LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 120

NON-PUBLICATION

JEAN LAROSE ET ROSA FANIZZI
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me SUZANNE COSTOM pour M. Paul Sauvé
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la construction du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité
Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR pour le Fonds de solidarité
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PAUL SAUVÉ	8
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN	149
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	187
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	214
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	246

LISTE DES PIÈCES

PAGE

93NP-798 : Documents de la Ville de Montréal sur le contrat de réfection de la toiture de l'hôtel de ville, en liasse 13

93NP-799: Cinq lettres concernant L.M. Sauvé, provenant de la Ville de Montréal, de L'Unique, de Bellavance et associés et de La Roche Rouleau et associés, en avril 2009, en liasse. 187

93NP-800 : Registraire des entreprises du Québec; Société de développement St-James S.E.C. - 3362300678 271

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième) jour du mois de septembre,

PRÉLIMINAIRES

LA PRÉSIDENTE :

Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

Me PAUL CRÉPEAU :

Oui. Bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Paul Crépeau pour la Commission.

Me ISABELLE GILLES :

Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

Me SUZANNE COSTOM :

Suzanne Costom, avocate de monsieur Sauvé, le témoin.

Me ESTELLE TREMBLAY :

Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

Me SIMON LAROSE :

Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

Me BENOIT BOUCHER :

Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le Procureur général du Québec.

Me MARTIN ST-JEAN :

Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de Montréal.

Me PIERRE HAMEL :

Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la construction du Québec.

Me MÉLISSA CHARLES :

Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la construction du Québec.

M. YURI TREMBLAY :

Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des municipalités du Québec.

Me LAURENT THEMENS :

Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de solidarité.

Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR :

Bonjour. Marie-Christine Levasseur pour le Fonds de solidarité.

Me DENIS HOULE :

Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Me SIMON LAPLANTE :

Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du

Québec.

Me LUCIE JONCAS :

Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial international.

Me MICHEL DÉCARY :

Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du Québec.

Me FÉLIX RHÉAUME :

Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du Québec.

Me MARCO LABRIE :

Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

Me PIERRE POULIN :

Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

LA GREFFIÈRE :

Je rappelle que nous sommes en mode de non-publication. Veuillez vous lever, s'il vous plaît, pour l'assermentation.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième) jour du mois de septembre,

A COMPARU :

PAUL SAUVÉ,

LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour, Monsieur Sauvé.

R. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

(09:33:44)

INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

[redacted]

[redacted]

[redacted]

question du contrat de l'Hôtel de Ville. Êtes-vous capable de nous faire une courte présentation, nous dire quand ce projet-là a été... ce que vous en saviez avant qu'il soit lancé et, par la suite, on regardera justement le contrat de l'Hôtel de Ville?

R. Bien, en fait, c'est un... c'est un bâtiment de pierres calcaires grises au toit de cuivre. C'est un bâtiment assez exceptionnel. Les détails sur la façade nord sont... sont moindres, mais le... le porche, le balcon, la façade principale sur Notre-Dame sont d'exception et les travaux de cuivre aussi, il y a quand même de très beaux détails. Donc, on savait depuis un bon moment que ce projet-là allait un jour se manifester dans une desserte d'infrastructure quelconque, dans un budget municipal qui allait être alloué. Ça semblait être reporté; par contre il y avait des expertises qui se faisaient, qui pointillaient vers un... vers un appel d'offres de candidatures.

Alors, on a suivi ça de près pendant quelques années, je pense qu'on a même fait une expertise, à un moment donné, sur une des cheminées, parce qu'il y a de très grandes cheminées de part et d'autre, là, qui sont... qui sont non fonctionnelles mais qui sont énormes, et

donc, ça ne nous donnait pas d'information privilégiée sur le... sur l'appel d'offres à venir, mais ça nous disait qu'il allait y avoir éventuellement un appel d'offres.

Donc, c'est un projet parmi plusieurs. Un projet qui, pour moi, comme Montréalais amoureux de l'architecture, m'intéressait, et j'ai suivi ça de... d'un oeil parfois proche, parfois lointain, mais j'ai suivi ça quand même.

Q. **[8]** Et êtes-vous capable de vous... de nous dire, si vous vous en souvenez, à quel moment il a été lancé? Évidemment, c'est un projet de la Ville de Montréal, donc c'est par appel de soumissions? Appel d'offres?

R. Oui, c'est... Il me semble que c'est en... soit en deux mille sept (2007) ou en deux mille huit (2008) qu'il y a un appel d'offres qui est logé. Et c'est un appel d'offres qui est particulier parce qu'il qualifie l'entreprise, ou les entreprises qui vont... qui vont postuler sur leur... sur l'appel d'offres. Alors, c'est une méthode européenne que j'avais déjà vue dans le passé, c'est-à-dire qu'on qualifie, comme on fait en France, en particulier, et en Angleterre, la capacité, selon un CV étoffé de l'entreprise, de faire ce genre d'ouvrage-là,

caractériel aux monuments historiques, et puis on analyse aussi le prix de façon périphérique.

Q. **[9]** Madame Blanchette, je vais vous demander de nous présenter l'onglet numéro 3, s'il vous plaît. Et, afin de ne pas l'oublier, je pense qu'on pourrait coter la pièce immédiatement sous 93... on est toujours NP, 798 pour cette pièce-là.

LA GREFFIÈRE :

C'est exact, Maître.

(09:33:44)

93NP-798 : Documents de la Ville de Montréal sur le contrat de réfection de la toiture de l'hôtel de ville, en liasse

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[10]** Alors, on voit un document qui s'appelle, et que vous avez devant vous, Monsieur Sauvé, c'est exact, « Instructions spéciales aux soumissionnaires appel d'offres ». Je vais attirer votre attention à la troisième... à la page numérotée 4, en bas, c'est l'item 2.1. C'est à peu près la quatrième page, Madame Blanchette. Voilà.

L'appel d'offres est fondé sur un système de pondération et d'évaluation

des offres, et a pour objectif de sélectionner des entrepreneurs qui possèdent l'expertise requise en restauration d'édifices à caractère patrimonial dans les champs spécifiés et de choisir celui qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

C'est ce que vous nous disiez, ce système d'appel d'offres qui était différent de ce qu'on voyait généralement à Montréal.

R. Oui. Pour nous, à cette époque-là, c'était une première.

Q. **[11]** O.K. Et...

R. Pour moi, de façon personnelle, ça ne l'était pas, puisque je l'avais déjà vu ailleurs.

Q. **[12]** Et, pour qu'on se comprenne bien, ce n'est pas un système d'appel d'offres à deux enveloppes, où on ouvre d'abord l'enveloppe des prix puis ensuite l'enveloppe sur la qualification, ensuite l'enveloppe sur les prix. Tout ça s'ouvre à l'intérieur de la même enveloppe?

R. C'est une bonne question. Je ne me souviens pas exactement comment a été la mécanique. Je... Ce n'est pas moi qui est allé physiquement déposer la soumission. Je me souviens d'avoir participé à

la... à la qualification de l'entreprise, et aussi aux calculs finaux sur le prix, mais si ma mémoire était bonne, c'était un paquet. C'était une soumission qualitative sur le CV de l'entreprise selon les documents qui étaient demandés, et c'était le prix au même moment.

Q. **[13]** Par la suite, Madame Blanchette, à la page 12 de ce même document-là, l'item 4.1, 4.2 et 4.3. La méthode d'évaluation des offres. Alors on résume, à ce moment-là, que le comité qui étudiera la soumission... C'est à la page 12, dans la première partie du document. Juste la page précédente, voilà.

> Le comité vérifie d'abord si les exigences administratives du cahier des charges et les exigences décrites au chapitre 2.4 sont rencontrées, toute soumission ne rencontrant pas ces exigences pouvant être rejetée.

Ensuite on voit l'évaluation qualitative des propositions :

> Les propositions techniques des soumissions sont ensuite évaluées sur un total de 100 points.

On parle de la grille d'évaluation et la méthode de

pondération, et, à 4.3 :

> L'évaluation du prix pour lequel le plus bas soumissionnaire se verra attribuer 200 points...

Et il y a une formule visant à établir le pointage pour les soumissionnaires qui ont un chiffre plus élevé que le plus bas soumissionnaire. Juste pour votre gouverne, on va tourner la page suivante, Madame Blanchette, on va voir cette fameuse grille. Alors, on y voit la grille d'évaluation, profil de l'entrepreneur, profil de l'équipe de projet, où il y a un système de pointage sur 100, et ensuite le prix forfaitaire proposé sur 200 points, ce qui fait un total de 300 points. Monsieur Sauvé, est-ce que ça, ça vous rappelle le processus d'appel d'offres de la Ville de Montréal?

R. Ça me dit quelque chose.

Q. **[14]** O.K. On va juste aller, Madame Blanchette, quatre ou cinq pages plus loin. Je n'ai pas... Il n'y a pas de numérotation de page, en haut de la page il y a le mot « Montréal » en gros caractères, « Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif ». Voilà. Séance ordinaire du mercredi neuf (9) janvier. Alors :

> Il est résolu d'approuver le nouveau

scénario pour la réfection des toitures de cuivre de l'édifice de l'hôtel de ville au coût de treize millions trois cent mille dollars (13,3 M$) ainsi que la réalisation des travaux en trois phases.

Alors, on voit, à ce moment-là, Monsieur Sauvé, un appel d'offres, la résolution du conseil plutôt qui va permettre de lancer le processus d'appel d'offres sur lequel vous avez soumissionné?

R. Oui.

Q. **[15]** Je vais vous amener immédiatement plus loin et vous souvenez-vous avant même de regarder le reste du document, vous avez fait la soumission, qui d'autres auraient soumissionné d'après vous, si vous vous en souvenez?

R. Pendant la période, avant la période d'appel d'offres, il y avait l'entreprise Toitures Trois Étoiles, Giancarlo Bellini qui est passé nous voir poliment au bureau un matin pour nous informer de ses intentions de soumissionner. Il y avait, pendant la période d'appel d'offres, à ma connaissance, Norgereq, Atwill Morin, Maçonnerie Rainville, nous-même et Toitures Trois Étoiles.

Q. **[16]** Je comprends de votre témoignage que ça...

vous vous... ça discute entre les différents entrepreneurs de l'intention de soumissionner. Les gens laissent connaître leur intention?

R. Oui, parce que c'est un gros projet puis Montréal est une petite ville quand même, toutes choses, toutes choses étant ce qu'elles sont, alors, dans cette petite industrie-là, c'est un gros, c'est un gros ouvrage. Donc, le terrain se prépare dans les mois qui précèdent. C'est normal. C'est comme ça que ça fonctionne.

Q. **[17]** Et il y avait à l'Hôtel de Ville des travaux de maçonnerie à faire, ce qui est évidemment votre spécialité, mais est-ce qu'il y avait de la toiture, du cuivre vous avez mentionné?

R. En fait ça devait être un ensemble, il y avait, il a été question, à un moment donné, que le Champ-de-Mars qui est essentiellement un travail d'excavation, d'archéologie et de restauration de pierres fasse partie aussi d'un lot, soit rattaché ou un lot éventuel qui se grefferait au travail.

Il y avait aussi une question de finition intérieure dans certains locaux qui nous intéressait moins, mais il y avait surtout la réfection, en fait c'était un énorme projet d'échafaudage parce que c'est un gros bâtiment. Le

projet nécessitait trois mille deux (3200) quelques pattes d'échafaudage qui est, pour Montréal, c'est exceptionnel, c'est gros.

Et ce qui nous intéressait surtout, incluant la question de la réfection des fondations de la vieille muraille du Champ-de-Mars, c'était l'ensemble de la pierre sur l'édifice, parce qu'il y avait, on savait, on se doutait qu'inclut dans l'appel d'offres serait un montant d'à peu près deux, peut-être deux point cinq millions (2,5 M) de réfection de maçonnerie.

Mais qu'il y aurait aussi un budget subséquent à être voté pour une réfection plus complète, entre autres, de la façade principale sur Notre-Dame qui avait été lavée au sable pendant la période du maire Drapeau et qui a causé des dommages au calcaire.

C'est de la chimie là, mais c'est un bâtiment qui a été magané par de mauvaises restaurations antérieures. Donc, on voyait d'un bon oeil un programme plus moderne, mais avec de bonnes techniques cette fois-ci pour restaurer l'ensemble de l'immeuble.

Q. **[18]** Tout ça pour en venir à l'idée qu'il y a de la maçonnerie qui est la partie qui vous intéresse,

mais des parties toiture, est-ce que L.M. Sauvé fait, faisait de la toiture, à ce moment-là, en deux mille huit (2008)?

R. L.M. Sauvé n'a jamais fait de travail proprement dit à titre de sous-traitant. Par contre, L.M. Sauvé a travaillé au fil des ans avec certains des plus, des meilleurs et des plus grands couvreurs au Québec et ailleurs en Ontario pour faire du travail d'ornementation, soit de cuivre, soit d'ardoise ou de cuivre étamé ou des ouvrages que je qualifierais des ouvrages d'art finalement.

Q. **[19]** Et quand... vous aviez l'intention, on s'entend bien vous avez soumissionné, vous avez obtenu ce contrat-là à titre d'entrepreneur général?

R. Oui, parce que la portion échafaudage était névralgique, ça représentait à peu près un million (1 M) dans la desserte. L'échafaudage est une discipline en soi dans un contrat de cette envergure-là, c'est de gros sous et c'est une mécanique d'aisance.

En fait, c'est la plate-forme que tout le monde utilise. Donc, il faut que ce soit bien fait dès le départ sinon ça met, ça met le projet en moins bonne posture. Alors, pour nous qui avions

quelques douze mille (12 000) quelques cent pattes d'échafaudage réparties entre Victoria et Montréal, c'était un bon endroit pour faire travailler nos forces dans ce domaine-là.

Mais, c'était aussi une façon stratégique de la positionner en vue de la maçonnerie de l'appel d'offres et de la maçonnerie éventuelle qui viendrait sous forme d'ordres de changements ou de modifications pendant, pendant le contrat.

Ce qu'il faut comprendre c'est qu'un contrat de restauration, il y a parfois certaines trouvailles.

Les architectes vont se lancer dans le processus d'appel d'offres ne connaissant pas toute l'envergure des déficiences, parce que l'accès au site est souvent difficile en pré-expertise ou même en expertise. Une grue ne peut pas vous amener, peut vous amener à bien des endroits, mais un échafaudage fixe vous permet de vraiment bien diagnostiquer.

Par contre, la volonté de forfaitiser un projet, fait de sorte qu'on se lance en appel d'offres, puis parfois il y a des... il y a communément appelé des extras, des ordres de changements qui se manifestent, parce qu'il y a une

expertise conjointe qui se fait entre l'entrepreneur et l'architecte. Donc, il y avait un deux millions (2 M) à trois millions (3 M) de travaux additionnels sur la maçonnerie à l'Hôtel de ville qui allaient s'ajouter au million d'échafaudage.

Q. **[20]** Alors, l'échafaudage vous intéresse, la maçonnerie, je veux juste parler maintenant question de toiture. Aviez-vous l'intention ou avez-vous fait faire la toiture par un sous-contractant?

R. Oui, en fait, c'est un gros, c'est un gros ouvrage de cuivre et à une époque au Québec il y avait cette expertise-là de façon plus étoffée, il y avait une demande, mais à la fin de la construction des gros ouvrages de ce genre-là, à la fin du siècle, au début du siècle, la main-d'oeuvre a disparu, donc notre réflexe a été de faire appel aux Compagnons du devoir, en France, où j'ai déjà séjourné et d'aller chercher de l'aide pour bonifier l'équipe et puis d'aller chercher des gens qui travaillent le cuivre, qui connaissent ça puis qui sont productifs et il y avait aussi, dans le cahier de charge, une firme de Toronto, je crois qu'elle s'appelait Heather & Little, qui était...

elle n'était pas imposée, mais en fait, elle faisait partie des entreprises, en fait, « imposée », le mot est fort, mais il fallait utiliser Heather & Little pour l'ouvrage ornemental. Ils avaient une partie, déjà, qui était... qui était confiée...

Q. **[21]** Qui leur était confiée?

R. Qui leur était confiée, oui, c'est ça.

Q. **[22]** Alors, on va revenir sur la partie, vous... la partie de votre soumission, vous voulez faire une soumission. Pour présenter votre soumission, est-ce que ça vous prend un couvreur dans votre équipe?

R. Forcément.

Q. **[23]** O.K. Et qui avez-vous retenu comme couvreur dans votre équipe?

R. J'ai fait le tour de l'environnement, de charge de travail des entreprises disponibles et ceux et celles qui voulaient travailler aussi avec L.M. Sauvé puis on a identifié Couvertures St-Léonard, qui a fait Notre-Dame, qui a fait, je pense des choses au Collège Bishop, là, qui avait une bonne feuille de route dans le domaine du cuivre et du cuivre étamé alors c'est eux qu'on a retenus.

Q. **[24]** Toitures?

R. St-Léonard.

Q. **[25]** St-Léonard, et qui est le patron ou le responsable de cette entreprise-là?

R. Monsieur Sylvain Sansregret.

Q. **[26]** Alors, vous avez retenu l'équipe de monsieur Sansregret...

R. Oui.

Q. **[27]** ... comme sous-contractant dans votre équipe, ils acceptaient de travailler avec vous?

R. Tout à fait. Tout en apportant, aussi, le volet français, le volet des Compagnons du devoir, parce qu'on savait que même St-Léonard allait peut-être avoir besoin d'un coup de pouce, là, au niveau de la fine expertise du cuivre et Heather & Little.

Q. **[28]** Vous nous avez parlé, tout à l'heure, on était rendu, on va y arriver maintenant, des soumissionnaires, vous avez parlé de Toitures Trois Étoiles et là, je vais vous inviter, Madame Blanchette, peut-être nous amener plus loin et le document va être de la Ville de Montréal, intitulé « Soumissions publiques », en haut, à droite, et c'est marqué, page 2, en bas, où on va voir le nom des quatre soumissionnaires. Je vais vous dire quand vous allez y arriver plus loin. Toujours plus loin. Bon, ça va être après le document de chez Affleck et... voilà, O.K., on va le laisser là une

petite seconde comme ça. On vient de voir le nom, en passant, le nom Affleck et de la Riva passer, qui étaient-ils?

R. C'était les architectes d'office sur le contrat.

Q. **[29]** Alors, c'est avec eux que vous traitez?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[30]** Et votre interlocuteur à Ville de Montréal, pour la Ville, le responsable, chargé de projets?

R. Je crois qu'il y avait une rareté de fonctionnaires à ce moment-là ou enfin, on a choisi de confier ça à une firme de consultants qui était Génivar, si ma mémoire est bonne et le représentant qui était prêté à la Ville s'appelait Robert Paradis, qui était aussi un architecte.

Q. **[31]** O.K. Alors, monsieur Paradis s'occupe pour la Ville? C'est un employé de Génivar prêté à la Ville?

R. C'est ça.

Q. **[32]** Et monsieur de la Riva?

R. Monsieur la Riva est l'architecte d'office...

Q. **[33]** L'architecte, O.K.

R. ... oui, c'est ça.

Q. **[34]** Madame Blanchette, est-ce qu'on peut retourner où est-ce qu'on é... au document, tout à l'heure, qui s'appelait « Soumissions publiques »? Ce n'est

pas... ce n'est pas celui-là, si vous pouvez remonter en haut, plus loin. Alors, un petit peu plus loin encore. Ça va être le document suiv... voilà, « Soumissions publiques », on voit « Procès verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions » tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le dix (10) mars deux mille huit (2008). Les personnes présentes et là, descendez, présentez-nous les soumissionnaires, Madame Blanchette, les quatre noms qui vont y apparaître, Toitures Trois Étoiles, une soumission de neuf millions cinq cent mille (9,5 M$), Norgéreq, dix millions cinq cent mille (10,5 M$), L.M. Sauvé, compagnie à numéro Canada inc., dix millions six cent mille (10,6 M$) et Maçonnerie Rainville et Frères, dix millions neuf cent soixante et un mille (10,961 M$). Il n'y en a pas d'autres à ce moment-là. Ça va, ça, avec votre souvenir, ça, Monsieur?

R. Oui, oui, ça va.

Q. **[35]** O.K. Alors on est au dix (10) mars, il y a quatre soumissionnaires qui se présentent et vous nous avez dit que pour Toitures Trois Étoiles, le patron, c'est monsieur Giancarlo Bellini?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[36]** Chez L.M. Sauvé, ça va, on va... Rainville,

O.K. Alors, on voit que le dix (10) mars, si on regarde juste sur les prix, vous êtes troisième sur quatre.

R. C'est bien ça.

Q. **[37]** C'est ça, O.K. On va aller trois pages plus loin, Madame Blanchette, le document va être intitulé du onze (11) mars deux mille huit (2008), « Mansarde et Campanile de l'hôtel de ville ». Voilà. Suite à l'entrevue, bon, la revue des quatre soumissions, juste un petit peu plus bas, en dessous de l'évaluation des exigences obligatoires... Voilà.

> Rejet de la soumission de Toitures Trois Étoiles. Nous recommandons de rejeter la soumission parce qu'elle ne rencontre pas un très grand nombre de critères obligatoires.

On s'entend que Toitures Trois Étoiles était le plus bas soumissionnaire, et va voir sa soumission rejetée.

R. Oui.

Q. **[38]** O.K. Vous passez donc... Et par la suite, la page suivante, Madame Blanchette, on va nous indiquer, en bas de la page, complètement en bas, que Norgéreq, après des précisions, ça... On va

retenir la proposition de Norgéreq, celle de L.M. Sauvé, et, la page suivante, celle de Rainville et Frères. Il reste donc trois soumissionnaires, vous êtes les deuxièmes sur le prix. Ça c'est dans un document préparé par monsieur Paradis, gestionnaire de projet, et on n'a pas devant nous la grille qui a été retenue, mais si on va à l'extrait authentique du procès-verbal, alors la page suivante, Madame Blanchette... Et j'indique, pour les commissaires, qu'il y a un document, malheureusement, qui a été... qui est barbouillé, qui n'a pas été reproduit, qui est le calcul de pointage.

Pour les fins, peut-être, du dossier, l'entreprise a fini deuxième au pointage, et deuxième sur les prix. Mais le premier au pointage va finir troisième sur les prix, et le troisième au pointage va finir le premier sur les prix, de sorte que l'entreprise L.M. Sauvé, avec un pointage total de 284.1, va se gagner, va obtenir l'approbation de l'équipe, et on va retrouver ça dans... au procès-verbal de l'équipe de monsieur Robert Paradis le quatorze (14) mars, où est-ce qu'ils disent : « Nous recommandons d'accorder le contrat à L.M. Sauvé. »

Alors, êtes-vous informé, au mois de mars, par le chargé de projet, monsieur Paradis, que vous étiez l'entreprise favorisée pour avoir ce contrat-là?

R. Oui.

Q. **[39]** O.K. Vous le savez dès ce moment-là, dès le mois de mars.

R. Oui, j'ai reçu... C'est moi-même qui a reçu le téléphone pour qu'on... qu'on m'en informe.

Q. **[40]** Alors, vous avez... Vous vous préparez. Mais je comprends que quand monsieur Paradis vous dit que vous êtes l'entreprise retenue, vous n'avez pas encore le contrat?

R. Bien, en fait, je pense que la Ville, si ma mémoire est bonne, n'octroie pas ce qu'on appelle un CCDC, ou un contrat standardisé de l'industrie, là, tel que normé par... par les normes de l'industrie. Ils octroient un contrat... En fait ils octroient, je pense, je ne veux pas dire un bon de commande, mais ils passent une résolution, en fait, au conseil, et puis c'est ça qui fait... qui fait foi de... de contrat ultérieur.

Donc, quand on se fait dire par un officier de la Ville, ou qui représente la Ville, « Vous allez bientôt avoir une résolution au conseil », on

présume que la mécanique suit son cours et puis que dans les vingt et un (21) ou trente (30) jours qui suivent, la chose doit passer au conseil, et puis le printemps annonce un projet à Montréal, pour nous, qui est... qui est bon. C'est une bonne nouvelle.

Q. **[41]** O.K. Alors, on a vu que monsieur Paradis communique avec vous autour du quatorze (14) mars, parce que la décision du comité de sélection est au quatorze (14) mars, et on voit maintenant à l'écran l'assemblée du vingt-huit (28) mai, Ville de Montréal, qu'on autorise, au paragraphe 2 :

> ... d'accorder à l'entrepreneur L.M. Sauvé - la compagnie à numéros - le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus de points selon l'évaluation du comité, le contrat à cette fin, soit au prix de 10 670 000.

Alors, voilà maintenant la décision du conseil de Ville de Montréal. O.K.

On va tasser les documents, maintenant, puis on va regarder ce qui s'est passé pendant cette période-là. Mars... Mars, au moment où vous apprenez que vous êtes l'entreprise qui devrait se faire attribuer le contrat, avez-vous déjà eu, à ce

moment-là... Vous nous avez parlé un peu, tout à l'heure, des discussions avec monsieur Bellini?

R. Oui. Bellini, pendant... Soit avant, je pense avant la période de l'appel d'offres et pendant la période de l'appel d'offres, est... avant ou pendant la période d'appel d'offres, est venu me voir à mon bureau pour me dire, « C'est nous qui allons avoir ce contrat-là. C'est nous qui avons la panoplie de contacts dans l'appareil municipal, et donne-nous ton prix d'échafaudage, et s'il y a de la maçonnerie - il y en a, là - donne-nous tes prix unitaires pour l'ensemble des tâches, là. Refaire des joints, réparer une pierre... » Toute la panoplie de prix détaillés qu'il fallait pour...

J'étais un peu insulté, parce que je pensais que... Ce n'était pas l'approche, pantoute, que je voulais privilégier. On voulait y aller... On savait qu'il y avait, au minimum, une couple de millions de dollars de maçonnerie dans l'appel d'offres, il y avait le Champ-de-Mars, il y avait les ordres de changement à venir, et il y avait la partie échafaudage. On était, je pense, une des bonnes entreprises à l'époque qui était qualifiée pour faire ce volet-là. On avait une approche aussi pour battre l'échéancier qui était suggéré. Enfin,

suggérer un nouvel échéancier et battre le temps.

Et on voulait aussi à cette époque-là faire un revêtement de toile sérigraphée qui mimique le bâtiment comme il se fait en Europe, alors...

Q. **[42]** On va en parler un petit peu de ça tout à l'heure.

R. C'était l'ambition de l'entreprise de faire un projet pilote de grande envergure à Montréal comme on était en train de faire pour La Baie. Et j'étais insulté de me faire dire : « Donne-moi tes chiffres puis mets-toi en ligne ». Ce n'était pas le rôle que je voulais, que je voulais avoir.

Q. **[43]** « Donne-moi tes chiffres, mets-toi en ligne », ça veut dire que monsieur Bellini vous approchait pour être sous-contractant, sous-contracteur juste sur la maçonnerie?

R. Oui, c'est ça et peut-être pas, ça dépendait de la qualité de nos soumissions. Donc, je n'étais pas intéressé à suivre cette dictée-là.

Q. **[44]** Et vous dites monsieur Bellini vous parle aussi de ses nombreux contacts qu'il a, à ce moment-là.

R. Oui, il me fait valoir que... qu'il est bien positionné.

Q. **[45]** Alors, je comprends que vous n'avez pas

répondu à la demande de monsieur Bellini?

R. Non.

Q. **[46]** Et vous avez continué votre processus. On s'aperçoit que Bellini est disqualifié à l'étape...

R. Oui.

Q. **[47]** ... du processus de qualification.

R. C'est ça.

Q. **[48]** Donc, Bellini n'est plus « pantoute », n'est plus du tout dans le portrait pour la... pour ce contrat-là à l'Hôtel de ville?

R. Effectivement.

Q. **[49]** Et vous votre sous-contractant pour la toiture c'est Toitures Saint-Léonard...

R. C'est ça.

Q. **[50]** ... au moment où vous obtenez ce contrat-là ou on vous dit que vous allez l'obtenir le quatorze (14) mars.

R. C'est ça.

Q. **[51]** Qu'est-ce qui arrive après le quatorze (14) mars?

R. Rien. Moi j'avais cru que j'avais fait mon devoir de PDG d'aider à monter le C.V. puis d'assister les estimateurs à faire leurs prix. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'à ce moment-là, je passe la majorité de mon temps entre le bureau de Toronto

et... je fais la navette à toutes les semaines à Toronto, j'y passe beaucoup de temps, je fais la navette aussi à Winnipeg et à Vancouver et à Victoria.

Donc, j'ai un horaire de travail qui... qui est fort différent de celui des années antérieures, Dieu merci. Et le contexte est très positif et je suis à Montréal pour les week-ends, je suis à Montréal une semaine sur trois, peut-être une semaine sur deux au gros maximum.

Et je prends des nouvelles auprès du chargé de projet qui est ingénieur, qui est Éric Beaumier, à savoir s'il a eu nouveau contact avec l'équipe soit l'architecte ou avec le donneur d'ouvrage lui-même.

Q. **[52]** Monsieur Beaumier c'est chez L.M. Sauvé?

R. C'est un employé chez L.M. Sauvé...

Q. **[53]** Oui.

R. ... qui me dit que non. Alors, au bout de la cinq ou sixième semaine, ce qui est anormal, parce qu'à peu près, dans les vingt et un (21) à trente (30) jours suivant une nouvelle comme celle que monsieur Paradis nous a faite, il aurait dû normalement y avoir une présentation au conseil et le projet était, l'échéancier du projet devait débuter pour

le printemps.

Donc, mars est une bonne date. Avril il faut être là. Mai, ça commence à être tard. Juin, c'est pas mal tard. Vous venez de perdre quelques mois. Donc, c'est le silence. Je n'ai pas de nouvelles. Personne au bureau a de nouvelles.

Q. **[54]** Qu'est-ce que... comment vous réagissez à ça?

R. Bien c'est Montréal. Malheureusement. J'ai quelques instincts. J'ai vécu l'épisode du monument Georges-Étienne où Garnier a... s'est imposé. Je me dis : « Est-ce qu'il y a anguille sous roche? Est-ce que le projet... Est-ce qu'on scrappe l'appel d'offres? Est-ce que... Qu'est-ce qui se passe? »

Et j'appelle, si ma mémoire est bonne, j'ai appelé Robert Paradis une fois ou deux, puis il n'avait pas de fait concret à m'offrir. En fait, je sentais que ça glissait et que... Il m'a confié beaucoup plus tard, une fois qu'on a eu le contrat qu'effectivement...

Q. **[55]** Plus tard, oui?

R. ... pendant cette période-là des cinq ou six semaines, la consigne était que cet appel d'offres là allait mis aux poubelles. Ils allaient l'éliminer, la discarter, en faire une toute nouvelle plus tard dans le temps. Alors, mes

instincts ne m'ont pas trahi. On était sur le point de perdre le contrat. Ce n'est pas compliqué, c'est ça qui se passait.

Q. **[56]** Alors, qu'est-ce que vous avez fait?

R. J'ai fait, j'étais dans un lunch avec un bon ami dans l'Est de Montréal et c'est quelqu'un à qui... pour qui j'ai beaucoup de respect, je lui confie ça, je lui dis : « Écoute, qu'est-ce que tu penses », c'est un haut fonctionnaire à l'époque, j'ai dit: « Qu'est-ce que tu penses de ça, la difficulté avec cet appel d'offres là, je pense que l'appel d'offres s'en va au rancart, qu'est-ce que tu ferais »? Et la personne me dit: « Bien écoute, c'est Montréal, hein », alors, je comprends, entre les branches un peu ce que ça veut dire.

Q. **[57]** Qu'est-ce que vous en comprenez?

R. Bien j'en comprends que, et c'est méchant ce que je vais dire là, mais à cette époque-là, ça prenait... dans les appels d'offres de cette envergure-là, ça prenait un contenu italien, point à la ligne, il fallait être branché dans cette machine-là, dans cet appareil-là puis il fallait travailler selon le sanctum du... le triumvirat des conseillers italophones, dans le protectorat de Frank Zampino, à l'oeil aveugle de Gérald Tremblay. Je suis un

petit peu... je suis un petit peu fâché parce qu'on avait fait tellement d'efforts pour se rétablir financièrement puis on avait qualifié un beau cahier de charge, beaucoup de gens qui avaient travaillé fort pour arriver là et puis d'entendre que ça allait être scrappé, que ça allait être mis au rancart, pour moi, c'était inacceptable et l'équipe au complet, on se demandait si on ne fermait pas le Québec. Moi, j'étais... personnellement, je me disais: « Est-ce que je déménage à Toronto, est-ce que je fais une nouvelle vie là-bas », beaucoup d'offres de travail et de m'établir là-bas et finalement, Alain Lupien, la personne avec qui j'étais me dit: « Tu devrais peut-être t'adresser à des gens au comité exécutif ou essayer de dénouer l'impasse ». Alors, naviguer par instinct, je suis avec monsieur Boyer puis on retourne...

Q. **[58]** C'est votre...

R. Oui.

Q. **[59]** ... garde du corps qui est toujours avec vous à ce moment-là?

R. Oui, c'est ça. Et on est sur Sainte-Catherine et puis je vois une affiche de bâtiment qui s'appelle Renda et je connais cette entreprise-là parce qu'on

partage un client commun qui est un gros fonds de placement immobilier torontois qui s'appelle Allied et on est souvent appelé à faire des travaux pour Allied et Renda est souvent... en fait, est partout sur les chantiers de Renda (sic), il est chez SNC Lavallin, au siège social, on voit ses camions un peu partout.

Q. **[60]** Quel type d'entreprise?

R. C'est une petite entreprise générale.

Q. **[61]** Contracteur général?

R. Oui.

Q. **[62]** Alors Renda... qui, à votre connaissance, à ce moment-là, qui est le propriétaire ou l'administrateur de?

R. C'est un dénommé Tony Renda.

Q. **[63]** Alors...

R. Oui.

Q. **[64]** Vous voyez le panneau de chez Renda, c'est quoi...

R. Oui.

Q. **[65]** ... le siège social, là?

R. c'est ça.

Q. **[66]** O.K.

R. Oui. Alors, je dis à Robert Boyer: « Tourne ici, je m'en vais faire une visite impromptue, je veux

savoir comment ça marche à la Ville de Montréal ». Et je rentre, sans rendez-vous et je suis reçu chez Renda, que j'ai déjà vu à quelques reprises, mais que je ne connais pas intimement. Je l'ai vu à des visites de chantiers chez Allied et...

Q. **[67]** Mais assez pour l'identifier?

R. Oui, tout à fait. Oui, oui.

Q. **[68]** Et vous êtes reçu par Tony Renda?

R. Oui, je suis reçu par Tony Renda qui me dit, qui m'offre un expresso, du bon café, qui me dit: « T'es ici pour la Ville de Montréal ».

Q. **[69]** Lui aviez-vous dit pourquoi vous alliez le voir?

R. Non.

Q. **[70]** Pas encore?

R. Pas du tout. Alors je dis: « Oui, effectivement, j'ai dit, comment ça marche à la Ville de Montréal »? « Ah... façon particulière de faire les choses, et parle-moi un petit peu du dossier, parle-moi de l'appel d'offres, parle-moi des chiffres, parle-moi de qui, qui postulait, je vais te revenir ». La rencontre a duré peut-être une demi-heure, peut-être vingt (20) ou vingt-cinq (25) minutes, tout au plus.

Q. **[71]** Lui avez-vous conté ce que vous venez de nous

conter, là, comment s'était déroulé l'appel d'offres, qui était...

R. Oui.

Q. **[72]** O.K.

R. Oui.

Q. **[73]** Je vous pose tout de suite la question, pourquoi vous arrêté chez Tony Renda?

R. Bien c'est folklorique, hein, on est à Montréal, alors je n'ai pas envie de faire de la... il y a notre Varin national en qui je n'ai pas une confiance particulière, qui pour moi est un conservateur un peu défroqué qui était utile pour l'autre projet, qui je ne voyais pas jouer un rôle dans... je ne voulais pas jouer ce jeu-là. Je savais qu'il y avait un problème dans la cour d'école, je savais qu'il y avait protestation, qu'il y avait une injonction, il y avait rumeur d'injonction de la part de Maçonnerie Rainville, il y avait tout un blocus de compétition... de compétiteurs, dont on me disait que Bellini était à la tête, qui s'arrangeait pour que tout ça déraille. Je n'ai pas de preuve... j'ai une preuve, pardon, à l'effet que Saint-Denis Thompson et Atwill-Morin, pendant le processus des cinq ou six semaines, auraient rencontré Frank Zampino à leur

bureau, au bureau de Frank Zampino à l'Hôtel de Ville, mais je n'ai pas de preuve directe à l'effet que Bellini a fait ses pression, mais on me dit que... que Bellini... notre... notre couvreur nous dit que Bellini s'interjecte à peu près à toutes les instances pour s'assurer que le projet déraille.

Q. **[74]** Votre couvreur, c'est Toitures St-Léonard.

R. St-Léonard, c'est ça.

Q. **[75]** Et Bellini, c'est Toitures Trois Étoiles...

R. Trois Étoiles, c'est ça.

Q. **[76]** ... qui avait été écartée.

R. Oui.

Q. **[77]** Vous avez parlé de demande d'injonction venant de la part de Rainville?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[78]** Et savez-vous si effectivement Rainville a présenté une demande d'injonction à l'encontre de ce contrat-là contre la Ville de Montréal?

R. Je ne suis pas sûr, je pense que oui, mais j'en ai pas la preuve là. On m'a dit que c'était soit sur le point de se faire ou ça s'était fait puis après ça, ça s'est délogé. Bon. C'est...

Q. **[79]** Alors, vous avez toutes ces appréhensions-là que vous partagez avec... Vous les partagez avec

monsieur Renda?

R. Je lui en parle.

Q. **[80]** Et ça revient à la question : pourquoi vous vous adressez à monsieur Renda? Qu'est-ce qu'il peut faire pour vous aider?

R. Bien, je suis curieux parce que il y a pas... il y a pas de solution autre qu'une solution dans la cour d'école sur une histoire comme celle-là parce qu'il faut... faut... faut aller... c'est un milieu rough, c'est un milieu dans lequel ça joue du coude, ça joue... ça joue dur. Et je veux avoir un son de cloche d'un... d'un membre de la communauté italienne qui est entrepreneur pour me dire comment ça marche puis est-ce qu'il y a des obstacles? Est-ce qu'il y a... est-ce que mes soupçons, est-ce que mes instincts sont... sont appropriés de penser qu'il y a un blocage au niveau de l'appareil, puis il y a de la pression qui se fait au niveau politique pour pas qu'on passe. C'est ça que je veux savoir.

Q. **[81]** O.K. Ça, à tout le moins, on est capable de situer cette rencontre-là après le quatorze... treize (13) ou quatorze (14) mars, mais avant le mois de mai, évidemment...

R. C'est ça.

Q. **[82]** ... au moment où vous obtiendrez le contrat.
R. Tout à fait.
Q. **[83]** Vous avez cette rencontre-là chez Tony Renda, avec lui seul, une journée. Et qu'est-ce qui se passe par la suite?
R. Je suis appelé le lendemain tôt parce qu'il m'a demandé mon... mon numéro de téléphone cellulaire. Il m'appelle et il me dit : « Viens au bureau immédiatement, il faut qu'on se voie là, tout le monde est ici ». Bon. Alors, « immédiatement », j'ai des rendez-vous, j'ai des choses à faire, j'ai dit : « Je vais être là dans une heure » et je me déplace avec... avec Robert. Et j'arrive là et puis, à ma grande surprise, il y a trois ou quatre personnes autour de la table, des personnes que je ne connais pas, mais Bellini est là.
Q. **[84]** Alors, Bellini, on va... le prénom, c'est monsieur Giancarlo?
R. Oui, Giancarlo Bellini est là.
Q. **[85]** Ça, c'est Toitures Trois Étoiles...
R. Oui.
Q. **[86]** ... qui avait été disqualifiée.
R. C'est ça. Il y a... il y a deux autres individus avec Renda. Il y a des biscottis puis il y a du café sur la table. Il est peut-être dix heures, dix

heures et demie (10 h 00-10 h 30) le matin et je connais pas les... je connais pas les deux autres personnes. Je lui en... il y en a une des deux qui est un petit peu particulière là, mais j'apprends à savoir c'est qui lorsqu'il s'identifie.

Q. **[87]** Il a... est-ce qu'il s'est identifié? Est-ce qu'on vous a présenté ces personnes-là?

R. Bien, il y en a un qui s'appelle Nick.

Q. **[88]** Oui.

R. Et il y en a un autre qui s'appelle Mike. Il y en a un qui... Mike, c'est Mike Argento et Nick, j'apprends plus tard que c'est Nick Rizzuto. Il a une ressemblance à quelqu'un que je vois aux nouvelles là, mais...

Q. **[89]** O.K.

R. ... je suis pas... je suis pas capable de rapiécer ça, ça se passe vite. J'en reviens pas que Bellini est dans la salle puis qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il a d'affaire là quand, en fait, il a été disqualifié, mais... Bon.

Q. **[90]** O.K. Bellini qui est disqualifié, Mike Argento, savez-vous à ce moment-là ou avez-vous su depuis ce temps-là, est-ce qu'il est dans l'industrie de la construction monsieur Argento?

R. Il a une entreprise de pavage et de...

d'aménagement paysager. Oui.

Q. **[91]** Nick, Nick Rizzuto, est-ce que vous avez... à part Nick... Nick Junior? Quel âge a la personne qui est devant vous?

R. Dans la quarantaine.

Q. **[92]** Dans la quarantaine.

R. Oui.

Q. **[93]** Depuis ce temps-là, avez-vous revu le visage, avez-vous fait des vérifications pour savoir à qui vous vous adressiez à ce moment-là?

R. Bien, j'ai compris, dans les semaines qui ont suivi, que c'était le fils de... du père, le...

Q. **[94]** Le père...

R. ... le père Rizzuto.

Q. **[95]** ... Vito.

R. Vito Rizzuto, effectivement.

Q. **[96]** O.K. Alors, Nick Junior...

R. C'est ça.

Q. **[97]** ... le fils de Vito. Et qu'est-ce qu'il fait là, lui, Nick... Nick Junior?

R. Il se dit cousin ou membre de la famille de Giancarlo Bellini.

Q. **[98]** Apparenté.

R. C'est ça.

Q. **[99]** Bon. Alors, est-ce qu'il y a d'autres

personnes à part eux?

R. Non, c'est tout.

Q. **[100]** O.K. Alors, qu'est-ce qui se déroule? Qu'est-ce qui se fait à cette réunion-là?

R. Bien, je suis minoritaire dans ma... dans ma petite francophonie et je vois là que mes... mes instincts n'ont pas tort, que Bellini avait foutu le... le bordel dans le... dans... avec tentacules qu'il y avait peut-être là auprès des décideurs et qu'il fallait... il fallait inévitablement essayer de réintégrer... En fait, la condition, c'est que... qu'on m'imposait, c'était de réintégrer Toitures Trois Étoiles à même l'équipe.

Q. **[101]** Qui vous imposait cette condition-là?

R. Bien, Renda en premier, Bellini dans son verbal et non-verbal, et Argento... Les trois, clairement, le disaient.

Q. **[102]** Ça, c'est ce qui se discute à cette réunion-là.

R. Oui oui. C'est ce qu'ils disaient. « Il faut trouver une façon de réintégrer Toitures Trois Étoiles. C'est pas correct qu'elle ait été disqualifiée, elle a des compétences, il faut qu'on réintègre Toitures Trois Étoiles. »

Q. **[103]** Qu'est-ce que vous répondez, vous, à ça?

R. Bien, moi je dis que peut-être qu'ils ont des compétences, mais il faudrait qu'ils les intègrent avec le couvreur et l'équipe qui est en place, peut-être pour faire une partie des ouvrages, les ouvrages moins compliqués, les ouvrages plus simples, ils ont... Ils avaient peut-être la capacité de faire une partie du travail à ce moment-là, et ils avaient un CV qui ne dictait pas d'ouvrages de cuivre, alors c'était de leur donner une chance de se bâtir de la crédibilité puis gagner... gagner leur... leur bon vouloir sur une partie du travail.

Q. **[104]** Mais vous comprenez qu'il y a eu un appel d'offres, ils ont été disqualifiés, vous avez gagné cet appel d'offres-là avec, comme sous-contractant, Toitures Saint-Léonard.

R. Oui.

Q. **[105]** Là on vous dit il faut que ça soit Bellini qui fasse la toiture. Alors, première des choses, est-ce que vous ac... C'est une condition qu'on vous pose?

R. Absolument.

Q. **[106]** O.K.

R. Oui.

Q. **[107]** Et cette condition-là, vous dites c'est les

gens à la table qui vous la posent. Est-ce qu'ils ont posé d'autres conditions?

R. On m'a demandé une participation au profit du chantier, d'une façon générale, mais c'est Renda qui... qui a fait cette demande-là.

Q. **[108]** Qui était de l'ordre de?

R. Cinq cent mille (500 000).

Q. **[109]** Dollars.

R. C'est ça.

Q. **[110]** C'est beaucoup d'argent sur un chantier qui tourne autour de dix millions (10 M)?

R. C'est énorme. Par contre, ce qu'il faut voir, c'est que c'est un chiffre de flottaison. C'est-à-dire que si... À partir du moment où la rentabilité n'est peut-être pas nécessairement au rendez-vous, puis les... et c'est étayable, ce calcul-là est étayable, le chiffre peut varier. Et, en fait, la preuve, un petit peu plus tard, a été... a été faite, parce que l'implication de Bellini a ralen... constamment ralenti, à certains moments, la progression du travail, et a fait diminuer le profit. Donc, c'est un chiffre théorique. C'est facile de... de lancer n'importe quel chiffre, mais c'est... c'est de la théorie pure et simple.

Q. **[111]** Alors, ce qu'on vous demande, puis je com...

On vous fait des demandes, mais en échange de quoi? Qu'est-ce qu'on vous offre comme services, ces gens-là qui sont autour de la table?

R. Bien, ce qu'on me dit, c'est que... Et c'est Renda qui est le porte-parole. C'est qu'il connaît des conseillers à la Ville, et qu'il va s'assurer de faire les appels téléphoniques appropriés, et d'établir le contact pour que le projet regagne la bonne rail, et qu'il soit résolu au conseil municipal comme quoi qu'il doit... qu'il doit passer. Alors, je réalise à quel point que ces gens-là ont des pouvoirs réels d'influence au sein de l'appareil municipal.

(10:17:59)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[112]** Oui mais je... Il y a une chose que j'aimerais éclaircir, là, qui semble, en apparence, contradictoire. Je comprends que vous dites que pour pouvoir obtenir un contrat à la Ville de Montréal, il faut faire partie des Italiens, et vous semblez dire que Bellino... Bellini est associé au clan mafieux, et vous dites que c'est eux qui ont plutôt... qui remportent les contrats. Et, du même souffle, vous nous dites que Bellini n'a pas eu le contrat, a été écarté, mais qu'on

vous a fait venir dans une rencontre avec des gens qui, vous semblez nous dire, font partie de la mafia, et qu'ils vous trouvent un moyen de faire en sorte que vous puissiez gagner cet appel d'offres-là. Je serais plutôt portée à croire que c'est vous qui aviez du pouvoir, à ce moment-là. Qu'est-ce que c'est que je dois comprendre de ça? Que nous devons comprendre de ça?

R. On n'a pas beau... On n'a pas beaucoup de pouvoir, Madame la Présidente, parce que le... Dans ce laps de temps-là, l'appel d'offres allait être mis au rancart. On allait tout perdre.

Q. **[113]** Mais pourquoi vouloir vous donner, à vous, l'appel d'offres, si vous dites que ça prenait un nom italien pour remporter le...

R. Je ne comprends pas votre question.

Q. **[114]** Bien, c'est que même si l'appel d'offres était laissé, vous nous dites qu'il faut avoir une... il faut être Italien pour pouvoir remporter à l'Hôtel de ville. Vous n'aviez pas de... Vous n'étiez pas dans ce giron-là, nous dites-vous. Alors, comment se fait-il que vous arriviez à gagner ce contrat-là?

R. C'est une période... C'est un laps de temps à l'intérieur duquel la décision n'était pas encore

formalisée que l'appel d'offres allait être mis au rancart. Donc, il fallait agir, laisser aller tout ça ou bien non agir puis essayer de garder le contrat. C'est une décision... C'est un knee-jerk decision. C'est une... C'est une décision de... de réflexe, de dire, bien, on va concéder puis on va... on va trouver un rôle à cette entreprise-là, puis on va l'intégrer dans l'équipe, puis peut-être que ça va avoir le push nécessaire pour que l'appel d'offres ne soit pas mis au rancart. La mission était simple, ce n'était pas... ce n'était pas compliqué. Parce que...

Q. **[115]** Alors, ce que vous nous dites c'est qu'on voulait se servir de vous pour rentrer par la porte d'en arrière?

R. Je ne sais pas si on voulait se servir de nous. Je pense qu'il y avait, on était dans la période de temps où ça allait se décider. Ça se dessinait si l'appel d'offres allait être mis à la poubelle ou si l'appel d'offres allait garder le rail.

Alors, je devais agir, sinon ou laisser tout ça tomber puis attendre un prochain tour, un meilleur avenir où il y aurait un autre appel d'offres. C'est une décision d'affaire. Alors, j'ai décidé d'écouter tout ça puis d'essayer d'intégrer

Toitures Trois Étoiles dans l'équipe. Ça a été ça ma réaction.

(10:20:56)

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[116]** Toitures Trois Étoiles ou...

R. Toitures Trois Étoiles.

Q. **[117]** Oui, oui, excusez-moi. Alors, la condition, oui, la condition qu'on vous imposait c'était de ramener Toitures Trois Étoiles dans ce contrat-là pour leur donner la partie toiture.

R. Oui, puis ce qu'il faut comprendre c'est que dans un passé très, très lointain, Toitures Trois Étoiles avait un autre nom, j'oublie le nom, c'était une entreprise francophone qui avait un C.V. bien bien avant Bellini, mais il y avait déjà eu il y a de très, très longues années une expertise de cuivre.

Donc, pour moi il y avait peut-être une valeur sentimentale de dire : « Bon, on va, on va leur donner une chance », parce que ce que j'entendais au-delà de la représentation des trois Italiens devant moi c'est que Bellini avait écarté, avait été écarté par l'architecte pour des raisons que... qu'il avait peut-être un certain C.V. à faire valoir.

Donc, je n'étais pas, je n'étais pas contre. Puis au-delà de tout ça ce qu'il faut comprendre c'est que c'était le plus gros projet de cuivre qui ne s'est jamais fait à Montréal depuis je ne sais pas combien d'années. Alors, il fallait que les gars se roulent les manches puis qu'ils travaillent ensemble de concert.

Et puis ce n'est pas tout le travail qui est un travail de fine pointe. Il y a un paquet de travail préparatoire de membranes et de choses plus simples qui peuvent être faites par des couvreurs qui n'ont pas nécessairement le C.V. de fine pointe, mais qui sont capables de faire cette partie-là de l'ouvrage. Donc, ça prenait du monde. Ça prenait des... ça prenait une équipe.

Q. **[118]** De cette réunion-là, vous ressortez, est-ce qu'on peut la résumer en disant que l'exigence qu'on vous plaçait c'était cinq cent mille dollars (500 000 $) sur s'il y avait profitabilité à la fin...

R. Oui.

Q. **[119]** ... et de réintégrer, de réintégrer le groupe de monsieur Bellini...

R. C'est ça.

Q. **[120]** ... au sein du contrat, le faire travailler?

R. C'est ça.

Q. **[121]** O.K. Est-ce que la... est-ce qu'il y a eu des discussions plus de nature, vous nous avez parlé tantôt de nature politique, vous avez dit que monsieur Renda vous a parlé qu'il allait s'occuper des conseillers. Je voudrais juste que vous expliquiez qu'est-ce qui en était.

R. Bien ce qu'il m'a dit c'est que... il avait un contact avec Frank Zampino, mais Frank Zampino était sur le point de sortie, qu'il allait quitter. Je pense que c'est dans cette période de temps là qu'il a effectivement quitté.

Il m'a dit qu'il avait contact, entre autres, avec Sammy Forcillo et je pense qu'à un moment donné il y a eu une rencontre entre ces deux hommes-là, je n'ai pas la date, je n'ai pas l'heure, je n'ai pas le lieu. Mais selon les dires de Renda il serait allé voir Forcillo.

Q. **[122]** Et saviez-vous où est-ce qu'il était le blocage qui faisait qu'entre mars et mai, qu'est-ce qui faisait que ce projet-là débouchait pas avec une autorisation de commencer les travaux, on va le voir au mois de mai, là, c'était-tu un blocage au niveau des fonctionnaires ou c'était un blocage à un autre niveau? L'avez-vous appris?

R. J'ai jamais su puis je pense qu'on le saura jamais, mais il y a définitivement eu un blocage. Mes instincts me disent que ce n'est pas au niveau des fonctionnaires, c'est peut-être, c'est peut-être à une autre échelle, mais bon qui sait. Ça bloquait. C'était sur le point de dérailler.

Q. **[123]** Alors, je vous laisse continuer. Il y a eu combien de rencontres avec ces différents personnages-là, Argento, Renda, Bellini, Rizzuto, par la suite?

R. Deux ou trois.

Q. **[124]** Deux ou trois?

R. Oui.

Q. **[125]** Je vous demande de nous le conter maintenant de façon aussi chronologique que possible, pourquoi vous les avez revus, qu'est-ce qui a été demandé, qu'est-ce que vous avez accepté. Alors, contez-nous ce qui s'est passé dans ces rencontres-là.

R. Bien en fait c'était plus au niveau de la transition. La condition que moi je voulais voir c'était que Toitures St-Léonard reste en place pour disons soixante-quinze pour cent (75 %) ou soixante-dix pour cent (70 %) des ouvrages qui leur étaient propres et puis que Toitures Trois Étoiles prennent une participation minoritaire.

Mais ces rencontres-là, c'est comme si tout à coup notre couvreur St-Léonard a perdu l'appétit et on a assez rapidement vu que c'était Trois Étoiles qui allait mener le consortium.

Q. **[126]** Quand vous dites votre couvreur, celui que vous avez retenu, St-Léonard a perdu l'appétit. Expliquez ce que vous voulez dire.

R. J'ai tenté de... j'ai tenté de dicter une bonne gouverne, j'ai dit: « Faites un consortium, mettez-vous ensemble, créez une co-entreprise, faites un geste à caractère légal pour vous incorporer une... un véhicule pour faire le travail » et puis je vois que ça tiraille, apparaît un dénommé Mercadante qui est avocat, qui a un bureau dans l'est de la Ville. On me demande d'aller à des rencontres là, je dois impliquer mes avocats pour essayer de donner bonne gouverne à ça et puis à un moment donné, je me rends compte que c'est continuellement en train de déraper puis c'est Trois Étoiles qui... qui prend le dessus dans la négociation puis il y a une discussion, je pense, en périphérie où St-Léonard, à un moment donné, se fait offrir des ouvrages de moindre envergure en compensation de laisser passer Trois Étoiles comme entrepreneur principal.

Q. **[127]** Est-ce que ça a été accep... est-ce que

Toitures St-Léonard a accepté de se tasser?

R. Ultimement, oui et à ma grande déception parce que c'est une super bonne boutique et puis je pense qu'il y avait un plein potentiel pour eux sur ce contrat-là, mais ils ont pris... c'est eux qui ont pris une participation minoritaire, ça fait que je n'ai jamais compris ce qui s'est fait, mais il y en a un qui a pris le dessus sur l'autre.

Q. **[128]** O.K. Alors Toitures St-Léonard, à votre connaissance, s'est tassé. Est-ce qu'on a offert de l'argent à Toitures St-Léonard? À votre connaissance, là, vous, avez-vous offert... L.M. Sauvé a-t-elle offert de l'argent à Toitures St-Léonard?

R. Oui, on a payé... en fait, à un moment donné, quand c'est en train de glisser, on a dit à Sansregret: « Écoute, il faut que tu t'impliques, il faut que tu viennes aux réunions de chantiers, il faut que tu... il faut que tu continues, même si ce n'est pas ta main-d'oeuvre qui va faire le travail, tu te dois de venir aux réunions puis de guider l'opération, peu importe l'entente que tu as avec Trois Étoiles », alors on a commencé à payer Sansregret pour qu'il vienne à des rencontres.

Q. **[129]** Là, vous nous parlez de réunions de

chantiers, je comprends que c'est après, parce que les discussions ont continué après le vingt-huit (28) mai, le moment où il y a eu une décision du comité exécutif de vous accorder le contrat?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[130]** O.K.

R. Oui, on a commencé, là, on est en...

Q. **[131]** Vous avez déjà commencé?

R. ... et ça presse.

Q. **[132]** On va peut-être reculer puis rester dans la période avant le mois de mai, avant la décision du comité exécutif qu'on a vue et parlez-nous des réunions, les exigences et discussions que vous avez avec les Argento, Renda et Rizzuto, à propos de ce contrat-là.

R. En fait, c'est plus avec Bellini que je chemine parce qu'il faut que j'organise, il faut que je surveille la... qu'il y ait un sous-contrat... on doit donner un sous-contrat à une entité, et là, il y a un consortium, donc il y a toute une démarche légale qui doit s'entreprendre pour que ce véhicule-là de sous-traitance prenne forme, alors, il y a des discussions constantes avec Bellini, nos avocats embarquent, Mercadante embarque et apparaît et disparaît à certains moments Renda des

conversations et Argento est là, quelques fois, je n'ai pas de dates et Rizzuto est là, je ne sais pas ce qu'il fait là, pour moi, c'est folklorique, là, je regarde ça puis je me dis: « Bon... »...

Q. **[133]** Je comprends que c'est folklorique, mais est-ce qu'il participe aux conversations?

R. Plus ou moins. Il est très effacé.

Q. **[134]** Mais il est là?

R. Mais il est... oui, il est là puis... c'est ça, il est là. C'est le fils du père.

Q. **[135]** Est-ce qu'on vous a demandé de l'argent pour soudoyer des gens dans ce projet-là?

R. On m'a demandé le... l'argent... le fameux cinq cent mille (500 000) dont on n'a jamais donné suite à ça puis à un moment donné, pendant le contrat, ça commence à muscler pas mal avec Bellini parce que...

Q. **[136]** Ça, c'est pendant le contrat?

R. Oui, pendant le contrat. Bellini... ce qui m'énerve tellement de leur façon de faire, la Ville, si vous êtes dans une bonne cadence de facturation, vous déposez votre facture vers le vingt et un (21) du mois antécédent, le certificateur de paiement, l'architecte, l'ingénieur, peu importe, approuve le paiement, la trésorerie de la Ville, les finances

de la Ville ramassent tout ça puis normalement, le vingt-quatre (24), le vingt-cinq (25) du mois suivant, vous avez votre chèque, mais des fois, vous manquez le target, des fois, vous manquez un mois et des fois, vos montants sont révisés parce que vous avez surfacturé ou on évalue que le travail n'est pas... ou vos sous-traitants vous ont trop facturé, peu importe, et Bellini a, j'ai appris plus tard par... c'est Robert Boyer, je pense, qui me l'a dit, utilisait un dénommé Madgi pour venir au bureau chez nous à tous les vingt-trois (23), vingt-quatre (24) du mois collecter son chèque sans qu'on l'ait appelé pour lui dire « ton chèque est prêt » parce que normalement, la politique, c'est net trente (30) jours.

Alors, on dépose notre demande de paiement, on reçoit notre paiement, puis on paye dans... dans les jours qui suivent. Alors, les gens chez nous étaient ahuris de voir des gars ça de large débarquer et dire « on veut notre chèque ». Pourtant, la... la trésorerie était... était très bonne puis la relation était peut-être parfois tendue parce que Bellini tirait souvent, traînait souvent de la patte. Il a fallu le mettre à l'ordre plusieurs fois, puis il a fallu majorer ses

équipes.

Alors, à un moment donné, je me suis écoeuré de ça et il a continué à avoir des représailles, je pense, de la part d'un des concurrents qui était... qui était Norgéreq qui critiquait notre cautionnement, je me souviens pas trop. Et je suis allé voir Renda, j'ai dit : « Écoute, ça marche pas avec Bellini et puis il y a encore des concurrents qui râlent ». Et là on m'a parlé de... de donner quarante mille piastres (40 000 $) de... de... que cet argent-là... qu'il y avait beaucoup de bouches à nourrir « lot of mouth to feed », un charabia. Et c'est là que j'avais vraiment mon voyage et je suis allé voir Stéphane Forget, puis je lui ai dit : « Écoute là, ça tient pas la route là, voici ce qui se passe ».

Q. **[137]** Bon. Il y a plusieurs personnes là-dedans, on va y revenir. Stéphane Forget, ça, c'est le... le chef de cabinet du maire Tremblay?

R. Tout à fait.

Q. **[138]** Bon. On va revenir. La question précisément là était celle-ci : est-ce qu'on vous a demandé de l'argent qui visait à soudoyer des gens? Et à cette question-là, est-ce que c'est « oui » ou « non » on vous en a demandé de l'argent?

R. Oui, on m'a demandé de l'argent sous prétexte...

(10:31:52)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[139]** Qui vous a demandé de l'argent?

R. C'est Rizzuto et... et Renda.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[140]** Rizzuto et Renda.

R. Oui.

Q. **[141]** Est-ce qu'ils vous ont dit à quoi ou à qui cet argent-là était destiné?

R. Ils m'ont dit qu'ils avaient beaucoup de bouches à nourrir.

Q. **[142]** Alors, ils n'ont pas nommé personne.

R. Non.

Q. **[143]** Et ça, ça vous a été demandé une fois?

R. Ça m'a été demandé une fois, je pense, par Rizzuto et une fois par... par Renda.

Q. **[144]** Et avez-vous donné de l'argent?

R. On a donné des sous à Argento comme consultant qui nous a présenté des factures de consultant, je me souviens pas des montants, je me souviens pas quand. Mais, à un moment donné, on sentait qu'il fallait acheter un peu la paix parce que le fameux pourcentage de profits, on voyait Bellini prendre du retard et du décalage. On savait qu'il allait

nous coûter des sous. Alors, le profit, entre autres, à cause de Bellini, allait diminuer de beaucoup, mais quand même, pour être juste, on a... on a voté quelques montants là. Je me souviens pas combien, mais on a payé la compagnie Argento.

Q. **[145]** Argento. Est-ce qu'il est exact...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[146]** La fois... la fois que vous avez demandé... qu'on vous a demandé... que Rizzuto vous avait... vous a demandé de l'argent et la fois que Renda vous a demandé de l'argent, est-ce que vous leur avez donné de l'argent à l'une ou l'autre de ces personnes-là?

R. Non. Non.

Q. **[147]** Bon. Alors, c'est resté au stade qu'on vous avait demandé de l'argent ou l'argent que vous avez... qu'on vous a demandé, vous l'avez donné à Argento?

R. C'est ça. J'ai pas... j'ai donné... j'ai... on a fait des chèques.

Q. **[148]** Mais, est-ce que c'était une autre demande, une demande différente?

R. C'était dilué, Madame la Présidente, et puis c'est... c'est... Je m'excuse de ne pas avoir les détails ce matin de cette trésorerie-là là, mais

dans ma tête, on réglait le problème en envoyant de l'argent en chèque à la compagnie de... de pavage de... d'Argento. Je me disais, on va envoyer de l'argent là là, on va voir ce que ça... où ça... qu'est-ce que ça va nourrir et qu'est-ce que ça va faire, puis on verra le... le résultat.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[149]** Si je vous parle de mille cinq cents dollars (1 500 $) par semaine, sur une base régulière, à toutes les semaines pour la compagnie de monsieur Argento.

R. C'est possible.

Q. **[150]** Payée par L.M. Sauvé?

R. Sûrement, oui.

Q. **[151]** Et monsieur Argento, il n'est pas exact qu'il avait incorporée une compagnie de consultant pour ça?

R. J'ai aucune idée.

Q. **[152]** Vous savez pas si c'est pour une compagnie de consultant ou de pavage, comme vous dites.

R. Je... je me souviens pas. C'est... c'est possible qu'il ait incorporé une compagnie de consultant.

Q. **[153]** Et est-ce qu'il a fait du travail pour vous quelconque sur ce chantier-là, monsieur Argento, du travail légal?

R. Argento s'intéressait... Argento se disait à la retraite, il se disait avoir aidé l'entreprise de son fils ou d'avoir fait la passation de l'entreprise familiale à son fils et de continuer à l'aider et il s'intéressait à la maçonnerie. Il est venu une fois sur l'autre chantier dans la région... à Ottawa, il connaissait l'architecte. Donc, il s'intéressait à proximité de... de ce qu'on faisait, mais je le laissais pas rentrer parce que je voulais pas ça. Je viens... je venais de vivre une étape absolument épouvantable et je voulais pas ça, je voulais pas ça chez nous, je voulais pas ça dans mon entourage. Mais, en même temps, j'avais Bellini qui était là que je devais surveiller, je devais constamment... je demandais constamment des comptes rendus sur son échéancier, puis je passais, je devais passer un petit peu plus de temps au chantier pour vérifier son avancement, puis à un moment donné je voyais que ça traînait de la patte, là, je donnais des dictées... Ça a été une relation difficile et tendue.

Q. **[154]** Avec Bellini. On va rester... On va sortir de la partie travail, puis on va regarder les relations avec les gens mafieux que vous avez décrits tout à l'heure, et... On vous a demandé de

l'argent pour nourrir des bouches. Est-ce que... On ne vous a jamais précisé quelles bouches étaient à nourrir?

R. Je pense que Rizzuto, à un moment donné, a fait allusion à des conseillers. Lots of mouths to feed, the councillors. Je pense avoir entendu ça. Mais je ne peux pas dire qu'il a mentionné un conseiller en particulier. Le seul qui l'a fait, c'est Renda, en nommant expressément Forcillo, et en nommant aussi Zampino dans son départ.

Q. **[155]** Alors, c'est... On vous a mentionné ça. Et, puis est-ce que c'est dans la même discussion, ça, celle où monsieur Rizzuto dit lots of mouths to feed, puis monsieur Renda vous parle de monsieur Forcillo?

R. Ce sont des conversations séparées.

Q. **[156]** Séparées.

R. Oui.

Q. **[157]** Combien d'argent avez-vous donné à la mafia, les Rizzuto, Argento et Renda, dans... pour l'obtention de ce contrat-là ou après l'exé... pendant l'exécution du contrat?

R. Je pense que le seul argent qu'on a donné, c'est l'argent que... qu'on a voté à Argento. Et on a payé, à tous les mois, d'une façon ordonnée,

l'entreprise Toitures Trois Étoiles.

Q. **[158]** O.K. Mais, Toitures Trois Étoiles faisait du travail.

R. Tout à fait.

(10:36:48)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[159]** Mais, donc, Argento n'a jamais fait aucun travail dans le dossier, là.

R. Il se disait faire du travail. Mais, écoutez, moi je me suis... J'ai essayé de me tenir le plus loin possible de lui. Je l'ai... Il est venu à Ottawa une fois, j'ai accepté qu'il vienne sur l'autre projet pour rencontrer l'architecte.

Il essayait de se rapprocher. Il était constamment en train de me dire, « Tu as besoin d'aide, tu as besoin d'aide, on a un contact très haut placé à la FTQ et au Fonds. On sait que t'as eu des difficultés dans le passé, fais-nous confiance, on va te donner un coup de main. Laisse-nous rentrer dans ton entreprise. On n'est pas des si mauvais garçons que ça. » Moi je... J'étais allé dans le coin de la cour d'école voir ce que c'était, là, ça ne me tentait pas d'y retourner.

Pour moi c'est du folklore pur et dur, et puis je suis à Toronto, je suis à Vancouver, je

suis dans de belles affaires, malheureusement je dois sillonner dans ce tas de... de M-là, et j'essaie de compartimenter tout ça, et puis j'essaie de me rendre aux balcons sur la rue Notre-Dame. Parce que, au niveau maçonnerie, c'est un superbeau défi, et j'ai cette équipe-là, là, qui traîne de la patte, je dois aller chercher des compagnons du devoir, je dois... On doit coacher Heather & Little, on doit coordonner toute la fabrication, il y a plein de pièces très compliquées. C'est un puzzle de cuivre qui est à Toronto, qui est ici. C'était une grosse job. Et les chargés de projet, chez nous, ont bien fait leur travail, puisqu'il y avait un échéancier de trois ans, et malgré tout ce que je viens de décrire, on a réussi, jusqu'au moment où on se fasse évincer, de faire... de battre l'échéancier d'une année complète.

Q. **[160]** Mais vous nous avez dit, au début, que monsieur Argento avait une entreprise de pavage, d'aménagement paysager. Est-ce qu'ils ont fait des travaux de cette nature-là dans le dossier de la Ville de Montréal?

R. Pas du tout.

Q. **[161]** Donc, aucuns travaux, vraiment.

R. Aucun travail.

Q. **[162]** O.K. D'accord.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[163]** Alors, vous avez des gens près de la mafia, ou qu'on associe à la mafia, près de vous, qui vous parlent de l'implication ou des bouches à nourrir, qu'on vous parle spécifiquement de councillors, puis on ne vous a jamais nommé, outre monsieur Forcillo qui a été nommé par monsieur Renda, là, on ne vous a jamais nommé qui d'autre était à payer là-dedans.

R. Non.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q. **[173]** Et monsieur Parent à cette époque-là, Marcel Parent est, c'est quoi son titre à la Ville de Montréal? Est-ce qu'il est maire?

R. Il est maire de l'arrondissement de Ville Montréal-Nord et il est, je pense, il n'est pas, il n'est pas président du conseil, mais il est en charge du precinct, tout ce qui se rattache à la physicalité de l'immeuble sont sous sa gouverne.

Q. **[174]** Sa responsabilité?

R. C'est ça.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q. **[181]** Et est-ce que... à quel moment vous avez cessé de travailler sur le contrat de l'Hôtel de ville?

R. Oui.

Q. **[182]** Êtes-vous capable de mettre une date là-dessus?

R. Deux mille neuf (2009).

Q. **[183]** Deux mille neuf (2009)?

R. Oui.

Q. **[184]** Et comment... pourquoi vous avez cessé de travailler sur le contrat, parce que c'était pas terminé, là?

R. Non, c'était loin d'être terminé. En fait, on en avait fait la moitié, on avait réussi à faire passer un échéancier de trois ans à deux ans, on avait prémuni le site de trois mille deux cents (3200) quelques pattes d'échafaudage.

On était équipé pour aller à la guerre et

ça allait très bien malgré qu'on tirait souvent sur Bellini pour poursuivre la cadence. Ça allait très, très bien. Il y avait un surplus de trésorerie. Il y avait tous les équipements, tous les matériaux, le cuivre avait été acheté en avance. C'était un chantier qui était exceptionnel.

Q. **[185]** Pourquoi vous vous êtes retiré? Qu'est-ce qui... faites rien que nous dire la raison qui a fait que vous avez dû quitter le contrat de l'Hôtel de ville?

R. La Ville a essentiellement en jargon tiré sur la société de cautionnement, la Ville a tiré sur la caution pour compléter le travail.

Q. **[186]** Qui s'appelait comment la caution?

R. C'est La Capitale qui... c'est La Capitale Assurance qui détient l'Unique assurance, c'est l'Unique assurance.

Q. **[187]** Et le chargé, celui qui s'occupait de ce dossier-là au sein de L'Unique, c'était?

R. C'était un dénommé, il y avait deux personnes, en fait, il y en avait trois, il y avait Jacques Canac-Marquis, il y avait un dénommé Boudreault, qui était le directeur ou PDG de L'Unique et il y avait Gilles Vallières qui était, je pense, économiste en coûts de construction, qui était la

tête dirigeante du day-to-day.

Q. **[188]** Alors, à ce moment-là, vous avez... vous dites... c'est en... malheureusement manqué votre réponse, deux mille huit (2008) ou deux mille neuf (2009)?

R. Il me semble que c'est deux mille... à la fin deux mille huit (2008), peut-être ou début deux mille neuf (2009).

Q. **[189]** Et à ce moment-là, au moment où vous... on vous retire ce contrat-là, c'est votre cautionneur, c'est L'Unique qui vous expulse du contrat?

R. C'est la Ville.

Q. **[190]** La Ville?

R. Oui.

Q. **[191]** Est-ce que vous aviez... vous nous avez dit tout là l'heure vous aviez parlé au chef de cabinet, monsieur Forget?

R. Oui.

Q. **[192]** Est-ce que c'est avant ou après votre expulsion du chantier?

R. Avant.

Q. **[193]** Avant?

R. Oui.

Q. **[194]** Qu'est-ce que vous... vous êtes allé vous plaindre au cabinet du maire, alors, de quoi vous

êtes-vous plaint? La nature de votre plainte?

R. Bien je suis allé lui dire que Bellini était abusif, qu'on était sous pression constante et que... je suis allé lui donner une mise en garde, j'ai dit: « Écoute, on va faire une action, on va porter plainte aux policiers, on va faire quelque chose parce que c'est le même genre de pression qu'on a vécue à une autre échelle dans le passé puis on ne tolérera pas ça et malheureusement, on est en relation contractuelle avec ces gens-là, on sait que ça fait partie du folklore et que ça fait partie des meubles, mais on ne tolérera pas ça puis je tiens à vous en aviser et j'apprécierais que vous puissiez aviser le maire ».

Q. **[195]** Est-ce que, suite à ça, est-ce qu'il y a eu des démarches qu'on vous a demandées de faire, rencontrer la police?

R. Bien, on m'a demandé de rencontrer Pierre Reed, qui a complètement noyé le poisson, qui m'a présenté à deux policiers et j'étais déjà en contact...

Q. **[196]** Deux policiers de quel corps?

R. De la Ville de Montréal.

Q. **[197]** De la Ville de Montréal?

R. Et je leur dis...

Q. **[198]** Et vous dites, vous étiez déjà en contact

avec?

R. Bien j'étais déjà en contact, j'avais gardé contact dans l'opération Diligence avec les officiers de la Sûreté du Québec, donc, je leur ai dit: « Écoutez, c'est un peu le même pattern que ce qu'on vient de vivre à une autre échelle ailleurs et puis voici, peut-être que vous pouvez... prenez l'information, faites ce que vous avez à faire, mais nous, ce qu'on insiste à faire, c'est de continuer à faire notre contrat, continuer à travailler ».

Q. **[199]** Et ça n'a pas fonctionné, on vous a retiré le contrat?

R. Non, on nous a retiré le contrat.

Q. **[200]** Est-ce qu'on peut...

(10:47:33)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[201]** Là, vous lancez que monsieur Pierre Reed a noyé le poisson.

R. Oui.

Q. **[202]** Il vous a présenté des policiers?

R. Oui.

Q. **[203]** Vous avez porté plainte?

R. Oui.

Q. **[204]** Alors, je ne vois pas pourquoi vous dites ça.

R. Bien parce que Pierre Reed avait une conversation

avant de me présenter aux policiers à l'effet, « C'est quoi que vous voulez faire? Est-ce que vous voulez continuer à travailler ou vous voulez abandonner le site »? J'ai dit: « Non, pas du tout, on veut continuer à travailler » il dit: « Vous avez un profit anticipé de quoi sur le projet »? Bien j'ai dit: « On a un bon profit » il dit: « Si je vous disais un million (1 M$) »? Comme s'il avait déjà fait ses recherches à ses calculs, alors j'ai dit: « Oui, c'est possible », alors, il dit: « Oui, c'est une bonne raison pour laquelle vous devriez continuer », mais il ne nous a pas aidés, il aurait pu très bien ne pas faire appel, donner ordre à ne pas faire appel à la caution et nous laisser naviguer à travers les périodes difficiles plutôt que de s'escamoter puis faire appel à la caution pour venir terminer l'ouvrage, le chantier avait un surplus de trésorerie, il était un an d'avance alors, quant à moi, Pierre Reed n'a pas... il n'a pas aidé, ni Paul Sauvé, ni Adam Sauvé ce jour-là.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[205]** Et sur... vous me permettez, juste... vous faites un reproche à monsieur Reed?

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[206]** Peut-être qu'il a fait son devoir.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[207]** Oui.

R. Peut-être.

Q. **[208]** Et il vous a... il ne vous a pas aidés, vous lui reprochez d'être intervenu auprès de la caution? En avez-vous une preuve?

R. Bien, il lui a fait référence à plusieurs reprises qu'il interférerait auprès de... qu'il était en contact avec la caution, alors, je présume que c'est soit lui ou ses chargés, je ne sais pas qui, mais il y a quelqu'un qui a parlé à la caution, c'est sûr.

Q. **[209]** Je termine tout simplement, il y avait un cautionnement croisé avec un autre contrat que vous aviez ailleurs, à ce moment-là, avec la même compagnie d'assurance?

R. C'est ça.

Q. **[210]** Et l'autre contrat ailleurs, est-ce qu'il allait bien ou mal à ce moment-là?

R. L'autre contrat ailleurs n'allait pas bien, on essayait de résorber cette solution-là et je pense que ça a eu certainement une certaine influence, mais on était un an en avance, il n'y avait...

Q. **[211]** À Montréal?

R. À Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[212]** Alors, ce que vous nous dites, c'est que Pierre Reed se rend compte que dans un autre de vos contrats, ça ne va pas bien et j'imagine monétairement, et là, vous êtes en conflit, vous avez une difficulté, vous n'avancez pas dans vos travaux parce que Bellini n'avance pas, nous dites-vous, et c'est là que vous dites que Pierre Reed vous a dit qu'il était en contact avec la caution et vous estimez qu'il a tergiversé ou qu'il n'a pas rempli, selon vous, ce qu'il aurait dû faire?

R. On était un an d'avance.

Q. **[213]** Et qu'il a noyé le poisson?

R. On était en avance d'une année, Madame la Présidente, puis il y avait un surplus de trésorerie, je pense, de huit cent quatre-vingt-treize mille dollars (893 000 $) sur la table. Donc, je vois pas pourquoi on aurait dû expulser l'entreprise du site quand...

Q. **[214]** Ça, c'est de votre point de vue à vous.

R. C'est mon... c'est mon opinion.

Q. **[215]** Mais, peut-être que de son point à vue à lui, c'était la bonne chose à faire.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

R. C'était ça.

Q. **[228]** Est-ce qu'on approche le moment de la pause? Qui nous permettrait de peut-être de reprendre sur un autre sujet au retour.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me PAUL CRÉPEAU :

Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

(11:30:21)

LA GREFFIÈRE :

Je rappelle que nous sommes en mode de non-publication. Monsieur Sauvé, vous êtes sous le même serment que vous avez prêté.

Me PAUL CRÉPEAU :

[redacted]

[redacted]

brièvement au niveau des travaux, des surprises. Et là je veux pas parler de construction, je veux même... Dans le mode de financement de l'Église Saint-James, je vais vous demander juste de nous résumer... puis l'Église Saint-James, quand on se parle, c'est le... le contrat de deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005) où vous avez eu à dégarnir l'édifice, mais à nettoyer le devant pour exposer l'église sur la rue Sainte-Catherine et il y avait une partie commerciale. Il y a plusieurs étapes dans ce dossier-là. Et je veux juste parler du financement de ce contrat-là. Est-ce qu'il est exact qu'il se faisait des travaux à l'Église Saint-James depuis les années mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit (98), des premiers travaux préparatoires, des travaux sur la... le premier contrat que L.M. Sauvé a fait, là, c'était sur le clocher?

R. Oui.

Q. **[235]** O.K. Alors, il y a longtemps qu'il se fait des travaux sur l'Église Saint-James.

R. Oui, comme tout équipement de cette nature-là, à partir du moment où le Premier ministre Landry, je pense, a créé la Fondation du patrimoine religieux,

il y a eu un effort soutenu... plus soutenu qu'antérieurement parce que, dans... à posteriori, c'étaient des budgets aléatoires et puis c'était sur... les argents émanaient surtout des... des églises elles-mêmes. Lorsque la Fondation a pris forme, certains monuments désignés d'une importance X dans le... dans le registre des... des décideurs étaient sujets à des budgets récurrents.

Q. **[236]** Bon. On arrive au contrat que vous avez obtenu où on a refait la devanture et débarrasser la partie commerciale qui est devant l'Église Saint-James où, dans ce contrat-là, vous avez agi comme... comme investisseur dans la partie commerciale, c'est exact ça?

R. À la fois comme investisseur dans la partie commerciale, mais aussi comme constructeur, comme entrepreneur général de la rénovation de façon générale.

Q. **[237]** De l'église.

R. Oui.

Q. **[238]** À votre connaissance, à quel moment ce contrat-là a-t-il été annoncé?

R. Il a été annoncé en deux mille trois (2003).

Q. **[239]** En deux mille trois (2003). Et est-ce qu'il est exact qu'il y avait une partie du financement -

parce que votre client là-dedans, c'est l'Église Saint-James?

R. Le détenteur du titre, c'est l'Église Saint-James et le client à la fois, oui, pour la partie... pour la partie église.

Q. **[240]** La partie église, on va dire, c'est la fabrique de l'église.

R. C'est l'Église Unie du Canada.

Q. **[241]** L'Église Unie du Canada. Et pour... pour être en mesure de vous donner ce contrat-là, est-ce qu'il était à votre connaissance que l'Église Unie du Canada devait obtenir des subventions gouvernementales importantes pour être capable justement de payer ces contrats-là?

R. Bien, c'est un défi urbanistique parce que... je vais faire... tenter de faire une longue histoire courte. Il y avait une école de pensée, surtout madame Lambert, Phyllis Lambert, qui disait que... étant donné que tout ce bâtiment... ce vieux bâtiment-là devant l'église était là depuis la dépression qui faisait partie du tissu, puis qu'on devait pas y toucher. Donc, le bâtiment qui était par-dessus qui... qui cachait l'église était... avait une connotation de... je ne dirais pas de monument, mais elle faisait partie du tissu. Alors,

ce qu'on nous a demandé, ce que... ce que les... ce que les architectes prévoyaient, c'était une... un dégarnissage partiel.

Q. **[242]** O.K.

R. Mais, pour être capable d'avoir un apport de rentabilité dans ce qu'il allait rester pour avoir le maximum de pied carré le plus rentable possible, l'équation nécessitait une intervention gouvernementale pour être capable d'avoir cet esprit-là, de ne pas construire deux immenses tours qui auraient peut-être pu flotter à elles seules sans intervention. Dans ce cas-ci, le projet, dans l'échelle dans lequel il était, nécessitait une subvention pour... pour être...

Q. **[243]** Une subvention... une subvention gouvernementale.

R. C'est ça.

Q. **[244]** À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu octroi ou annonce d'une subvention gouvernementale pour la réalisation du projet de l'Église Saint-James?

R. Il y a eu, je pense, une lettre d'appui juste avant le... la perte au pouvoir du Parti québécois à l'élection de deux mille trois (2003). Et je pense qu'il y a eu une lettre d'appui aussi du ministère

de la Culture, là, dans les... dans les mois qui ont précédé. C'est flou, là, mais je pense qu'il y a eu des lettres d'appui, effectivement.

Q. **[245]** Si je vous parle... on va placer une élection provinciale au Québec, au mois d'avril, je pense, le quatorze (14) avril deux mille trois (2003). Avant cette date-là, c'était le gouvernement du Parti québécois qui était au pouvoir, par la suite, les libéraux ont pris le pouvoir. Cette date-là est un peu charnière d'avril deux mille trois (2003). Dites-nous, avant deux mille trois (2003), qu'est-ce qui avait été annoncé officiellement, ou politiquement, dans des... dans une campagne électorale, qu'est-ce qui avait été annoncé au niveau de subventions pour réaliser le Saint-James?

R. Je pense qu'il y avait eu une lettre du ministère des Affaires municipales, à l'époque, qui venait annoncer une subvention. Je ne me souviens pas du montant, mais je pense que ça regroupait soit l'entièreté ou une grosse partie de... de l'appui financier nécessaire pour l'équation immobilière que je vous ai décrit plus tôt.

Q. **[246]** Alors, les Affaires municipales, et êtes-vous capable de... l'ampleur ou le montant de cette subvention-là?

R. Je serais prêt à dire que c'est près de deux millions (2 M), je pense.

Q. **[247]** Près de deux millions (2 M)?

R. Oui.

Q. **[248]** Savez-vous si les Affaires culturelles, le ministère des Affaires culturelles avait sa propre subvention qui avait été annoncée à ce moment-là?

R. Si ma mémoire est bonne, il y avait une combinaison de... de subventions de... je pense à la hauteur de huit cent mille (800 000), à la fois du ministère, je pense que c'était quatre cent mille (400 000), et la Ville et l'arrondissement pour un autre quatre cent mille (400 000), mais toutes choses confondues, il y avait un huit cent mille (800 000), là, qui venait du ministère et peut-être de la Ville aussi, là, je...

Q. **[249]** Du ministère des Affaires culturelles?

R. Des Affaires... Des Affaires culturelles.

Q. **[250]** Est-ce que ce huit cent mille-là (800 000), on l'ajoute à la subvention du ministère des Affaires municipales?

R. Tout à fait. Oui.

Q. **[251]** En avril deux mille treize (2013)... deux mille trois (2003), le... l'église, parce que je comprends que les subventions ne sont pas accordées

à L.M. Sauvé, là, elles sont accordées...

R. Jamais.

Q. **[252]** ... à l'Église Unie.

R. Tout à fait. Un OSBL, comme est toujours le cas.

Q. **[253]** D'autre part, vous, pour travailler, c'est néce... il est nécessaire que l'église obtienne des subventions.

R. C'est clair.

Q. **[254]** Alors, vous... Je comprends que vous avez suivi ça de près, avec le révérend Bonnard...

R. Oui.

Q. **[255]** ... toute l'obtention des subventions.

R. Oui, tout à fait.

Q. **[256]** Au moment, au déclenche... Non pas au déclenchement, mais au jour des élections, en avril deux mille trois (2003), vous... Est-ce qu'il y avait des subventions qui avaient été accordées, ou annoncées et accordées, budgétées au gouvernement du Québec?

R. Le jour de l'élection?

Q. **[257]** Oui?

R. Oui.

Q. **[258]** Alors, dites-nous ce que vous en savez exactement sur cette question-là.

R. Je pense que le révérend m'avait montré une lettre

d'appui. Il me semble qu'il y avait deux lettres d'appui. Il y avait une lettre d'appui du ministère de la Culture et des Communications, puis il y avait une lettre du ministère des Affaires municipales, qui dictaient tous les deux leur montant, jusqu'à la hauteur d'un montant de deux millions (2 M)... deux millions (2 M) du ministère... Je pense que c'était un point neuf million (1,9 M) du ministère des Affaires municipales, puis je reviens toujours au fameux huit cent mille (800 000) du ministère de la Culture, parce que c'est ce qui a été accordé par la suite, mais je pense que c'était à cette hauteur-là.

Q. **[259]** Si on dit entre deux millions cinq (2,5 M) et trois millions (3 M), à peu près?

R. Oui, ça...

Q. **[260]** Pour le... Pour le total des subventions gouvernementales.

R. Oui. À peu près, oui.

Q. **[261]** Alors, quand vous dites il y avait des lettres d'appui, est-ce que c'est des engagements, là, des... annoncés?

R. Oui, c'était des engagements.

Q. **[262]** O.K. Alors, on est en avril deux mille trois

(2003), il y a élection, changement de gouvernement. Est-ce que ça change quoi que ce soit pour vous, après l'avènement d'un nouveau gouvernement, avec les subventions?

R. Oui, parce que la tribune populaire disait à qui voulait l'entendre qu'il y avait un paquet d'annonces qui avaient été faites, qu'il y avait des restrictions budgétaires importantes, des compressions qui allaient suivre, suite à des annonces qui avaient été faites avant la période électorale, que les engagements précédents du Parti québécois allaient peut-être être défaits par le nouveau parti au pouvoir, qui était le Parti libéral.

Q. **[263]** Je comprends qu'au mois d'avril, au moment des élections, les chèques n'avaient pas été émis, là.

R. Non.

Q. **[264]** L'Église Unie n'avait pas reçu des chèques, c'était des lettres d'annonces, mais de... que vous appelez d'appui?

R. Oui.

Q. **[265]** Mais il n'y avait pas de chèques.

R. Voilà.

Q. **[266]** Qu'est-ce que vous faites quand cette rumeur

populaire-là, quand vous l'entendez, là, comment avez-vous réagi? Qu'est-ce que vous avez fait en fonction de ça?

R. Je suis allé voir maître Blanchard, et je lui ai demandé conseil, à savoir si j'avais des gestes concrets à poser pour m'assurer que le révérend puisse avoir une continuité dans sa... dans l'obtention des subventions, s'il était... s'il était rumeur ou s'il était de fait qu'il était possible que la subvention soit annulée.

Q. **[267]** Quand vous dites maître Blanchard, pouvez-vous, pour les fins des notes, préciser qui, de qui vous parlez?

R. Marc-André Blanchard du cabinet McCarthy Tétrault.

Q. **[268]** À ce moment-là, est-ce que maître Blanchard est toujours l'avocat de la compagnie L.M. Sauvé? On est rendu en deux mille trois (2003).

R. Oui.

Q. **[269]** Et... Alors vous le con... Vous le consultez à quel titre, maître Blanchard, quand vous allez le voir?

R. Je le consulte à titre d'ami d'abord, à titre de conseiller légal ensuite, puis aussi à titre de président du Parti libéral.

Q. **[270]** Parce qu'il est le président du Parti libéral

du Québec à ce moment-là.

R. Si ma mémoire est bonne, oui.

Q. **[271]** Et, évidemment, bon, vous le consultez à trois titres, qu'est-ce que vous obtenez comme réponse?

R. J'obtiens comme réponse qu'il serait utile qu'on mandate le bureau de communications BCP, et on m'introduit à un dénommé Jean-Louis Dufresne, et par la suite à John Parisella, qui ont accompli du travail pour L.M. Sauvé dans le compte du dossier de l'église Saint-James dans les... dans les mois, et je dirais même dans l'année qui a suivi.

Q. **[272]** Alors, BCP, qui est une... une firme de communications?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[273]** Faites-vous la distinction entre BCP et BCP Consultants? Est-ce qu'il y a une différence entre les deux pour vous?

R. Bien, je ne savais pas. Vous me l'apprenez, là.

Q. **[274]** Alors, je vous demandais si vous faisiez... Vous faites affaire avec BCP.

R. Oui.

Q. **[275]** Et chez BCP, avec qui faites-vous affaire?

R. Principalement avec Jean-Louis Dufresne.

Q. **[276]** Monsieur Dufresne, quel est son titre à ce

moment-là chez BCP?

R. Je ne le sais pas.

Q. **[277]** Bon, vous dites c'est sur référence de maître Blanchard?

R. Oui.

Q. **[278]** Est-ce que vous... Est-ce que vous êtes attendu, quand vous arrivez, là, est-ce que monsieur Dufresne est surpris de vous voir, ou...

R. Non, pas du tout. Je pense qu'il y a eu un appel qui a été logé, m'introduisant, comme quoi que je prendrais contact. J'ai pris contact, et puis je me suis déplacé au Centre de commercial mondial, je pense, pour rencontrer Jean-Louis Dufresne pour la première fois.

Q. **[279]** Et qu'est-ce que vous donnez comme mandat à monsieur Dufresne ou à sa boîte de consultants, là, BCP?

R. Je lui donne comme mandat d'éclaircir la position de... d'aller, d'agir à titre d'éclaireur ou de lobbyiste, si on veut, pour voir quelle va être la position réelle du Parti libéral du Québec vis-à-vis les annonces antérieures qui ont été faites par la gouverne péquiste avant la période électorale.

Q. **[280]** Je comprends, quand vous dites que le Parti libéral, vous parlez plus du gouvernement en place

à ce moment-là, et non pas le parti en tant que tel?

R. Je parle... Oui, je m'excuse, je parle du gouvernement en place, effectivement.

Q. **[281]** Alors, vous voulez connaître la position du gouvernement face à cette... à cette subvention-là qui a été annoncée. Je vous laisse continuer, j'aimerais que vous nous la contiez cette histoire-là. Alors, vous rentrez en contact avec monsieur Dufresne et qu'est-ce qui est décidé, quel mandat vous donnez à cette entreprise-là?

R. Bon, BCP facture L.M. Sauvé sur une base mensuelle pour différents services. Il y a, évidemment, on est dans la période de forte, de forte croissance. Donc, BCP nous accompagne, différentes fonctions, nous recommande un certain nombre de gestes à poser dans les médias, de se mettre membre de la grande chambre.

C'est de l'accompagnement pour aider l'entreprise dans son plan de croissance et puis nous font, nous posent un certain nombre de recommandations aussi quant à la... au repositionnement de la subvention parce que tout porte à croire que la subvention va être peut-être mise au rancart ou qu'elle doit être réannoncée,

mais sous une nouvelle forme et que donc...

(11:44:53)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[282]** Qu'est-ce qui vous porte à croire que la subvention va être annulée, vous dites « tout nous porte à croire », ça veut dire quoi?

R. C'est monsieur Dufresne qui me dit que... il y a de fortes chances que c'est une des annonces antérieures faites à la dernière minute par le Parti québécois avant l'élection qui... par l'ancien gouvernement qui va être probablement annulée. Alors, ce sont ses commentaires.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[283]** En fait, même quand justement sur la date de cette annonce-là par le gouvernement précédent, êtes-vous capable de la situer par rapport à la date d'élection, c'est combien de temps avant l'élection que cette... cette annonce-là de subvention avait été faite?

R. Je pense que la... le ministère de la Culture l'a fait dans les mois qui ont précédé.

Q. **[284]** Les mois?

R. Oui. Par contre, la lettre du ministère des Affaires municipales est entrée, je pense, le douze (12) ou le treize (13), le quatorze (14) étant la

date fatidique de l'élection. Je pense que c'est dans les jours ou la journée qui a précédé.

Q. **[285]** La lettre, vous appelez d'appui tout à l'heure?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[286]** Qui a été reçue avant l'élection?

R. Oui.

Q. **[287]** Alors, vous, quand vous dites tout vous porte à croire, monsieur Dufresne vous amène à croire que ça sera reconsidéré. Et quelles sont les démarches que BCP ou que monsieur Dufresne vous suggère?

R. Monsieur Dufresne, en fait ce qu'il dit c'est que la lettre du ministère des Affaires municipales est une lettre de minuit moins une et, qu'il y a de fortes chances qu'elle fasse partie des engagements qui ne soient pas respectés.

Alors, on mandate BCP à positionner l'entreprise et puis à voir auprès des ministères qu'est-ce qu'il faut faire pour recalibrer la subvention pour que la subvention reprenne sa propre place au sein du ministère des Affaires municipales, entre autres.

Le ministère de la Culture semblait avoir moins de réticence. Par contre, il y avait tout un repositionnement puis on est dans... dans la

réingénierie de l'État à ce moment-là. Alors, tout est sur la table, en fait, à notre toute petite échelle ce qu'on perçoit puis ce que BCP nous rapporte c'est que ce projet-là risque d'avorter et la subvention risque d'avorter et qu'il n'y a rien d'acquis.

Donc, on les mandate pour nous rapprocher, rapprocher le révérend et rapprocher L.M. Sauvé des différents ministères qui sont responsables d'émettre ultimement la subvention.

Q. **[288]** Ces mandats-là qui sont accordés et par vous et par le révérend, parce que je comprends qu'il va y avoir des mandats distincts? L'Église Unie va être client, vous allez être client?

R. En fait on a payé pour l'Église Unie.

Q. **[289]** O.K. Mais l'Église Unie était aussi client, parce que c'était elle qui demandait la subvention...

R. Oui, c'est ça.

Q. **[290]** ... ce n'était pas L.M. Sauvé?

R. Oui, effectivement.

Q. **[291]** Alors, vous, vous voyez à vos intérêts, vous vous dites vous avez payé pour L.M. Sauvé?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[292]** Et êtes-vous capable de le placer ça par

rapport à l'élection qui a eu lieu au mois d'avril, c'est combien de temps après que Église Unie et/ou L.M. Sauvé se retrouvent chez BCP?

R. Je n'ai pas attendu ni le révérend non plus, je vous dirais que c'est dans les... dans les mois qui ont... qui ont succédé à l'élection.

Q. **[293]** O.K. Puis les mois, est-ce qu'on peut mettre une idée, là, un mois, deux mois?

R. À l'été peut-être, oui, peut-être.

Q. **[294]** À l'été?

R. Oui.

Q. **[295]** Alors, autour de l'été vous faites affaire avec BCP, mandat de vous accompagner et...

R. Oui.

Q. **[296]** ... continuez, alors, qu'est-ce qu'on vous donne comme conseils chez BCP?

R. Bien en fait un des conseils c'est d'être plus actif au sein des cocktails de financement, l'autre conseil c'est qu'il faut réinventer le projet et qu'il soit sous l'emblème d'un partenariat public-privé parce qu'à défaut de quoi ce n'est pas un engagement qui va intéresser le Conseil du trésor en particulier, parce que je pense que madame Forget avait un gros mot à dire là-dessus. Donc, c'est les deux... c'est les deux dictées qui nous

sont... qui nous sont soulignées.

Q. **[297]** Alors, qu'est-ce que vous décidez de faire vous, Monsieur Sauvé, en fonction de ces conseils-là?

R. Bien j'assiste à quelques cocktails. Écoutez, j'ai pas... j'ai pas été un gros animal des cocktails de financement à part pour les quelques-uns que j'ai organisés dans le passé, là, dans le précédent gouvernement.

On me demande, monsieur Dufresne me donne la liste des activités de financement qui vont se produire soit pour Lyne Beauchamp. Je me souviens d'être allé au TNM à un moment donné où elle était là et puis c'est une activité, c'était un petit déjeuner.

On me demande aussi d'organiser un cocktail de financement pour... et non pas juste de participer, mais de prêter main forte à lever des fonds pour un cocktail de financement pour Jean-Marc Fournier.

M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

Q. **[298]** Qui vous demande ceci?

R. BCP.

Q. **[299]** Donc, BCP vous dit que pour pouvoir peut-être remettre sur pied votre projet de subvention, c'est

bon de faire plus de cocktail de financement, même d'en organiser, c'est ça?

R. Voilà. Oui.

Q. **[300]** Ça c'est monsieur Dufresne?

R. C'est monsieur Dufresne.

Q. **[301]** Ça ne vous étonne pas un peu une telle demande de la part de monsieur Dufresne de dire : « Il faut faire des activités de financement pour que je puisse remettre sur le chemin ma subvention ». Ça ne vous étonne pas?

R. Ça me surprend pas.

Q. **[302]** Ça ne vous surprend pas?

R. Non, pas du tout. Parce que ce que j'aimerais vous dire c'est que dans les semaines qui ont suivi l'élection du gouvernement libéral, j'ai une connaissance qui se nomme Bruno Fortier qui a été nommé consul général à...

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[303]** À New York?

R. ... non pas consul, mais...

M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

Q. **[304]** ... délégué général?

R. ... délégué, pardon, général de la Maison à New Yor, qui... que j'avais invité voir le projet parce qu'on avait déjà mis des maquettes et on avait fait

une mise en marché pour la location puis on avait commencé tout le tralala avec les locataires. Et il m'a dit : « Tu sais, Paul, on te perçoit comme étant péquiste parce que tu as aidé André Boisclair et tu n'as été nulle part présent pendant l'élection de Jean, donc, je doute que ton projet aille de l'avant et de toute façon, c'est un projet religieux puis ce n'est pas les... ça ne fait pas parties des priorités antécédentes avec la Fondation du patrimoine religieux puis la préservation des monuments, ça fait partie de la vieille gouverne ». Alors, connaissant monsieur Fortier, j'ai pris la chose au sérieux et en même temps, je l'ai un peu rebiffé parce que je croyais en mon projet puis je voulais continuer à aller de l'avant, donc, lorsque de l'autre côté de la clôture, BCP a fait ses suggestions, je n'étais pas surpris de ce que je venais entendre.

Q. **[305]** Mais ce n'est pas des gens dans le dossier de la subvention qui vous ont dit ceci, là, ça, c'est des gens qui dans le fond, qui vous conseillent ceci, mais qui ne sont pas impliqués dans leur dossier?

R. Non, pas du tout, pas du tout.

Q. **[306]** Bon, O.K.

(11:51:37)

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[307]** Et là, je comprends, on est plus au niveau politique parce que vous avez parlé de gens, de Bruno, monsieur Fortier, est-ce que c'est un ami aussi, un de vos amis?

R. C'est une connaissance de longue date, j'essaie de me rappeler exactement, la première fois où je l'ai rencontré, je pense que c'est au Club Saint-James, lorsqu'ils avaient une politique de recrutement de membres pour le Club Saint-James, que le Club Saint-James était sur le point de fermer et c'est là où je l'avais rencontré, plusieurs années au préalable.

Q. **[308]** Et alors monsieur Fortier, c'est quelqu'un que vous connaissiez, mais quand il vous parle, il dit: « Jean », alors, on parle de Jean qui, à ce moment-là?

R. On parle de Jean Charest.

Q. **[309]** Et comment vous mettez en relation monsieur Fortier et monsieur Charest?

R. Bien parce que Bruno Fortier s'est vanté à qui voulait l'entendre qu'il était ami d'enfance et qu'il avait grandi soit à quelques portes ou à proximité et qu'il avait sillonné, dans sa

jeunesse, et c'était su et connu que c'était un ami très proche du nouveau premier ministre.

Q. **[310]** Alors, vous en parlez avec monsieur Fortier qui vous donne ces conseils-là ou qui vous dit ces choses-là. Est-ce que c'est au moment de la visite, ça, à l'église ou à d'autres moments?

R. C'est au moment de la visite. Je l'ai invité à venir voir le projet pour voir ce qu'il en pensait puis regagner contact avec lui parce que ça faisait un petit moment que je l'avais vu et c'est à ce moment-là qu'il m'a affirmé que ce projet-là n'allait pas se faire, selon lui, évidemment.

Q. **[311]** O.K. Et je comprends... et puis parce qu'on est un peu dans la politique, mais il vous dit : « On t'associe au Parti Québécois », monsieur Boisclair, spécifiquement?

R. Je ne me souviens pas s'il a dit qu'on m'associait à monsieur Boisclair, mais je me souviens qu'il m'a dit qu'on m'associait au Parti Québécois.

Q. **[312]** Et je comprends qu'hier, vous nous avez dit que vous aviez déjà organisé ou c'est plus tard, vous avez...

R. C'est plus tard.

Q. **[313]** ... vous avez organisé un cocktail...

R. Oui, c'est ça.

Q. **[314]** ... pour monsieur Boisclair, qui est une de vos connaissances?

R. Qui est une connaissance, en fait, qui est un ami de maître Blanchard.

Q. **[315]** O.K. Alors, vous avez cette information-là de monsieur Fortier et chez monsieur... monsieur Dufresne qui vous donne, qui vous suggère de vous rapprocher, de participer au cocktail?

R. C'est ça.

Q. **[316]** Alors, qu'est-ce que vous avez fait?

R. Monsieur Dufresne a suggéré une date et un lieu pour un cocktail de financement pour le ministère des Affaires municipales, le député de Châteauguay de la région de Châteauguay, qui était Jean-Marc Fournier et puis comme à la coutume, j'ai pris le téléphone, j'ai appelé une quinzaine, une vingtaine de fournisseurs, j'ai demandé à notre « staff » d'y être et les gens ont fait leur chèque et puis on s'est pointé au rendez-vous, c'était au restaurant le Newtown, sur la rue Crescent et puis c'était un soir d'été, si ma mémoire est bonne, de sept... sept heures (19 h) le soir, je pense ou à huit... je ne me souviens pas trop de l'heure, là, mais je me souviens du lieu, en tout cas.

Q. **[317]** Au Newtown?

R. Oui.

Q. **[318]** Vous dites un soir d'été, si je vous propose novembre deux mille trois (2003)?

R. Il me semble que c'est tard, mais il me semble que tout ça, c'est discuté à l'été puis écoutez, vous avez peut-être raison, là, je n'ai pas de calendrier, là, mais c'est possible.

Q. **[319]** Et quand vous... vous avez organisé cette activité-là?

R. Je ne l'ai pas organisée comme telle, mais on m'a demandé d'amener du monde, donc, j'ai fait des téléphones et puis c'est des fournisseurs qui étaient intéressés d'être là puis qui voulaient supporter à la fois l'entreprise, à la fois le projet puis qui voulaient sûrement aussi se faire voir et voir le ministre ou son entourage.

Q. **[320]** Alors, à ce moment-là, on parlait du député de Châteauguay, mais monsieur Fournier est ministre... quel ministère au moment où vous tenez ce cocktail-là?

R. Il est aux affaires municipales.

Q. **[321]** Aux affaires municipales. Alors, je comprends que sur la définition de qui l'a organisé, qui était l'organisateur, pour être plus précis, est-ce que c'est vous qui l'organisez ou qui en prenez la

charge ou bien vous y participez plus activement?
R. Je dirais que concrètement, c'est BCP qui l'organise, mais c'est moi qui fait la job de bras d'appeler et de s'assurer qu'il y a des corps chauds qui signent des chèques pour bien accueillir le ministre.
Q. **[322]** Évidemment, vous...
LA PRÉSIDENTE :
Q. **[323]** Qu'est-ce que ça veut dire, des corps chauds?
R. Ça veut dire des... je m'excuse, Madame la Présidente, c'est une bien mauvaise expression, je... c'est mon anglais qui ressort trop souvent, ça veut dire des personnes, des fournisseurs, des payeurs, des gens qui feraient des contributions.
Me PAUL CRÉPEAU :
Q. **[324]** Qu'il y ait des gens qui soient là, pour commencer...
R. Oui.
Q. **[325]** ... et qu'il y ait des gens qui fassent des contributions aussi?
R. C'est ça.
Q. **[326]** D'après-vous, êtes-vous capable de nous dire combien de personnes vous avez amenées à ce cocktail-là?
R. J'aimerais dire une vingtaine, mais je pense que

dans les faits, c'est plus de l'ordre de quinze (15) ou dix-sept (17).

Q. **[327]** Que vous avez amenées...

R. Oui, c'est ça.

Q. **[328]** ... que vous avez convaincues de venir?

R. Oui.

Q. **[329]** Maintenant, est-ce qu'il y a plus de personnes que ça?

R. Oui, il y a pas mal de monde, il y a dû y avoir une cinquantaine de personnes, facilement, si ce n'est pas plus.

Q. **[330]** Et les autres personnes qui sont, ceux que vous n'avez pas amenés, là, est-ce que c'est des gens ou un milieu de travail que vous connaissez ou c'est des parfaits inconnus?

R. Il y a des gens que je ne connais pas.

Q. **[331]** O.K.

R. Pas du tout.

Q. **[332]** Ce n'est pas rien que des gens de la construction?

R. Non, pas du tout.

Q. **[333]** Mais pour vous, vous y avez amené une quinzaine, dix-sept (17) personnes reliées au milieu de la construction, maçonnerie ou...?

R. Fournisseurs...

Q. **[334]** ... fournisseurs.

R. ... gens de construction, peut-être même de nos cabinets d'avocats, écoutez, c'est loin, là, il y a neuf ans, ça, là, je n'ai pas le... j'ai fait des téléphones, je me souviens, j'ai fait des téléphones auprès de chez... des gens de Givesco qui étaient un fournisseur en ciment puis en divers matériaux de construction, je pense que j'avais appelé peut-être nos architectes, aussi, dans Saint-James, j'avais appelé un paquet de monde.

Q. **[335]** Et il y en a plusieurs qui se sont présentés. Les... est-ce que vous avez suivi la partie financement? Savez-vous si ça a été un succès, ça, au niveau du financement, pour la... pour monsieur Fournier?

R. Dans les faits, non. J'ai quand même posé la question parce que j'étais curieux, au lendemain ou au surlendemain, à Jean-Louis Dufresne, à savoir si ça avait bien fonctionné, puis il semblait que... il semblait que oui, il semblait que ça avait... ça avait été un succès.

Q. **[336]** Je comprends que ce n'est pas vous qui avez ramassé les chèques pour...

R. Non.

Q. **[337]** ... pour le Parti libéral à ce moment-là?

R. Non.

Q. **[338]** Savez-vous qui ramassait les chèques pour le Parti libéral?

R. Moi je me souviens d'avoir remis mes chèques à Jean... d'avoir donné instruction aux gens qui venaient, et moi-même, d'avoir remis mon propre chèque à Jean-Louis Dufresne. C'était lui-même, en personne.

Q. **[339]** Vous souvenez-vous de votre contribution?

R. Non. Je... Je pense que c'était mille dollars (1 000 $), mais je ne suis pas sûr.

Q. **[340]** Maintenant, outre cette somme-là, que vous avez remise sous... votre chèque. Donc, c'est par chèque que vous remettez, adressé à Parti libéral, ou...

R. Bien, de mémoire, sûrement le Parti libéral du Québec, là, ou agent... agent officiel. Je ne me souviens pas exactement comment on a fait ça, là, mais...

Q. **[341]** Outre cette partie-là, où vous faites votre contribution politique, est-ce que vous avez eu à supporter une partie des dépenses de cette activité-là?

R. Si ma mémoire est bonne, les quelques personnes de notre bureau qui sont venues ont été remboursées,

effectivement, pour y être allées, parce que ce n'était pas des croyants en la cause, et puis... Bon. On les a remboursés.

(11:59:14)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[342]** Ce n'est pas ça la question. La question, c'est est-ce que vous avez déboursé pour l'organisation de cette activité-là?

R. Je n'ai pas déboursé... Je ne me souviens pas d'avoir déboursé de montant additionnel pour supporter l'infrastructure du cocktail, ou de dépenses autres. Non.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[343]** Et vous avez remboursé certains employés.

R. C'est ça.

Q. **[344]** Alors, vous dites avoir...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[345]** Et vous les avez remboursés... Qu'est-ce qu'ils avaient donné, ces employés-là?

R. Cinq cents (500) ou mille dollars (1 000 $).

Q. **[346]** Donc, c'était des prête-noms.

R. Bien, c'était des...

Q. **[347]** C'est ce que vous voulez dire?

R. Bien, au sens de la loi, oui. Au sens de... d'y être et puis d'apporter leurs chèques...

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[348]** Et avez-vous participé, à la même époque... Pour cette activité-là, là, on va la terminer, celle au Newtown. Il y a cette dépense-là que vous avez faite, vous avez payé votre contribution, votre bureau a remboursé... C'est le bureau, ou c'est vous personnellement qui avez remboursé vos employés, qui sont...

R. Je ne me souviens pas. Je pense que c'est le bureau.

Q. **[349]** Et vous nous dites que vous n'avez pas fait d'autres dépenses, vous n'avez pas supporté d'autres dépenses relativement à cette organisation-là.

R. Pas à ma co... Pas à ce que je sache.

Q. **[350]** Et quand vous nous avez dit, plus tôt, que... D'après vous c'est BCP qui l'a organisée?

R. Oui. Je ne sais pas si, à travers les factures... BCP nous envoyait des factures de seize (16), vingt (20)... des assez gros montants, de façon mensuelle, basé sur des taux horaires qui ressemblaient à des taux horaires de bureaux d'avocats. Alors, est-ce que BCP a pris une partie de ses recettes? Qu'est-ce qu'ils ont fait? Je n'ai aucune idée, là. Je ne voudrais pas suggérer, non

plus, qu'ils ont... ils ont mix... ont fait mixité de trésorerie, là, mais... À peu près au même moment, si ma mémoire est bonne, on a quand même des bonnes notes de la part de BCP pour toutes sortes d'efforts, et puis on les paie, et puis...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[351]** Alors, vous dites que vous les payez quinze (15) à vingt mille dollars (20 000 $) par mois?

R. Je me souviens d'avoir... Je me souviens d'une facture, Madame la Présidente, il me semble, de dix-sept mille dollars (17 000 $), que j'ai vu passer.

Q. **[352]** Mais c'est une facture, ou c'est dix-sept mille dollars (17 000 $) par mois?

R. Il y en a... Non, non, il y en a... Il y en a eu...

Q. **[353]** Ou c'est une fois?

R. Il y en a eu une série, Madame la Présidente, mais je me souviens d'une, là. Vous m'excuserez mon laps de mémoire de toutes les factures, mais il y en a eu plusieurs, mais je m'en souviens d'une, à l'instant où l'on se parle, de dix-sept mille (17 000).

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[354]** Si je vous suggère qu'entre l'été deux mille trois (2003) et deux mille cinq (2005), L.M. Sauvé,

sous le nom de ses différentes compagnies et pour le compte de l'Église Unie, a payé un montant de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $) chez BCP, de factures, est-ce...

R. Ça... Ça ne me surprendrait pas.

Q. **[355]** O.K. Aussi bien pour des honoraires que pour des organisations... des dépenses.

R. Aussi bien pour... Oui. Pour toutes leurs démarches. Oui.

Q. **[356]** Est-ce que vous avez participé, à cette époque-là... Vous avez parlé d'activités politiques, vous nous parlez de celle-là. Est-ce que vous avez organisé, vous-même, d'autres... Parce que là vous me dites : « Je ne l'ai pas organisée, j'ai invité du monde. » Est-ce qu'il y en a que vous avez organisées formellement, comme celle de monsieur Boisclair que vous allez faire plus tard, là?

R. Je suis allé à un événement pour le ministre des Transports à Québec, mais comme participant, j'ai fait, il me semble, j'ai fait un chèque. Je suis allé aussi à un autre événement à l'hôtel, dans un des grands hôtels, l'Hôtel Saint-Paul, je pense, pour un autre ministre, là, qui est défunt. Je m'excuse, j'ai un laps de mémoire, là. C'était un

jeune ministre de la Gaspésie.

Q. **[357]** Monsieur Béchard?

R. Monsieur Béchard, oui, qui est... qui est décédé. Mais je pense que lors de celui-là, j'ai fait à peu près le même geste, c'est-à-dire d'appeler une série de fournisseurs, et puis de... de m'assurer qu'ils soient là puis qu'ils apportent leur contribution.

Q. **[358]** Avez-vous contribué à nouveau lors du cocktail (inaudible)?

R. Il me semble que oui. Oui.

Q. **[359]** Savez-vous si c'est dans la même période où vous attendez la subvention qui a été annoncée en avril, qui va... Il va y en avoir une subvention qui va être accordée à l'Église Unie?

R. Oui.

Q. **[360]** O.K. Si je vous dis le dix-neuf (19) décembre deux mille trois (2003)?

R. Oui, oui.

Q. **[361]** O.K.

R. Oui. Ça...

Q. **[362]** Donc, toute cette période-là...

R. C'est plausible.

Q. **[363]** ... entre avril puis décembre, les cocktails dont vous nous parlez, les cocktails de

financement, est-ce que c'est tout pendant cette période-là, ou vous avez continué à en faire après décembre deux mille trois (2003)?

R. Il faudrait que je vérifie la datation, mais le mandat de BCP, c'était d'amener L.M. Sauvé sur une nouvelle plateforme et de recalibrer le... repositionner la subvention de Saint-James. Donc, à partir du moment où il y avait un cocktail stratégique, où BCP jugeait qu'on devait être, on se faisait souffler à l'oreille d'y être, et puis on y allait. Alors, est-ce que c'est pendant cette datation-là de façon plus intense? Probablement qu'on était... On était plus présent pendant la période de repositionnement de la subvention, oui. Mais je n'ai pas la preuve devant moi, là, mais ça... Ça m'apparaît logique comme...

Q. **[364]** Et, je vais vous poser la question précisément, avez-vous déjà supporté des dépenses, chez L.M. Sauvé, pour l'organisation de cocktails? Hier, vous avez donné l'exemple, à votre domicile pour monsieur Boisclair plus tard.

R. Oui.

Q. **[365]** Vous aviez fourni l'alcool et le Perrier, comme vous dites?

R. Hum, hum.

Q. **[366]** Mais, est-ce que vous avez déjà supporté des dépenses dans l'organisation de cocktails politiques, toutes couleurs confondues?

R. Je ne pense pas. Je sais qu'à un moment donné il y a eu une messe, une autre messe à l'église, je pense que c'était soit pour le onze (11) septembre ou un événement quelconque ou un événement qui était d'importance pour le révérend puis il y avait eu une réception justement au Club Saint-James puis on avait payé la note, mais c'était une réception pour et au nom de l'Église. Le premier ministre y était et d'autres ministres aussi, si ma mémoire est bonne, mais ce n'était pas un événement politique comme tel.

Q. **[367]** Quel premier ministre à ce moment-là?

R. Jean Charest.

Q. **[368]** O.K. Et là, celle-là vous avez payé la note c'est en relation, c'est pour?

R. C'est pour l'Église.

Q. **[369]** Pour l'Église?

R. C'est ça. Ce n'est pas une activité politique proprement dite.

Q. **[370]** Politique. Savez-vous s'il y a eu des fonds qui sont ramassés cette journée-là pour l'Église?

R. Non, je ne pense pas.

Q. **[371]** Au Saint-James vous avez payé la note...

R. Oui.

Q. **[372]** ... mais pour l'Église?

R. C'est ça.

Q. **[373]** Est-ce que... et là, je vais vous poser la question, pourquoi vous participez à toutes ces activités-là politiques, activités de financement et contribuer, est-ce que vous le faisiez avant deux mille trois (2003)?

R. Pas vraiment.

Q. **[374]** Pourquoi vous le faites à partir de deux mille trois (2003)?

R. Bien parce qu'il y a un sentiment, d'abord ayant vu un peu les pratiques des deux partis, il y a une institutionnalisation du financement au Parti libéral, il y a une organisation qui est beaucoup plus forte et puis il y a une sollicitation qui est plus forte, il y a beaucoup plus d'activités.

Alors, on n'avait pas, on a un bureau d'avocats qui nous réfère à un bureau de consultants qui nous dit : « Vous deviez le faire », on les écoute et ma recommandation ça a été de suivre, suivre ce pas-là puis de contribuer. C'est bien simple.

Q. **[375]** Et est-ce que... en avez-vous retiré un

bénéfice ou L.M. Sauvé en a-t-il retiré un bénéfice, êtes-vous capable d'attacher ça ensemble? Avez-vous une preuve?

R. Je n'ai pas de preuve, ce que j'ai par contre comme... comme histoire, c'est que dans les semaines qui ont suivi le cocktail au Newtown... Lors du cocktail au Newtown, monsieur Fournier était dans le fond de la salle sur son... sur son portable et puis Jean-Louis Dufresne est allé le chercher à un moment donné pour qu'il s'adresse à la foule qui était là puis qu'il participe un peu plus aux discussions parce que les gens voulaient lui parler.

Et lorsqu'il est venu près de moi il m'a dit : « Ton projet est ben beau, mais j'ai trois cent mille (300 000) pour les églises dans tout l'ensemble du Montréal métropolitain ». Alors, j'étais pas mal choqué parce que, de bonne foi, j'avais appelé les fournisseurs, j'avais rassemblé toute cette belle salle-là, je m'attendais pas honnêtement à parler de la subvention ce soir-là, je m'attendais pas à parler de ça, je voulais d'abord le connaître, le rencontrer.

Là, je trouvais ça un peu brûle-pourpoint de... qu'on aborde la mathématique de cette façon-

là. Mais ça m'a choqué, je me suis dit : « Bon, parfait. Donc, on scrappe le projet ». Et on aurait dû peut-être. J'ai parlé de ça à BCP le lendemain qui m'ont dit : « Non, non, non, on organise une autre rencontre avec Jean-Marc puis tu vas voir ça va fonctionner, puis la subvention va se mettre en place ».

Puis de fait dans les semaines, dans les quatorze ou vingt et un (21) jours qui ont suivi, là, si ma mémoire est bonne. Je suis allé à la Tour de la Bourse rencontrer le ministre et puis tout à coup il avait des crédits additionnels qui s'étaient dénichés puis l'engagement du gouvernement antécédent avait été repris de plus belle, une lettre d'annonce est suivie quelque part au mois de décembre.

Q. **[376]** Lettre d'annonce pour une subvention à quelle hauteur?

R. Du fameux deux millions (2 M) je pense, en fait c'est deux point cinq millions (2,5 M) ou un point neuf millions (1,9 M), c'était tellement compliqué. Il y avait un point neuf (1,9) il me semble qui venait du MAMSL, il y avait huit cents (800) du ministère de la Culture, il y avait deux cents (200) de la Ville, deux cents (200) de

l'arrondissement. C'était un montage difficile à suivre.

Q. **[377]** Il y a un montage qui est fait là-dedans. Le MAMSL pour qu'on se comprenne bien, ministère des Affaires municipales, Sports, Loisirs?

R. Sports, Loisirs, c'est ça.

Q. **[378]** Alors, le montant que vous allez obtenir, que plutôt que l'Église Unie va obtenir en décembre deux mille trois (2003), est-ce que c'est le montant qui vous avait été promis ou qui avait été engagé par le gouvernement précédent?

R. C'est la même mathématique finalement.

Q. **[379]** Et ça vous dites c'est arrivé après, après le cocktail...

R. Oui.

Q. **[380]** ... et après l'intervention vous dites de monsieur Dufresne?

R. C'est ça.

Q. **[381]** Quand vous dites j'ai rencontré le ministre, il s'agit de quel ministre que vous avez rencontré?

R. De Jean-Marc Fournier.

Q. **[382]** Qui vous a confirmé l'attribution de la subvention. Est-ce que vous avez vu?

R. Qui l'a confirmé au révérend, mais...

Q. **[383]** Au révérend, oui. Est-ce que vous avez eu des

contacts de nature politique avec d'autres personnes à ce moment-là cherchant à obtenir confirmation de cette subvention-là pendant la période entre avril et décembre?

R. J'ai rencontré François Crête, qui était chef de cabinet de la ministre de la Culture, je l'ai rencontré la ministre de la Culture, j'ai rencontré Jacques Chagnon qui était député de Westmount-Saint-Henri dans l'arr... où se situe l'Église. J'ai rencontré Monique Jérôme-Forget, une fois ou deux fois. J'ai rencontré le maire de Montréal, le maire de l'arrondissement si je me souviens bien. J'ai rencontré tous les principaux acteurs décisionnels sur cette subvention-là.

Q. **[384]** Vous avez travaillé fort pour essayer d'obtenir la subvention que vous allez finir par obtenir?

R. Oui, oui, j'ai travaillé fort, je n'ai pas lâché.

Q. **[385]** Est-ce que... et à votre connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[386]** Attention, là. Quel était l'objet de ces rencontres-là?

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[387]** C'est là qu'on y allait, là. Quand vous les rencontrez, c'est pour demander le maintien de la

subvention déjà annoncée précédemment?

R. Dans le cadre du ministère de la Culture et du ministère des Affaires municipales, oui. Dans le cadre du député Chagnon, c'est tout simplement pour obtenir une lettre d'appui comme quoi qu'il est d'accord avec la nature du projet, que c'est catalyseur et que c'est un projet revitalisant pour la rue Sainte-Catherine et son... et son coin de comté.

Dans le cas de madame Forget, c'est pour parler de la mécanique de la subvention, est-ce que c'est un PPP, est-ce que c'est... est-ce que c'est un règlement d'emprunt traditionnel. Ça a été plus, ça n'a pas été une discussion de... de... de... ça a été une discussion de financement de projet et de mécanique de projet.

Q. **[388]** Il n'y a rien de politique là-dedans?

R. Il n'y a rien de politique à ce sujet-là.

Q. **[389]** Est-ce qu'il y a quoi que ce soit d'inapproprié qui s'est dit dans ces rencontres-là avec madame Forget, avec monsieur Chagnon?

R. Aucunement.

Q. **[390]** O.K. Alors, c'est des gens que vous avez rencontrés, que vous avez travaillé pour obtenir votre subvention auprès aussi bien des décideurs

politiques, leur adjoint politique et même des fonctionnaires?

R. Et même des fonctionnaires, parce qu'à un moment donné on reçoit avec le révérend, les gens du ministère des Affaires municipales, on reçoit aussi les gens du ministère de la Culture qui nous orientent dans la dictée architecturale de ce que devraient devenir les immeubles. Bon, ça fonctionne dans le normal des choses.

Q. **[391]** O.K. La subvention a été annoncée et par la suite, les travaux ont commencé sans autre anicroche, là, je comprends que plus tard, à la fin des travaux, vous avez demandé d'autres montants au gouvernement à titre de... pour les extras?

R. Bien oui, écoutez, l'église, il y a deux réservoirs de dix mille (10 000) gallons d'essence, de mazout, pardon, et il y a des tunnels de vapeur, il y en a cinq, il y a des dépassements faramineux alors, je retourne voir François Crête, à la Culture, j'étais un petit peu tanné de payer BCP parce que c'est un gouffre sans fin et puis on arrivait à la fin du projet, on était en position de l'arrêter, on aurait pu très bien l'arrêter puis mettre tout le monde en otage, mais on a décidé de ne pas faire ça puis d'être bon garçon, fouiller dans nos poches

puis demander de l'aide à nos fournisseurs puis on a continué, on l'a fini, mais je suis allé voir François Crête et puis je lui ai demandé de l'aide, je lui ai dit: « L'auteur ministériel d'un projet de cette nature-là, c'est le ministère de la Culture et puis vous devriez rallier peut-être les autres ministères pour voir s'il n'y a pas des argents additionnels qui demeureraient pour venir combler les déficits » et puis finalement, ce qu'on m'a répondu, c'était que la perception était que c'était un projet en PPP et que c'était donc... c'était le premier de la sorte et que ça serait très bien mal vu, malgré que mécaniquement, c'en était pas un PPP qui a des montants additionnels qui soient versés pour combler le déficit parce que...

Q. **[392]** O.K.

R. ... c'est une question de perception.

Q. **[393]** Il n'y a pas eu de montant additionnel?

R. Non.

Q. **[394]** Est-ce qu'il y a eu quoi que ce soit d'inapproprié, selon vous, dans ces démarches-là, à la fin du projet qui se situe plus tard, deux mille cinq (2005), deux mille six (2006)?

R. Vous me parlez de la fin du projet?

Q. **[395]** Oui. Dans vos demandes de...

R. La fin du projet, attendez, oui, la fin du projet est en deux mille six (2006)... deux mille cinq (2005), pardon.

Q. **[396]** Oui.

R. Je ne vois rien d'inapproprié, non.

Q. **[397]** O.K., je vous remercie. Moi, j'ai...

(12:14:01)

LA PRÉSIDENTE :

[redacted]

[redacted]

Me ESTELLE TREMBLAY :

Pour ma part, non, sous réserve de confirmer avec maître Crépeau de déposer les deux lettres d'appui dont il a été question et qui sont en la possession de la Commission, une du trois (3) mars deux mille

trois (2003) pour le ministère de la Culture et une du dix (10) avril deux mille trois (2003).

Me PAUL CRÉPEAU :

(Inaudible) Madame la Présidente, j'ai reçu hier soir, très tard, ce matin très tôt, beaucoup de documents, une vingtaine vers onze heures (11 h) ce matin, nous sommes à caviarder ce qui est à caviarder, c'est des documents des parties, ça demande une bonne préparation, j'espère qu'on sera capable de les mettre à l'écran, il ne devrait pas y avoir de problème pour cet après-midi, mais on me dit que c'est une quantité de papier quand même, qui vient de l'ensemble des parties.

Me ESTELLE TREMBLAY :

Alors, pour ma part, si ces deux lettres d'appui sont déposées et que ça permet à la Commission de comprendre la teneur de l'engagement du gouvernement de l'époque, je n'aurai pas d'autres questions à poser.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me MARTIN ST-JEAN :

J'en aurai pour une vingtaine de minutes pour ajouter au fardeau de maître Crépeau, suite à la pause, je lui ai fait parvenir quelques documents

par courriel. Peut-être qu'on pourra les imprimer, vous les mettre, vous les rendre disponibles et quant au caviardage, pourra peut-être se faire plus tard, là, mais dépendamment de ce que maître Crépeau jugera utile de faire, donc, j'en aurais pour une vingtaine de minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est un vrai vingt (20) minutes ou... un vingt (20) minutes d'avocat, je préférerais... j'aime mieux que vous en donniez plus que pas assez, là.

Me MARTIN ST-JEAN :

Bien disons trente (30) à ce moment-là.

Me BENOÎT BOUCHER :

Alors, si le sujet n'était pas couvert par d'autres parties, j'en aurai probablement pour quinze (15) minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Quinze (15) minutes? O.K.

Me PIERRE HAMEL :

La même chose, Madame la Présidente.

Me ANDRÉ RYAN :

Et pour notre part, Madame la Présidente, nous avons communiqué à maître Crépeau quatre documents qui portent exclusivement sur les échanges qu'à eu

monsieur Sauvé avec les représentants du Fonds de solidarité en deux mille six (2006) et dans ce contexte-là, il y a deux points, d'abord, on en a pour à peu près...

LA PRÉSIDENTE :

Bien avant que nous disiez ça, là...

Me ANDRÉ RYAN :

...dix (10), quinze (15) minutes, et deuxièmement, j'ai indiqué à mon confrère, hier, qu'à notre sens, il n'y avait absolument rien qui faisait en sorte que je n'étais pas apte à poser les questions puisque le mandat dans lequel j'ai brièvement occupé pour L.M. Sauvé n'est pas du tout concerné, ni de près ni de loin, par les questions que j'ai à adresser au témoin.

Me SUZANNE COSTOM :

Monsieur Sauvé maintient son objection et demande à ce que la Commission déclare maître Ryan (inaudible) vu qu'il a déjà reçu des confidences, j'ai des représentations à vous faire, je ne sais pas si vous voulez les entendre maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je pense que ça serait le temps, oui.

Me SUZANNE COSTOM :

Excusez-moi, il faut que je pèse... est-ce qu'il

faut que je la garde...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me SUZANNE COSTOM :

Parfait.

ARGUMENTATION par Me SUZANNE COSTOM

Alors, la cause en question qui doit vous guider, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, c'est la cause de Martin contre Succession MacDonald. C'est cette cause qui établit la norme, qui régit le comportement des avocats face aux situations de conflits ou conflits potentiels.

On sait qu'il y a toujours plusieurs valeurs à soupeser, mais dans cette décision de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) de la Cour suprême du Canada, la cour a opté pour un standard rigoureux démontrant une bonne (inaudible) et non juste des conflits réels, les apparences de conflits. La cour mettait l'accent sur l'importance de maintenir la confiance du public dans l'intégrité de la profession de l'avocat et l'administration de la justice.

Je ne suis pas ici souvent, je ne sais pas comment ça fonctionne, si je dois vous donner une

copie de la jurisprudence. J'en ai aussi sur une clé USB pour que les parties puissent me suivre. Quelle est la démarche à suivre?

Me PAUL CRÉPEAU :

Si vous l'avez sur clé USB, on pourra reproduire sur... nous pourrions aux besoins reproduire sur l'heure du midi, les décisions.

LA PRÉSIDENTE :

Mais, si vous en avez une copie pour le moment pour...

Me SUZANNE COSTOM :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour nous.

Me SUZANNE COSTOM :

Parfait. Effectivement, j'en ai amené une copie pour... pour maître Ryan, une copie... il y a aussi...

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Me SUZANNE COSTOM :

Alors, dans cette décision, on dit - et malheureusement, je viens de... je vais reprendre votre copie...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me SUZANNE COSTOM :

Je n'ai pas ma copie devant moi. Dans la décision, on parle de l'importance, comme j'ai dit, de maintenir la confiance du public dans l'administration de la justice. Et le critère, c'est un critère qui est établi où on veut que le public - et quand on parle de public, on parle d'une personne raisonnablement informée - n'a pas... n'a pas à craindre qu'il y aura usage de renseignements confidentiels.

Il y a deux questions à poser dans ce contexte, j'essaie... malheureusement, comme j'ai dit, j'ai préparé sur la base d'une autre... d'une autre version de la cause. Je vais peut-être vous donner la version que j'ai un peu plus tard. Peut-être prendre en note les numéros de pages que je cite parce que je travaille des deux versions et ça me rends... ça me rends la vie difficile.

À la page 17 de la décision que je vous soumettrai... la version que je vous soumettrai plus tard, il y a... intitulé - Le plus clair à retenir.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je n'ai pas de page 17, là, moi.

Me SUZANNE COSTOM :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Ça commence à la page 1235.

Me SUZANNE COSTOM :

Bien, c'est ça ce que je vous dis. J'ai préparé mes arguments sur la base d'une autre version. Malheureusement, celui que j'ai imprimé ou qu'on a imprimé, c'est pas la même. Alors, ça... ça rend difficile pour moi. Je ne sais pas si on pourrait peut-être ajourner et je trouverais mes représentations, je...

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous voudriez plaider ce point cet après-midi?

Me SUZANNE COSTOM :

Oui. Excusez-moi, Madame la Juge, je...

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. De toute façon, il est midi et vingt-deux (12 h 22).

Me SUZANNE COSTOM :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais poursuivre avec les autres avocats...

Me SUZANNE COSTOM :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour savoir si les autres avocats désirent contre-interroge... interroger le témoin.

Me DENIS HOULE :

Oui. Madame, j'aurais sept, huit sujets que j'ai identifiés sur lesquels je voudrais contre-interroger monsieur Sauvé, mais ça sera peut-être fait et couvert par d'autres avocats avant moi, de sorte que ça se réduira peut-être, Madame. Alors, peut-être une demi-heure.

Me LUCIE JONCAS :

J'aurai pas de question pour le Conseil provincial.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Me MICHEL DÉCARY :

Madame la Présidente, comme vous pouvez voir, j'étais prêt en me basant - il n'y a pas de reproche - sur RTA que j'ai reçu. J'ai entendu certaines informations et il me faudrait communiquer avec des personnes pour voir l'exactitude de certains faits. Et je vais tenter

de le faire ce midi, mais il se pourrait que je ne puisse être prêt avant demain matin, dépendant... Est-ce que je peux communiquer...

LA PRÉSIDENTE :

Mais, Maître Décary, c'est que demain matin, on a prévu... Combien de temps d'abord en aurez-vous pour...

Me MICHEL DÉCARY :

Avec ça. Ah! Je dirais trente (30) minutes, quarante (40) minutes. À mon âge, Madame la Présidente, c'est... l'addition devient de plus en plus difficile, vous savez, mais je pense bien que vraiment trente (30), quarante (40) minutes, c'est pas... les questions sont prêtes, mais... évidemment...

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que vous vouliez vérifier. Si vous pouviez le faire sur l'heure du lunch, ça m'aiderait beaucoup parce que j'ai une question d'intendance de témoins et... à faire entendre. Et demain, nous avons une journée avec une requête et plus qu'une requête qui devrait être bien remplie, j'en suis convaincue. Et je ne veux pas suspendre inutilement pour retarder les audiences inutilement. Je comprends que vous ayez des... des

appels à faire. Puis Maître Ryan, prévoyez au cas où que quelqu'un d'autre puisse être à votre place.

Me ANDRÉ RYAN :

Au risque de paraphraser...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me ANDRÉ RYAN :

... quelqu'un, nous sommes prêts.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. C'est parfait.

Me MICHEL DÉCARY :

Madame la Présidente, je vais tout de même interroger cet après-midi ou contre-interroger.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me MICHEL DÉCARY :

Donc... et peut-être qu'on pourra en finir, dépendant des questions aussi.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me MICHEL DÉCARY :

Mais, je veux juste être prudent pour des gens qui... c'est la première fois que j'entends certaines informations et je veux les vérifier, c'est pourquoi...

LA PRÉSIDENTE :

Je vous comprends parfaitement, Maître Décary.

Me MICHEL DÉCARY :

Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

Vous serez peut-être alors en possibilité de commencer à tout le moins votre interrogatoire, quitte à ce que vous le finissiez demain matin très tôt pour qu'on puisse passer...

Me MICHEL DÉCARY :

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

... à autre chose parce que, comme je vous dis, il y a une question de...

Me MICHEL DÉCARY :

Je comprends, Madame. Oui. Merci.

Me ANDRÉ RYAN :

Et pour notre part, Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me ANDRÉ RYAN :

... je voulais simplement ajouter que c'est pas pour...

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous écouter, vous savez.

Me ANDRÉ RYAN :

Non, non, puis c'est pas pour prendre du temps de la Commission...

LA PRÉSIDENTE :

Non, non.

Me ANDRÉ RYAN :

... que je serai précieux. C'est parce qu'il y a des... il y a une question de principe et, pour notre part, on... notre compréhension de la jurisprudence est complètement différente. On l'a expliqué à mes collègues et malheureusement, il arrive qu'on ne s'entende pas.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais, je... soyez sans crainte, je vais prendre le temps qu'il faut pour vous entendre. Alors...

Me ROBERT LAURIN :

Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, Maître Laurin.

Me ROBERT LAURIN :

Oui, c'est parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, Maître Laurin.

Me ROBERT LAURIN :

Je suis pas du bon côté.

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'êtes habituellement pas assis à cet endroit-là.

Me ROBERT LAURIN :

Bien non. J'ai voulu m'asseoir de l'autre côté, mais maître Joncas n'a pas voulu me donner sa place.

LA PRÉSIDENTE :

Pensez-vous que vous allez avoir des questions, Maître Laurin?

Me ROBERT LAURIN :

Comment?

LA PRÉSIDENTE :

Pensez-vous que vous allez avoir des questions?

Me ROBERT LAURIN :

Bon. On va évaluer ce midi si on va en avoir. Deux, si j'en ai, j'allais dire quinze (15) minutes, mais je vais dire vingt (20). Mais, il est pas... il est pas impossible qu'on n'en ait pas, mais il est pas impossible qu'on en ait. Je vais évaluer ça ce midi.

LA PRÉSIDENTE :

Bien là, Maître Laurin, je pense qu'à l'heure où

l'on se... se parle, à l'heure où vous êtes rendu, après avoir entendu le témoignage, je pense, vous êtes capable de vous mouiller un petit peu plus que ça.

Me ROBERT LAURIN :

Si vous voulez que je me mouille, Madame la Présidente, je vais interroger pour environ quinze (15), vingt (20) minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me ROBERT LAURIN :

Suis-je mouillé?

LA PRÉSIDENTE :

C'est vous qui le savez. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bon après-midi à tous. Je vois que nous avons un groupe d'étudiants dans la salle. Bienvenue. Ça nous fait plaisir de vous recevoir, mais je dois vous dire que, comme nous sommes en non-publication, tout ce qui se dit ici ne peut pas être transmis sur aucun réseau, alors ni Facebook, ni Twitter, ni n'importe quoi. Alors, voilà!

Maintenant, pour revenir au témoignage de

monsieur Sauvé, nous en étions ce matin à débattre de l'objection de l'avocat et j'ai l'intention de faire ce débat-là à la fin. Alors, donc de cette façon-là peut-être qu'une fois que vos collègues auront interrogé monsieur Sauvé, peut-être, Maître Ryan, que vous n'aurez plus de question à poser. Alors, donc qui...

Me ROBERT LAURIN :

Madame la Pré...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

(14:03:41)

Me ROBERT LAURIN :

Je suis toujours du mauvais côté, donc... J'étais bien au sec ce midi.

LA PRÉSIDENTE :

Non, vous êtes du... il n'y a pas de mauvais côté ou de bon côté ici.

Me ROBERT LAURIN :

Non! Je pensais que c'était le mauvais côté.

LA PRÉSIDENTE :

Non, il n'y en a pas.

Me ROBERT LAURIN :

Je pensais que, ça, c'était le bon côté et, ici, le mauvais côté, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je ne sais pas comment vous l'entendez, mais tout le monde est censé travailler à aider les travaux de la Commission...

Me ROBERT LAURIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... dans la recherche de la vérité.

Me ROBERT LAURIN :

Vous avez raison. Tout simplement pour vous dire, j'aurai pas de question.

LA PRÉSIDENTE :

Bon.

Me ROBERT LAURIN :

Je comprends que ça vous déçoit que je raccourcisse le débat...

LA PRÉSIDENTE :

Énormément.

Me ROBERT LAURIN :

... mais c'est ainsi. Je vais quitter parce qu'on a des gens qui prennent note de ce qui se passe.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, Maître Laurin. Merci.

Me ROBERT LAURIN :

Merci. Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir. Alors, qui se propose comme premier intervenant? Maître St-Jean. Bienvenue.

Me PAUL CRÉPEAU :

Et Madame la Présidente, pendant que mon collègue s'installe, j'ai reçu des documents encore cet avant-midi et même sur l'heure du midi. J'ai imprimé, pour certains de mes collègues, des copies pour qu'ils les aient ici après-midi. Certains de ces documents-là n'ont pas été numérisés parce qu'on est en train de finir ceux du matin. L'engagement que je prends d'autre part, c'est qu'ils ont des copies papiers. On les est... on les notera et on les numérisera par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

On a reçu d'ailleurs... nous avons avec nous une pile de documents...

Me PAUL CRÉPEAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... qui devraient être déposés notamment par vous, Maître St-Jean...

Me MARTIN ST-JEAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... et d'autres intervenants.

Me MARTIN ST-JEAN :

Si vous me permettez, je vais m'approcher de monsieur Sauvé pour lui remettre une copie des documents que j'ai.

LA PRÉSIDENTE :

Aucun problème.

LA GREFFIÈRE :

Alors, je rappelle que nous sommes en ordonnance de non-publication. Monsieur Sauvé, je m'excuse, vous êtes sous le même serment. Votre témoin, Maître St-Jean.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

Merci.

Q. **[402]** Bonjour, Monsieur Sauvé. Martin St-Jean, je suis avocat pour la Ville de Montréal. Dans le cadre de votre témoignage, vous avez parlé d'un dénommé Carlo Bizzotto.

R. Oui.

Q. **[403]** Et si j'ai bien compris, monsieur Bizzotto vous aurait parlé de l'existence du Fabulous Fourteen à un certain moment donné.

R. Oui.

Q. **[404]** Est-ce que vous pouvez me situer dans le temps? À quel moment cette révélation-là vous a été faite?

R. Je n'ai pas la date.

Q. **[405]** Approximativement.

R. Au même moment, dans les années où nous étions à faire le siège social de Québécor, deux mille trois (2003) peut-être, deux mille deux (2002), c'est...

Q. **[406]** Deux mille deux (2002), deux mille trois (2003).

R. C'était sa... à sa résidence.

Q. **[407]** Vous étiez à sa résidence.

R. Oui, c'est ça.

Q. **[408]** Et est-ce qu'il vous a mentionné quelles étaient les entreprises à ce moment-là qui faisaient partie du Fabulous Fourteen?

R. Non.

Q. **[409]** Et est-ce que cette révélation-là vous a... vous a surpris?

R. Oui, parce que c'était quand même... on était plusieurs, c'était lors d'une réception à sa résidence dans le... le boisée de... de Saraguay et c'était une conversation en compagnie du président propriétaire, je pense, de Givesco, monsieur Latifi

qui était là et il nous entretenait sur les conditions du marché d'une façon générale dans le... dans le domaine du génie civil et j'étais... c'était un peu... c'étaient des nouvelles à mes oreilles.

Q. **[410]** O.K. Et vous n'avez pas posé de question quant à l'identité des... des firmes qui auraient été à ce moment-là parties de ce Fabulous Fourteen-là.

R. Il a parlé des gens de trottoirs.

Q. **[411]** Pavage?

R. Oui. Il a parlé d'une entreprise avec laquelle il travaillait, qui s'appelait Mivela, si je me souviens bien. Parce qu'il est lui-même promoteur, donc il contractait avec certaines entreprises, et je pense qu'il a parlé de Catcan, mais c'est... Il y a dix (10) ans de ça, là, alors...

Q. **[412]** Je comprends bien. Vous avez également, dans le cadre de votre témoignage, mentionné avoir travaillé sur la réfection de la statue Georges-Étienne Cartier.

R. Oui.

Q. **[413]** Votre sous-contracteur, le sous-entrepreneur, ou enfin, un des... une des firmes qui travaillaient avec vous était Construction Garnier.

R. C'est ça.

Q. **[414]** C'était en quelle année, ça? Vous souvenez-vous?

R. Le monument Georges-Étienne, sur le parc, c'était... C'était avant Saint-James. Je vous dirais peut-être deux mille trois (2003), peut-être.

Q. **[415]** Deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004)?

R. Oui. Peut-être, oui. Deux mille quatre (2004), oui.

Q. **[416]** À ce moment-là, est-ce que vous saviez que Construction Garnier, il y avait de l'information, ou... Enfin, ce qu'on aurait appris aujourd'hui, c'est que cette entreprise-là faisait partie du Fabulous Fourteen?

R. Non...

Q. **[417]** Est-ce que c'était quelque chose qui vous était connu?

R. Non, puis je ne... Je ne connaissais pas non plus... Je savais qu'il y avait une relation... J'avais vu Garnier sur des... sur un contrat, sur un site qui appartenait à monsieur Bizzotto, mais je ne connaissais pas le lien d'amitié. Je l'ai découvert lors de ma visite au fameux restaurant Milos, où je les ai vus les deux ensemble. Donc,

non.

Q. **[418]** O.K. Ce contrat-là, sur lequel vous avez fait la réfection du monument Georges-Étienne Cartier, n'était pas un contrat qui était truqué, n'est-ce pas?

R. Pas du tout.

Q. **[419]** De quelle façon êtes-vous venu à vous adjoindre les services de monsieur Garnier et de son entre... de monsieur Borsellino et de son entreprise, Garnier?

R. Il faudrait poser la question à Éric Beaumier, qui est ingénieur, qui a fait la soumission. Mais de mémoire, il y avait... Il n'y avait pas beaucoup de soumissionnaires en bétonnage et en excavation qui avaient soumis des prix, soit au BSDQ ou d'une façon directe. Je ne me souviens pas trop quelle a été la mécanique pour cet appel d'offres-là, mais... C'était un...

Q. **[420]** O.K. Vous n'étiez pas personnellement impliqué à ce niveau-là.

R. Non, pas vraiment.

Q. **[421]** D'accord. Et ces éléments-là de votre témoignage vous ont été apportés alors que vous parliez d'un lunch, ou d'un dîner au restaurant Milos?

R. Beaucoup plus tard.

Q. **[422]** Qu'est-ce qui est arrivé beaucoup plus tard?

R. Le lunch au restaurant Milos...

Q. **[423]** Est arrivé beaucoup plus tard.

R. Beaucoup plus tard, oui.

Q. **[424]** O.K. À quelle... À quelle date environ?

R. C'est après Saint-James. C'est dans les années deux mille six (2006), deux mille sept (2007), dans ces eaux-là. Deux mille six (2006).

Q. **[425]** Deux mille six (2006), deux mille sept (2007)?

R. Oui. Oui. Beaucoup plus tard, après la réalisation de ce chantier-là.

Q. **[426]** De Georges-Étienne Cartier.

R. Oui.

Q. **[427]** O.K. Est-ce que vous connaissez monsieur Francesco Arcadi?

R. Ça ne me dit rien.

Q. **[428]** Ça ne vous dit rien?

R. Non.

Q. **[429]** Le nom Francesco Arcadi ne vous dit rien?

R. Le nom Arcadi me dit quelque chose, mais Francesco ne me dit rien.

Q. **[430]** Est-ce que vous connaissez d'autres personnes qui auraient le nom de famille Arcadi?

R. Non, pas vraiment.

Q. **[431]** Pas... Pas vraiment, ou pas du tout?

R. Non. Bien, je connais le nom pour l'avoir vu dans la Tribune, là, mais...

Q. **[432]** D'accord.

R. ... je ne connais pas le nom...

Q. **[433]** Personnellement...

R. Non.

Q. **[434]** ... il n'y a pas d'Arcadi dans votre environnement?

R. Non. Non.

Q. **[435]** Vous ne connaissez pas de...

R. Non.

Q. **[436]** ... de gens qui s'appellent, ou qui ont le nom de famille Arcadi.

R. Ça ne me dit rien.

Q. **[437]** Connaissez-vous la famille Désourdy?

R. Qui ne connaît pas la famille Désourdy?

Q. **[438]** Moi je ne la connais pas, la famille Désourdy.

R. Ah bon!

Q. **[439]** Alors, je dois comprendre que oui, vous la connaissez.

R. La réponse est oui.

LA PRÉSIDENTE :

Moi non plus.

Me MARTIN ST-JEAN :

Q. **[440]** De quelle façon vous la connaissez, la famille Désourdy?

R. Bien, écoutez, c'est une famille notoire dans le domaine de la construction au Québec, qui a collaboré à la construction, entre autres, de plusieurs équipements, dont le stade olympique. Et ils sont propriétaires d'une station sportive dans la région de Bromont, et de plusieurs propriétés dans... dans les Cantons de l'est.

Q. **[441]** O.K. Avez-vous une connaissance personnelle d'un membre, êtes-vous ami, ou avez-vous des contacts professionnels avec la famille Désourdy?

R. J'ai déjà rencontré le père, Germain, je crois, qui est décédé. J'ai déjà aussi rencontré ses deux fils, Robert, et l'autre dont j'oublie le nom, mais d'une façon purement anodine, là, dans la région des Cantons de l'est, dans la région de Bromont.

Q. **[442]** On se croise.

R. C'est ça.

Q. **[443]** On se croise, c'est...

R. Oui.

Q. **[444]** C'est comme ça.

R. Oui.

Q. **[445]** Mais vous n'êtes pas ami avec...

R. Non, pas du tout.

Q. **[446]** ... un membre de la famille Désourdy.

R. Non.

Q. **[447]** Êtes-vous... Savez-vous que la... Construction Désourdy, là, vous nous parlez du stade olympique, à l'époque c'était Construction Désourdy, savez-vous que c'est devenu Construction DJL?

R. Oui, tout à fait.

Q. **[448]** Savez-vous que Construction DJL est une des firmes qui a été identifiée comme étant partie à un système de collusion à Montréal?

R. Je l'ai appris comme vous, lors des audiences.

Q. **[449]** J'aimerais qu'on aille... Maintenant on va discuter du... de l'appel d'offres relativement au toit de l'hôtel de ville, de sa réfection.

Vous nous avez dit, dans le cadre de votre témoignage, que Trois Étoiles vous avait approché, monsieur Bellini vous avait approché préalablement pour vous informer que ce contrat-là, il le voulait.

R. Qu'il lui appartenait.

Q. **[450]** Qu'il lui appartenait.

R. Oui.

Q. **[451]** D'accord. Est-ce que... Et vous nous avez également mentionné qu'Atwill-Morin, Norgéreq et Maçonnerie Rainville étaient intéressés par cet appel d'offres-là.

R. Oui.

Q. **[452]** Préalablement à l'ouverture des enveloppes ou des soumissions, avez-vous eu des discussions avec l'une ou l'autre de ces entreprises-là, Atwill-Morin, Norgéreq ou Maçonnerie Rainville, quant à qui ce contrat-là devait être attribué?

R. Non.

Q. **[453]** Est-ce que l'une de ces entreprises-là vous a dit, « Moi je le veux, c'est à moi »?

R. Non.

Q. **[454]** Êtes-vous conscient, ou savez-vous s'il y avait une collusion entre ces entreprises-là pour obtenir le contrat?

R. Je ne saurais vous dire.

Q. **[455]** D'accord. À quel... vous avez parlé que vous avez rencontré Stéphane Forget?

R. Oui.

Q. **[456]** Du cabinet, chef de cabinet du maire à l'époque. À quel moment avez-vous été voir monsieur Forget?

R. Je l'ai vu souvent, nous nous sommes rencontrés

dans le cadre des tractations du financement de la subvention de la partie Ville du projet Saint-James.

Q. **[457]** Je vais vous préciser ma question. Relativement au fait que la mafia de Montréal serait impliquée dans la réalisation ou enfin que vous seriez aux prises avec cette mafia-là relativement au contrat de l'Hôtel de ville?

R. Je ne pourrais vous préciser la date, mais c'est quelque peu de temps avant de se faire expulser du site.

Q. **[458]** Avant que votre entreprise se voit retirer le marché?

R. C'est ça.

Q. **[459]** Si je vous dis que vous vous êtes fait retirer le marché au mois d'avril deux mille neuf (2009), il y a des documents devant vous, on va y revenir un peu plus tard, mais est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire?

R. C'est possible.

Q. **[460]** C'est possible?

R. Oui.

Q. **[461]** Est-ce que c'est possible que ce soit là?

R. Oui.

Q. **[462]** Il y a un livre qui a été écrit, Monsieur

Sauvé, sous votre nom avec la collaboration, enfin les propos auraient été recueillis par une dénommée Marie-Christine Lemieux-Couture, vous êtes... vous êtes au courant de ça?

R. Oui, je suis au courant.

Q. **[463]** Vous y avez participé?

R. Je... j'ai participé oui, effectivement.

Q. **[464]** Vous avez lu le manuscrit une fois qu'il a été terminé avant impression?

R. Je l'ai lu avant qu'il sorte.

Q. **[465]** Avant qu'il sorte?

R. Oui.

Q. **[466]** Donc, vous êtes d'accord avec son contenu?

R. Bien il y a quelques erreurs, là, mais je vous écoute.

Q. **[467]** À quels endroits il y a des erreurs, Monsieur Sauvé, vous dites?

R. J'ai vu que le nom de monsieur Grégoire était noté comme étant Paul Grégoire quand, en fait, c'est Jacques.

Q. **[468]** O.K.

R. Il y a quelques trucs, il y a quelques erreurs de sémantique, mais c'est... c'est ça.

Q. **[469]** Je vais vous en lire un extrait à la page 159, alors, milieu, deuxième paragraphe, milieu du

paragraphe :

> Nous avions la mafia dans le rétroviseur et ça nous énervait un peu. Nous le lui avions déjà dit...

et on parle d'une rencontre avec le chef du cabinet du maire, pardon, monsieur Forget

> ...trois ou quatre mois plus tôt, il prétendait que ce n'était que des cancans et que nous n'avions pas à nous inquiéter. Là, je revenais à la charge tout à fait sûr de ce que j'avançais. Quand je lui ai demandé ce qu'il ferait pour nous aider, il m'a simplement répondu : « On est en pleine campagne électorale, je n'en reviens pas que tu viennes nous dire ça maintenant. As-tu des preuves au moins? ».

Maintenant, si on place la campagne électorale à l'automne deux mille neuf (2009), le premier (1er) novembre deux mille neuf (2009) et que vous avez la rencontre, selon votre témoignage aujourd'hui, avant qu'on vous retire le marché au mois d'avril deux mille neuf (2009), est-ce qu'on place bien votre rencontre avec monsieur Forget au printemps

deux mille neuf (2009) ou à l'automne deux mille neuf (2009)?

R. Je ne sais pas, Maître, j'ai eu plusieurs rencontres avec Stéphane Forget et je le considérais et je le considère encore comme un ami. Il a même visité notre chantier de La Baie à Vancouver lorsqu'il y était avant que le marché nous soit accordé. Alors, il y a eu toutes sortes de rencontres et on a eu toutes sortes de conversations au fil de l'année qui a précédé l'octroi du contrat et pendant la période du contrat.

Q. **[470]** Et on s'entend, vous avez dénoncé cette situation-là à monsieur Forget avant qu'on vous retire le marché au mois d'avril deux mille neuf (2009)?

R. C'est possible.

Q. **[471]** Vos rencontres avec monsieur Pierre Reed, est-ce qu'elles ont eu lieu après cette discussion-là avec monsieur Forget ou avant cette discussion-là avec monsieur Forget?

R. Il me semble après.

Q. **[472]** Après? Et vous nous avez dit que selon vous monsieur Reed était responsable du fait que la Ville ait retiré le contrat à L.M. Sauvé? J'ai bien

compris ce bout-là de votre témoignage.

R. Je n'ai pas dit qu'il est... enfin vous pourrez me jouer la cassette, mais je n'ai pas trouvé qu'on a eu une énorme collaboration pour essayer de préserver l'entreprise dans le cadre du contrat et préserver les activités de l'entreprise dans le cadre du contrat.

Q. **[473]** Je veux revenir à ce que vous avez dit. Monsieur Reed vous a rencontré, il semblait savoir quels étaient les recevables au moment de la rencontre qu'il a eue avec vous. Et ce que vous avez dit c'est essentiellement que la Ville a tiré sur L'Unique pour qu'elle tire la « plug » sur notre entreprise?

R. Mon impression c'était qu'on avait peur au scandale.

Q. **[474]** À quelle date vous avez rencontré monsieur Reed?

R. Je ne pourrais vous dire, c'était dans le bureau..., la première fois c'était dans le bureau de Stéphane Forget.

Q. **[475]** O.K. Si on plaçait cette rencontre-là avant le mois d'avril deux mille neuf (2009), ça serait probable?

R. C'est possible.

Q. **[476]** Vous ne le savez pas?

R. Non.

Q. **[477]** Si on regarde, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, et je m'excuse auprès des autres parties, c'est de l'information qu'on a recueillie lors de la pause ce matin. Alors, j'imagine qu'un certain travail sera fait pour qu'il puisse être mis éventuellement à la disposition de tout le monde.

Nous avons en liasse des lettres que monsieur... que monsieur Sauvé, comme vous le savez, a en sa possession présentement. Une lettre du quinze (15) avril deux mille neuf (2009), de monsieur Robert Paradis. Vous voyez ça, Monsieur Sauvé?

R. Oui, oui, je la vois.

Q. **[478]** Et on va lire le premier paragraphe, je vais en faire la lecture, pour le bénéfice de tous, là, le huit (8) avril deux mille neuf (2009), alors, c'est adressé, pardon, à L'Unique Assurances générales, qui était votre compagnie de cautionnement dans ce projet-là.

R. Oui.

Q. **[479]** Alors:

Le huit (8) avril deux mille neuf

(2009), l'entrepreneur général, L.M. Sauvé, 4373413 Canada inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu du paragraphe 50.4, alinéa 1, de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Donc, L.M. Sauvé est en défaut de respecter ses obligations contractuelles, compte tenu que la compagnie est devenue insolvable. Tel que stipulé à l'article...

Deuxième paragraphe.

Tel que stipulé à l'article 2.4.1 du cahier des clauses (inaudible) générales du contrat, vous devrez nous aviser de votre intention de compléter les travaux dans les délais prévus au contrat et prendre les dispositions requises avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours de la réception de la présente.

Alors, ma question pour vous, Monsieur Sauvé, pour quelle raison vous faisiez une proposition concordataire ou enfin, déclariez, à ce moment-là, l'intention de faire une proposition à vos

créanciers?

R. À cause de la situation financière due à un projet dont je n'ai pas le droit de parler à cette Commission.

Q. **[480]** On parle du projet de la réfection du Parlement d'Ottawa, sans rentrer dans le détail du contrat, là, on va le situer, à tout le moins, géographiquement. Il y avait des problèmes qui découlaient de... la santé financière de votre entreprise, à ce moment-là, souffrait de la situation à Ottawa.

R. Et aussi du fait que la Ville nous devait tout près d'un million de dollars (1 M$).

Q. **[481]** D'accord.

(14:20:50)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[482]** La Ville de Montréal ou la Ville...

R. Tout à fait, la Ville de Montréal.

Me MARTIN ST-JEAN :

Q. **[483]** Je vous amène, Monsieur Sauvé, à je crois, la toute dernière lettre au dossier et on regardera l'avant-dernière par la suite. Vous avez des procureurs à ce moment-là? Vous faisiez affaire avec l'étude Laroche Rouleau?

R. Oui, c'est possible.

Q. **[484]** Vous voyez le document auquel je réfère, une lettre du vingt-neuf (29) avril deux mille neuf (2009)?

R. Non, je ne la vois pas.

Q. **[485]** C'est la toute dernière, Monsieur Sauvé, si votre...

R. Oui.

Q. **[486]** D'accord? Alors, on mentionne la compagnie à numéro, qui est votre entreprise, là, faisant affaire sous le nom de L.M. Sauvé. Vous mentionnez... enfin, vos procureurs mentionnent être disposés à continuer les travaux.

> L'entreprise Toitures Trois Étoiles nous a également confirmé la même chose, mais s'est récemment fait dire par la caution de ne pas se présenter sur le chantier. Il semble que la caution soit sur le point d'embaucher certaines personnes clés de notre cliente pour continuer les travaux. Nous apprécierions que vous puissiez convoquer une rencontre dans les meilleurs délais avec la caution. D'autre part, nous attendons la confirmation de la Banque de Montréal

à l'effet que vous pourrez payer directement les sous-entrepreneurs et fournisseurs avec les sommes qui sont dues.

N'est-il pas vrai qu'à ce moment-là, Monsieur Sauvé, il y avait également un litige qui impliquait la Banque de Montréal qui était l'une de vos créancières?

R. Je n'appellerais pas ça un litige, la Banque de Montréal avait certaines frousses concernant l'état de nos finances et on était en discussion avec eux pour tenter de régler le tout.

Q. **[487]** Quand vous parlez de certaines frousses, n'est-il pas vrai qu'il y avait des avis de retrait de percevoir les créances qui avaient été signifiés?

R. C'est possible.

Q. **[488]** Et la réponse de la Ville de Montréal, qui est la lettre... l'avant-dernière lettre, datée du trente (30) avril, en réponse à celle de votre procureur, et je pense qu'elle explique ou exprime quand même assez bien la position de la Ville à ce moment-là.

La présente fait suite à votre lettre reçue le vingt-neuf (29) avril deux

mille neuf (2009) ainsi qu'à notre conversation téléphonique du vingt-huit (28) avril deux mille neuf (2009). Tel qu'expliqué lors de notre conversation téléphonique, notre cliente, la Ville de Montréal, n'a pas résilié le contrat 12234 qui était le contrat de réfection du toit de l'hôtel de ville, au contraire, elle continue d'appliquer les clauses qui y sont prévues, en effet, puisque votre cliente est en défaut, en vertu de ce contrat, notre cliente en a avisé la caution, L'Unique, tel que le prévoit la clause à laquelle on référait tout à l'heure, 2.4.1. Le vingt (20) avril deux mille neuf (2009), L'Unique a notifié à notre cliente son intention de compléter le contrat. Votre cliente n'a plus possession du chantier et c'est pourquoi nous vous référons constamment à la caution.

Alors, à ce moment-là, Monsieur Sauvé, la Ville n'est plus dans le portrait, là, c'est la caution qui a repris le chantier, c'est ce à quoi vous

faisiez référence plus tôt?

R. Pardon?

Q. **[489]** C'est ce à quoi vous faisiez référence plus tôt quand on... vous disiez que L'Unique avait repris le chantier, vous avait enlevé le contrat?

R. Bien ça s'est fait, oui, L'Unique nous a convoqués, à un moment donné, à une rencontre de chantier où la Ville y était, où les autorités en place y étaient et puis ça s'est fait... on nous a enlevé le contrat. On a repris nos souliers.

Q. **[490]** Et la décision a été prise par L'Unique?

R. Je ne serais pas prêt à dire ça.

Q. **[491]** Vous ne seriez pas prêt à le dire?

R. Non.

Q. **[492]** O.K., mais si je vous disais que dans les faits, c'était ça, là?

R. Je pense que c'est une danse qui se fait à deux, entre donneurs d'ouvrage et entre caution. Je ne pense pas que seule caution peut décider de prendre les souliers d'un entrepreneur, mais c'est mon opinion.

Q. **[493]** D'accord. Vous étiez insolvable, à ce moment-là, je vous le rappelle.

R. Je vous remercie de me le rappeler.

Q. **[494]** Quand je dis « vous », bien entendu, Monsieur

Sauvé, je ne parle pas de vous personnellement, là, je parle de votre entreprise, pour ne pas qu'il y ait de confusion avec ce qui se passera plus tard dans le temps. Et d'emblée, ce qui semble apparaître à l'avant-dernier paragraphe de la deuxième page, à ce moment-là, il semble que L.M. Sauvé n'ait pas encore été exclu du projet par l'Unique, qui a à ce moment-là la mainmise sur le projet.

En terminant, relativement à ce dossier-là, des questions vous ont été posées par maître Crépeau et par madame la Présidente quant à des ristournes ou des sommes que vous auriez ou pas payées, soit à monsieur Renda ou à la mafia montréalaise dans l'ensemble.

Est-ce que je dois comprendre de votre témoignage que vous n'avez rien payé pour obtenir le contrat de l'hôtel de ville à qui que ce soit, en termes de ristournes? Je comprends que le dossier de monsieur Argento, là, il y a eu des factures que vous avez payées, mais une cote de trois pour cent (3 %), ou une somme de quarante mille dollars (40 000 $), est-ce que vous avez payé ces montants-là?

R. Si ma mémoire est bonne, on a payé l'entreprise de

consultants ou Argento lui-même, d'une façon directe, mais je pense que ça s'est limité à ça. Puis à quel moment, jusqu'à concurrence de combien, je... je n'ai pas la réponse.

Q. **[495]** D'accord. De votre bouquin, à la page 157, au bas de la page... En fait, on va commencer avec le deuxième paragraphe :

> La mafia a joué un rôle considérable dans notre déroute. Pour moi c'est clair, la Ville de Montréal est sous l'emprise de la mafia italienne.

Vous parlez d'avoir exposé cette situation de fait-là dans les deux paragraphes qui suivent, et là, le dernier paragraphe :

> Que je sois le premier à exposer ma (inaudible) au grand jour.

Bon.

> Je ne l'ai pas fait pour préserver l'anonymat des gens impliqués dans l'histoire. Je n'aurais pas pu dire que j'avais payé une ristourne de trois pour cent (3 %) à la mafia pour avoir mon contrat sans craindre des représailles.

Moi je lis ça, Monsieur Sauvé, et je crois

comprendre que ce que vous dites au lecteur, c'est que vous avez payé une ristourne de trois pour cent (3 %). Et aujourd'hui vous nous dites que vous n'en avez pas payé une. Alors j'aimerais savoir à quel moment on doit vous croire.

(14:27:11)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[496]** D'abord, est-ce que vous reconnaissez avoir écrit cela dans le livre?

Me MARTIN ST-JEAN :

Q. **[497]** Je vous amène au dernier paragraphe de la page 157.

R. En fait, on a commencé à payer... La ristourne a été payée...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[498]** La question était, est-ce que vous reconnaissez avoir écrit cela dans le livre?

R. Écoutez, les propos ont été recueillis par une auteure. J'ai été, pendant un bon moment, accompagné par cette personne, et puis j'ai... j'ai relaté l'ensemble de mes propos. Après ça, ça a été...

Q. **[499]** Quand... O.K., mais quand vous l'avez... Vous l'avez relu, comme vous a demandé...

Me MARTIN ST-JEAN :

Maître St-Jean.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[500]** ... maître St-Jean?

R. Oui.

Q. **[501]** Avant qu'il soit à l'éditeur, donc vous acceptez ces propos-là comme étant les vôtres.

R. Bien, on a payé. On a payé Argento. Alors, forcément...

Q. **[502]** La question... Alors la question..., c'est oui?

R. À...

Q. **[503]** Vous reconnaissez avoir... Vous approuvez ces propos-là, vous les reconnaissez, puisque vous avez lu le manuscrit avant qu'il soit remis à l'éditeur, tel que vous l'a mentionné maître St-Jean plus tôt?

R. Je l'ai remis à l'éditeur, puis je pense qu'ils ont passé dessus à plusieurs reprises, puis d'ailleurs il y a eu des réimpressions, parce qu'il y a eu des poursuites, et enfin. Je comprends... Madame la Présidente, je m'excuse, mais puisqu'on va s'enfarger dans les phrases, là...

Q. **[504]** On ne s'enfarge pas dans aucune phrase. Je vous demande, est-ce que vous reconnaissez avoir bien dit cela à l'auteure, ou... et vous

reconnaissez l'avoir lu et relu avant qu'il soit envoyé chez l'éditeur?

R. Je l'ai lu rapidement, et la mécanique et la datation à l'intérieur de laquelle il y a eu impression et réimpression, je ne le sais pas, là. Je... C'est... La question précise, c'est quoi?

Q. **[505]** Êtes-vous en train de dire qu'avec les propos qui sont quand même, de ce que maître St-Jean note, sont tout de même explosifs, êtes-vous en train de dire que vous ne les avez pas vérifiés avant qu'ils soient acheminés à l'éditeur?

R. Non.

Q. **[506]** Donc, vous les avez vérifiés.

R. Donc, je les ai vérifiés.

Q. **[507]** O.K. Continuez, Maître St-Jean.

Me MARTIN ST-JEAN :

Merci.

Q. **[508]** Ça c'est pour le trois pour cent (3 %), Monsieur Sauvé. Maintenant, pour le quarante mille dollars (40 000 $) demandé...

LA PRÉSIDENTE :

Non mais on n'a pas eu la réponse sur le trois pour cent (3 %).

Me MARTIN ST-JEAN :

Ah, bien, écoutez...

Q. **[509]** Est-ce que vous avez payé... En fait, il nous a dit ce matin...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me MARTIN ST-JEAN :

... sous serment, qu'il n'avait... qu'il n'avait rien payé comme cote.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais là vous le confrontez à ça.

Me MARTIN ST-JEAN :

Oui, et je lui ai demandé, alors, à quel moment on doit le croire.

LA PRÉSIDENTE :

C'est...

Me MARTIN ST-JEAN :

Q. **[510]** Alors, qu'est-ce qui est arrivé? Vous en avez payé une cote, ou vous n'en avez pas payé?

R. On nous a demandé cinq cent mille dollars (500 000 $).

Q. **[511]** Que vous avez dit à madame Charbonneau, madame la Présidente, ne pas avoir payé. Que c'était...

R. On a... On a...

Q. **[512]** Ça dépendait du... de la profitabilité du... du projet.

R. On a payé Argento.

Q. **[513]** Cinq cent mille dollars (500 000 $) maintenant?

R. Non, non, pas du tout.

Q. **[514]** D'accord.

R. On a payé quelques montants à Argento, déduisez-les dans la compensation du trois pour cent (3 %) ou traitez-les d'une façon forfaitaire ou traitez-les d'une façon latérale, en ce qui me concerne on a payé et ça faisait partie pour moi d'un paiement qu'on devait faire.

Q. **[515]** Vos questions étaient très précises ce matin, je n'ai pas l'intention d'embarquer dans un exercice de contradiction ad nauseam avec le témoin, je vous laisse, je vous laisse décider de la valeur probante de tout ça.

Quarante mille dollars (40 000 $) à monsieur Renda, est-ce que c'est une somme que vous avez déboursée d'une quelconque façon?

R. Je me souviens pas, Maître, je me souviens d'avoir payé à Argento des montants qui ont été facturés.

Q. **[516]** D'accord. Vous ne vous souvenez pas avoir payé quarante mille dollars (40 000 $) à monsieur Renda?

R. Non, je m'en souviens pas.

Q. **[517]** À la page 160 de votre livre, vous parlez du modèle économique et aussi de la construction au Québec, motus operanti (sic) de l'industrie fromagière, formagère, pardon, (inaudible) des prix, ça s'explique simplement on a regroupé quelques producteurs sous la bannière de l'Association des producteurs. Ce modèle-là a été adapté à la construction de façon à instaurer la paix entre les gros joueurs, puis le « Fabulous Fourteen » est né dans le silence dans son modèle d'affaire sicilien. Si tu as besoin d'un contrat, tu vas voir ton parrain italien et en échange de sa protection tu paies et tu offres un service. Je l'ai fait avec Renda. Vous avez payé monsieur Renda?

R. On a payé Argento.

Q. **[518]** Vous avez payé Argento. Vous avez habité au 1000 de la Commune?

R. Brièvement.

Q. **[519]** De quelle date à quelle date approximativement?

R. Peut-être pendant une année.

Q. **[520]** De quelle date à quelle date?

R. Je n'ai pas la date exacte.

Q. **[521]** De deux mille deux (2002) à deux mille trois

(2003) ou de deux mille huit (2008) à deux mille neuf (2009)?

R. Peut-être deux à trois.

Q. **[522]** Deux à trois, vous avez mentionné en interrogatoire principal que vous y avez rencontré Casper Ouimet au printemps, je dis au printemps, mais c'est en avril deux mille huit (2008) si on comprend...

R. Non, c'est plus tard, Maître.

Q. **[523]** ... parce qu'il faisait froid?

R. Deux mille deux (2002), deux mille trois (2003) c'était, je n'étais pas à cette adresse-là, c'est beaucoup plus tard.

Q. **[524]** Alors, si je vous dis que c'est en deux mille huit (2008) que vous y étiez, est-ce que ça pourrait être?

R. C'est possible.

Q. **[525]** C'est plausible. Et vous avez habité là, environ quoi, une année, deux ans, trois ans?

R. Une année.

Q. **[526]** Une année.

R. Peut-être une année et demie peut-être.

Q. **[527]** Une année et demie. Au printemps deux mille huit (2008) est-ce que vous êtes au milieu de votre année et demie, au début ou à sa fin

approximativement lorsque vous rencontrez dans l'ascenseur avec votre fille monsieur Ouimet?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. **[528]** Vous ne savez pas?

R. Non.

(14:33:15)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[529]** Vous savez peut-être quel âge, approximativement, avait votre fille?

R. Ma fille a maintenant quatorze ans.

Q. **[530]** Puis à l'époque elle avait quel âge à peu près?

R. On est en deux mille treize (2013), en deux mille huit (2008) moins cinq ans, donc, elle avait neuf ans.

Q. **[531]** O.K. Donc, c'est en deux mille huit (2008), là?

R. Écoutez, je suis confronté devant une série de dates, c'est une période de temps, je pense que j'ai, le plus éloquemment possible, décrit hier une condition difficile qui m'est attribuable. Je l'ai pas la date, je sais pas là, c'est un événement choc. Alors, quelle est la question, c'est quoi la question?

[redacted]

[redacted] avez-vous croisé d'autres personnes qui habitaient au 1000 de la Commune?

R. Sergei Kostitsyn.

Q. **[542]** Oui. L'ancien joueur du Canadien?

R. Oui, tout à fait.

Q. **[543]** D'accord. À part ça?

R. Sergueï Kostitsyne.

Q. **[544]** Plus qu'une fois, donc?

R. Oui, parce qu'il était voisin.

Q. **[545]** O.K., c'était votre voisin?

R. Oui, ma fille était en... en idolâtrie...

Q. **[546]** Votre appartement était sur quel étage?

R. Au quatrième.

Q. **[547]** Quatrième?

R. Oui.

Q. **[548]** Est-ce que vous êtes conscient de l'identité de la personne qui habitait au 647, à la même

époque?

R. Ça ne me dit rien.

Q. **[549]** Ça ne vous dit rien?

R. Non.

Q. **[550]** Si je vous disais qu'au même moment, monsieur... [redacted], monsieur Jocelyn Dupuis habitait là? Ça ne vous dit rien?

R. Aucune idée.

Q. **[551]** Aucune idée?

R. Oui.

Q. **[552]** Vous n'avez jamais croisé monsieur Borsellino à cet endroit-là non plus?

R. Jamais.

Q. **[553]** Ou d'autres membres du clan sicilien...

R. Jamais.

Q. **[554]** ... auquel vous faites référence?

R. Non.

Q. **[555]** Je vous remercie. Je vais coter, pardon...

(14:36:09)

LA PRÉSIDENTE :

Juste un instant, parce que les documents que vous avez...

Me MARTIN ST-JEAN :

Oui, je ne les ai pas tous utilisés.

LA PRÉSIDENTE :

Non, c'est ça.

Me MARTIN ST-JEAN :

Non, mais j'aimerais quand même, parce que les dernières lettres que j'ai utilisées s'expliquent en partie par le contenu de celles que je n'ai pas abordées, mais c'est très...

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, je vais juste...

Me MARTIN ST-JEAN :

C'est au niveau des modalités d'intervention de la caution et...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que les procureurs de la Commission ont eu l'occasion de prendre connaissance?

Me PAUL CRÉPEAU :

Oui, c'est moi qui les ai... excusez-moi, Madame la Présidente, c'est moi qui les ai reçues et imprimées pour mon confrère. Peut-être juste nous préciser la date de chacune de ces lettres-là.

Me MARTIN ST-JEAN :

Oui, certainement.

Me PAUL CRÉPEAU :

Et on les produira en liasse, à ce moment-là.

Me MARTIN ST-JEAN :

D'accord. Alors, j'ai fait référence à la première de la liasse, datée du quinze (15) avril deux mille neuf (2009), adressée à L'Unique, demandant son intervention. Il y a une lettre, et je vais y aller dans l'ordre qu'elles sont présentées, elles ne sont pas chronologiques, malheureusement, là, mais il y a une lettre de Bellavance et associés, adressée à Robert Paradis, direction des immeubles, datée du vingt (20) avril deux mille neuf (2009), au nom de L'Unique et essentiellement, cette lettre-là mentionne que L'Unique confirme son intervention au terme des cautionnements qui avaient été émis, c'est une lettre de deux pages. Il y a, le dix-sept (17) avril deux mille neuf (2009), une lettre de L'Unique, adressée toujours à monsieur Paradis, dans laquelle elle demande à monsieur Paradis une multitude de documents et informations pour pouvoir juger de la pertinence d'intervenir au dossier ou pas. Lettre du trente (30) avril qu'on a vue ensemble, qui émane du contentieux de la Ville de Montréal, en réponse à une lettre du vingt-neuf (29) avril, qui est la toute dernière, celle-là, donc des correspondances entre Service judiciaire de la Ville de Montréal et

La Roche Rouleau qui sont les procureurs de L.M. Sauvé à ce moment-là, alors, en liasse, ces lettres-là seraient sous la cote?

LA GREFFIÈRE :

Sous la cote 93NP-799.

Me MARTIN ST-JEAN :

799. Pour ce qui est du bouquin...

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remets les... bien le bouquin, Maître, vous...

Me MARTIN ST-JEAN :

Il existe, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, il existe, le bouquin, mais je ne pense pas que ce soit...

Me MARTIN ST-JEAN :

On n'a pas à le coter.

LA PRÉSIDENTE :

Non.

Me MARTIN ST-JEAN :

D'accord. Alors, je vous remercie.

93NP-799: Cinq lettres concernant L.M. Sauvé, provenant de la Ville de Montréal, de L'Unique, de Bellavance et associés et

de La Roche Rouleau et associés, en avril 2009, en liasse.

LA PRÉSIDENTE :

Qui sera le prochain? Maître Hamel? Merci, Maître St-Jean.

Me MARTIN ST-JEAN :

Et j'ai dit vingt-cinq (25) minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci, Maître St-Jean.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

Q. **[556]** Alors, Pierre Hamel pour l'Association de la construction du Québec. Monsieur Sauvé, je vais revenir sur certains aspects de votre témoignage, d'abord pour mettre un petit peu d'ordre chronologique. Je vais parler des activités de L.M. Sauvé avant deux mille deux (2002) et après deux mille deux (2002). Vous, vous êtes entré en poste à titre de responsable gestionnaire, en deux mille deux (2002), c'est ce que j'ai compris de votre témoignage?

R. Oui.

Q. **[557]** O.K., à quel titre?

R. Dans une PME de cette envergure-là, il n'y a pas vraiment de titre, c'était développement des

affaires, vice-président opérations, on porte un peu tous les chapeaux, là.

Q. **[558]** O.K. À compter de deux mille deux (2002)?

R. C'est ça.

Q. **[559]** O.K. Avant deux mille deux (2002), vous avez travaillé, vous avez dit, sur les chantiers, vous avez travaillé comme à l'intendance des chantiers, vous avez même mentionné que vous auriez fait de la maçonnerie, soit dans vos étés ou à votre retour du Vermont?

R. Lorsque j'étais tout jeune, j'ai détenu, pendant un bon moment, une carte de maçon, d'apprenti, j'ai appris à poser de la brique, de la pierre et à faire diverses tâches d'intendance sur les chantiers de maçonnerie.

Q. **[560]** O.K. Et votre travail de gestionnaire a débuté seulement en deux mille deux (2002), c'est ça, vous n'aviez pas fait de gestion avant pour l'entreprise?

R. J'en avais fait avant de quitter pour chez... pour Lavalin, après la fin de mes études en Europe, mais je n'en avais pas fait suite à ce laps de temps-là après mon second retour du Vermont.

Q. **[561]** Et c'étaient quoi vos tâches à titre de gestionnaire et...

R. À quelle époque?

Q. **[562]** Avant... avant deux mille deux (2002). Étiez-vous directeur de projet? Chargé de projet? Développement des affaires? C'était quoi exactement?

R. J'ai assisté le groupe d'estimateurs qui était là. J'ai fait de la gérance de projets de construction générale chez les Soeurs Sainte-Anne. J'ai fait de la gestion de... de sites, d'intendance de sites, de main-d'oeuvre. J'ai géré des feuilles de temps, j'ai... j'ai à peu près touché à tous les aspects de...

Q. **[563]** De l'entreprise.

R. ... de l'entreprise. Oui.

Q. **[564]** O.K. Sur quelle période de temps, avant deux mille deux (2002)?

R. Dès mon retour de l'Europe jusqu'à temps que je passe une année chez Lavalin et que je quitte pour le Vermont. Je n'ai... je n'ai pas la date là à peu près.

Q. **[565]** Douze (12) mois? Dix-huit (18) mois? Trois ans?

R. Peut-être deux à trois ans, oui.

Q. **[566]** Deux à trois ans.

R. Oui.

Q. **[567]** Donc, vous connaissiez les opérations de L.M. Sauvé à cette époque-là.

R. Oui.

Q. **[568]** Est-ce qu'à cette époque-là L.M. Sauvé faisait de la collusion?

R. Il faudrait poser la question au... c'est pas à moi qu'il faut la poser.

Q. **[569]** Mais...

R. Moi, j'étais... j'étais affecté au bureau, mais... Écoutez, j'ai vu... à quelques moments, j'ai vu des fax passer et je pense que c'est pendant cette période-là parce que j'étais là où il y avait... effectivement, il semblait y avoir des accommodements entre... entre l'entreprise et d'autres concurrents, donc...

Q. **[570]** Quel type de fax?

R. ... la réponse est « oui ».

Q. **[571]** La réponse est « oui ».

R. Oui.

Q. **[572]** O.K. Est-ce qu'il y avait un « fixer » avant deux mille deux (2002)? Est-ce qu'il y avait une personne qui avait les mêmes fonctions que monsieur [redacted]

R. Pas à ma connaissance.

Q. **[573]** Pas à votre connaissance. Dans le cadre d'un

autre témoignage qui a précédé le vôtre, on a été mis en situation où il y aurait L.M. Sauvé (1964) et L.M. Sauvé (2004). Pouvez-vous nous expliquer? Si vous connaissez la différence entre les deux entreprises.

R. L.M. Sauvé (2004) a été mis sur pied justement parce que... pour deux raisons. D'abord, pour diviser le... En fait, c'était la nouvelle corporation qui a été mise sur pied pour continuer les activités de L.M. Sauvé (1964) et tenter de se départir d'un taux de CSST qui était excessivement élevé qui n'aidait pas l'entreprise suite à des incidents qui avaient eu lieu dans un passé bien lointain.

Q. **[574]** Étiez-vous actionnaire de L.M. Sauvé (1964)?

R. Non.

Q. **[575]** Vous étiez actionnaire de L.M. Sauvé (2004)?

R. Oui, c'est ça.

Q. **[576]** D'accord. Est-ce qu'on peut parler d'un gel successoral ou d'un...

R. Oui. Bien, c'est des... Oui, c'était... c'est ce qu'on essayait... c'est ce qu'on essayait de faire.

Q. **[577]** C'était l'objectif.

R. Oui.

Q. **[578]** Et donc L.M. Sauvé (2004), vous étiez

actionnaire et il y avait d'autres actionnaires?

R. Je n'ai pas le CIDREQ. Il me semble que j'étais seul dans cette entreprise-là.

Q. **[579]** De mémoire, vous pensez que vous étiez...

R. Il me semble que j'étais seul.

Q. **[580]** Est-ce que la compagnie de gestion de votre père était... aurait pu être actionnaire également? J'ai pas le document devant moi là, je vous pose la question.

R. Je ne le pense pas.

Q. **[581]** Vous ne le pensez pas.

R. Non.

[redacted]

[redacted]

Q. **[585]** Vous avez mentionné qu'avant votre arrivée, il y avait une équipe en place de gestionnaires chez L.M. Sauvé. Quelle grandeur de... le nombre de gestionnaires? Vous étiez une entreprise de combien d'employés au niveau de la... pas au niveau construction, je parle au niveau gestion de construction, estimation, secrétaire...

R. En deux mille un (2001)?

Q. **[586]** En deux mille deux (2002), bien, à votre arrivée là.

R. Monsieur St-Pierre, monsieur Bourbeau, il y avait une... Non, pas monsieur Bourbeau, monsieur Beaumier, pardon. Il y avait une secrétaire-comptable, il y avait une réceptionniste, il y avait un préposé à l'atelier, un surintendant général, il y avait sept... six, sept personnes, peut-être.

Q. **[587]** Six, sept personnes comme telles.

R. Oui. Oui.

Q. **[588]** Maintenant, six, sept personnes, vous... Vous aviez un chiffre d'affaires approximatif de combien, en deux mille deux (2002)?

R. Je ne pourrais pas vous ré...

Q. **[589]** Au moment?

R. Ce n'était pas très fort. C'était peut-être quelques millions de dollars.

Q. **[590]** Deux (2) ou trois millions de dollars (3 M$)?

R. Oui, peut-être.

Q. **[591]** O.K.

R. Oui.

Q. **[592]** O.K.

R. Je me souviens d'avoir vu un chiffre d'affaires d'un million (1 M), je pense, peut-être à la fin des années quatre-vingt-dix (90) ou... L'entreprise avait périclité substantiellement.

Q. **[593]** C'est l'époque où il y avait du résidentiel, vous faisiez du résidentiel, j'ai compris de votre témoignage antérieur?

R. On a commencé à faire du travail résidentiel vers deux mille trois (2003), je pense.

Q. **[594]** O.K.

R. On en a toujours fait, mais pas d'une façon ordonnée.

Q. **[595]** O.K. Avant deux mille deux (2002), est-ce que la compagnie agissait à titre d'entrepreneur général?

R. Oui.

Q. **[596]** Oui?
R. Oui.
Q. **[597]** Vous aviez, vous déteniez vos licences?
R. Oui.
Q. **[598]** Et vous le faisiez dans quels types de projets?
R. C'était surtout des clients de mon père. Entre autres, comme j'ai expliqué, une communauté religieuse qui nous donnait des mandats en gérance de construction, et aussi, par moments, à titre de contrats forfaitaires, qui ont pu varier de... de simples agrandissements, ou d'ajout d'ascenseurs, jusqu'à un bâtiment complet. C'était des bâtiments éducationnels, des bâtiments hospitaliers, ça a été ce genre de contrats-là.
Q. **[599]** O.K. Et cette portion-là de travaux, là, dans votre carnet de commandes, qui sont des contrats privés avec les institutions religieuses, ça représentait quel pourcentage du travail de L.M. Sauvé?
R. À ce moment-là, en deux mille un (2001), deux mille deux (2002), il n'y en avait plus. Il y avait... Ce portefeuille-là a été éclipsé, là. C'est plutôt dans les années, si je me souviens, dans les années quatre-vingt-dix (90) que c'était des années

fortes. Quatre-vingt-... Il me semble quatre-vingt-sept (87), quatre-vingt-huit (88), quatre-vingt-... Dans les années quatre-vingt-dix (90), il y avait de grandes gérances de construction qui ont été faites, là, pour les communautés religieuses.

Q. **[600]** Alors, le travail que vous faisiez à ce moment-là, c'était du travail, des contrats publics?

R. En maçonnerie?

Q. **[601]** En maçonnerie?

R. Un peu de contrats publics, et des contrats privés. Mais surtout des églises. De l'entreprise générale, et de l'ecclésiastique. Du religieux.

Q. **[602]** O.K. Et lorsque vous agissiez comme maçon, vous avez... Lorsque vous faisiez des contrats publics, vous agissiez en sous-traitance, ou vous agissiez comme entrepreneur général également?

R. Pour la maçonnerie?

Q. **[603]** Bien, pour le projet qui est requis?

R. Pour à peu près toutes les disciplines, sauf la menuiserie brute et la maçonnerie, c'était des contrats en sous-traitance qui étaient octroyés. Effectivement. Et les deux disciplines de maçonnerie et de menuiserie brute étaient faites à l'interne.

Q. **[604]** O.K. Vous arrivait... Vous arrivait-il de soumissionner uniquement comme maçon, comme sous-traitant en maçonnerie, auprès d'autres entrepreneurs généraux? Ou vous soumissionnez, généralement, comme entrepreneur général?
R. Oui.
Q. **[605]** Oui?
R. Les deux.
Q. **[606]** De façon régulière, ou...
R. Entrepreneur général, pour toutes disciplines confondues, pour cette communauté religieuse-là. Il y a peut-être quelques autres clients et maçons dans le marché public. Et...
Q. **[607]** Dans le marché public.
R. Et privé. Oui.
Q. **[608]** Donc, dans le marché public, vous ne soumissionnez pas directement au propriétaire.
R. Dans...
Q. **[609]** À moins que ça soit seulement de la maçonnerie qui était requise.
R. Dans le marché public...
Q. **[610]** Oui?
R. ... nous ne soumissionnions pas... J'ai... J'ai mal compris.
Q. **[611]** Dans le marché public, vous ne soumissionniez

pas directement au propriétaire. Vous soumissionniez à un entrepreneur général, qui lui soumissionnait au propriétaire.

R. Non, je pense qu'on a fait les deux.

Q. **[612]** Vous avez fait les deux.

R. Oui. C'est impossible de ne pas faire les deux.

Q. **[613]** Donc, je comprends... Je comprends que vous arrivez, donc, en poste en deux mille deux (2002). Vous avez mentionné que l'entreprise était rentable, qu'elle avait du cautionnement à demande, et qu'elle n'avait pas de plan de continuité. C'est bien ça?

R. C'est bien ça.

Q. **[614]** O.K. N'est-ce pas le rêve de n'importe quelle entreprise d'avoir ce profil-là?

R. Avec le recul... Je ne suis pas sûr. Oui et non.

Q. **[615]** Oui et non?

R. Dégonfler des pneus d'un camion pour aller encrypter des curés, c'est peut-être... C'est peut-être un avenir, mais ce n'était pas celui, à l'époque, que j'envisageais pour... pour moi et ma famille.

Q. **[616]** D'accord. Alors, maintenant vous êtes... on est en deux mille deux (2002) vous arrivez en poste, vous avez six ou sept, sept ou huit plutôt

employés plus des maçons évidemment selon les travaux que vous faites. Quel est l'état des entreprises en maçonnerie à Montréal, c'est-à-dire êtes-vous une grosse entreprise, une petite entreprise ou une moyenne entreprise en maçonnerie?

R. Je pense qu'on est devenu une petite.

Q. **[617]** Vous étiez une petite?

R. Oui.

Q. **[618]** Et les grosses entreprises quelles étaient-elles?

R. Ça dépendait, en fait c'est très... c'est une question assez... je sais que vous aimeriez ça être capable de préciser d'une façon spécifique. Mais tout dépend d'un contrat, une entreprise est capable parce qu'elle a l'antériorité d'avoir fait des contrats d'envergure et a peut-être des moments, un laps de temps d'une année, deux années, trois années qui s'écoule où il n'y a plus de contrat. Si ma mémoire en bonne, en deux mille un (2001), deux mille deux (2002) il ne se passait pas grand chose. Alors, les concurrents, l'entrepreneur à battre était Rainville & Frères et Atwill-Morin, Maçonnerie Turenne, Maçonnerie Demers, Salvatore, Savit, c'était les principaux concurrents.

Q. **[619]** C'était les principaux?

R. Oui.

Q. **[620]** Les autres étaient... étant encore plus petits que ces entreprises-là ou pas présents sur le marché de Montréal?

R. Bien St-Denis Thompson était dans le devenir, ils étaient, ils avaient quand même une équipe. DYC est une autre entreprise aussi qui avait des années fortes avec des années moins fortes. À peu près à n'importe quel moment, Tomassini, c'est une autre entreprise forte. Ça dépend de la période de l'année. Ça dépend de l'année. Ça dépend de la conjoncture contractuelle.

Q. **[621]** Mais vous les connaissiez, vous connaissiez votre concurrence?

R. Oui, oui.

Q. **[622]** Donc, vous arrivez en deux mille deux (2002), j'ai compris de votre témoignage qu'avant deux mille trois (2003) vous avez changé de bureau de comptables. Raymond Chabot ne semblait pas assez souple et vous avez fait l'embauche de la firme de monsieur Ringuette, c'est bien ça?

R. C'est ça.

Q. **[623]** Donc, on est... si on est avant deux mille trois (2003), je comprends qu'on est en deux mille deux (2002). Vous venez d'arriver en poste de

gestionnaire et vous changez... vous faites le changement de comptables.

R. J'ai fait le changement de comptables il me semble dans les six mois ou dans l'année, les dates sont floues, mais c'est certainement dans l'année.

Q. **[624]** Et pouvez-vous nous expliquer en quoi Raymond Chabot n'était pas assez souple?

R. En fait on... on voyait Raymond Chabot une fois par année puis ils déposaient des bilans et c'est un gros bureau et je pense qu'on voulait avoir quelqu'un, une plus petite firme pour cette tâche-là de préparer des bilans puis de surtout préparer des projections puis de nous accompagner dans la croissance qu'on voulait entreprendre. Puis on voulait aussi corroborer la bonne relation qu'on avait avec notre procureur de l'époque qui nous a référé à ce bureau de comptables là. Un changement de gouverne des fois ça nécessite des changements de professionnels.

Q. **[625]** Mais il n'y a aucun incident particulier, vous n'avez pas présenté un plan d'affaire à Raymond Chabot qui vous a dit : « Monsieur Sauvé, malheureusement la situation de la compagnie fait en sorte que vous ne pourrez pas réaliser ça »? Est-ce qu'il y a eu quelque chose comme ça? Est-ce

que vous avez eu un contact avec Raymond Chabot dans ce sens-là pour faire un changement? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a initié un tant soit peu ce changement-là?

R. Pas à ma connaissance.

Q. **[626]** Pas à votre connaissance?

R. On n'a pas eu de heurts, mon père trouvait que les honoraires étaient élevés, puis on a tout simplement, tout simplement changé de comptable.

Q. **[627]** D'accord. Et je comprends que la firme, donc, votre père était présent dans la gestion de l'entreprise?

R. À temps partiel, oui.

Q. **[628]** À temps partiel. Il l'a été jusqu'à quand à temps partiel dans l'entreprise votre père?

R. Peut-être deux mille deux (2002) et demi, deux mille trois (2003) peut-être lorsque je prends officiellement le legs. Il a été très malade, donc deux mille deux (2002) et demi, peut-être deux mille trois (2003), dans ces eaux-là.

Q. **[629]** O.K. Ce changement-là a eu lieu donc en deux mille deux (2002). Vous avez rencontré monsieur Ringuette qui vous a mené [redacted]

[redacted]

R. C'est pendant la période du SCRS.

Q. **[630]** SCRS, ça c'est un projet que vous avez réalisé?

R. C'est ça.

Q. **[631]** Et vous l'avez débuté en deux mille deux (2002)?

R. C'est ça.

Q. **[632]** O.K., vous l'avez terminé quand?

R. Deux années plus tard.

Q. **[633]** Deux années plus tard?

R. Oui.

Q. **[634]** Est-ce que votre père était au courant de l'embauche de monsieur [redacted]?

R. Non.

Q. **[635]** Donc c'était... est-ce que vous aviez un conseil d'administration ou vous étiez le seul administrateur à l'époque?

R. Il n'y avait pas de conseil d'administration.

Q. **[636]** Il n'y avait pas de conseil d'administration. Vous avez témoigné à l'effet que vous discutiez mensuellement de vos problèmes avec monsieur [redacted].

[redacted]

[redacted]

Q. **[643]** Québécor. Dans le cadre de votre témoignage, j'ai vu réapparaître Raymond Chabot, à un moment donné. Vous avez fait affaire avec monsieur Ringuette combien de temps, comme comptable?

R. Du moment de son embauche jusqu'au moment où la Banque Nationale [redacted] la Banque Nationale qui a suggéré... Banque Nationale travaille fréquemment avec Raymond Chabot, donc, pour palier aux demandes d'information financière de Raymond Chabot... de la Banque Nationale, pardon, on a décidé de refaire affaire avec... pour un marché bien ponctué, avec Raymond Chabot.

[redacted]

[redacted]

Q. **[651]** Quelle était la compa... initialement, quelle était la compagnie de caution de L.M. Sauvé, en

deux mille deux (2002)?

R. Groupe Commerce, qui est devenu ING.

Q. **[652]** Et vous avez changé de caution, j'imagine, dans le cadre de la réorganisation de deux mille sept (2007)?

R. Oui, ING faisait affaire directement avec l'entreprise et à un moment donné, a décidé qu'il devait y avoir un courtier dans la relation, comme étant la normale, alors, on s'est trouvé un courtier puis le courtier a joué son rôle de trouver différentes sociétés de cautionnement, donc, le compte est parti de chez ING.

Q. **[653]** Comment ça fonctionne ça pour obtenir du cautionnement? C'est pas comme l'assurance là.

R. Ça... bien, c'est un service de sociétés d'assurance.

Q. **[654]** Si je vous disais que les compagnies d'assurance... de cautionnement, pardon, vérifient vos états financiers?

R. Bien, c'est sûr.

Q. **[655]** Vérifient la qualité des... des gens dans l'entreprise?

R. C'est sûr.

Q. **[656]** Que vous devez faire des rapports, lorsque vous êtes une bonne entreprise, à chaque trimestre?

R. Ça dépend. Souvent les rapports sont annuels. Dans notre cas, c'étaient des rapports annuels.

Q. **[657]** C'étaient des rapports annuels.

R. Oui. Et parfois, aucun rapport.

Q. **[658]** Est-il possible de croire que ING a refusé de vous cautionner après la réorganisation?

R. Ça me surprendrait parce que je pense que c'est plutôt un retrait du bilan de mon père et de ses compagnies de gestion qui ont... qui ont fait en sorte que ING préférait que je fasse... C'est une question conjoncturelle. On a changé de courtier, le courtier voulait nous amener sur le marché et il y avait le retrait du... du bilan du père, donc c'est sûr que c'est des nouvelles conditions, c'est des nouveaux termes, c'est un nouvel... c'est une nouvelle surface financière, c'est un nouvel environnement.

Q. **[659]** Quand vous dites le retrait des bilans de votre père, ce que vous... ce que vous nous dites, c'est que, après la réorganisation, votre père a cessé d'être débiteur en faveur de la caution. C'est-à-dire qu'il a refusé de signer pour les engagements éventuels de l'entreprise face à la caution, c'est bien ça?

R. Je pense qu'il a si... Écoutez, il faudrait

vérifier là, mais si ma mémoire est bonne, il a fallu que je... à un moment donné, qu'on vole de nos propres ailes puis qu'on se retrouve... qu'on trouve nous-mêmes notre propre cautionnement pour les fins de... des opérations là. Mais, il y avait des cas où des chantiers qui n'étaient pas terminés où les cautionnements étaient encore en vigueur où la signature était en vigueur, d'autres nouveaux qui débutaient où il fallait transiger d'une façon directe avec des nouvelles entités de cautionnement.

Q. **[660]** Quelle couverture de cautionnement vous aviez avec Orléans à la toute fin?

R. Orléans?

Q. **[661]** C'est... c'était... c'était pas Orléans votre...

R. Non.

Q. **[662]** ... entreprise?

R. Non.

Q. **[663]** C'était... c'était quelle entreprise? C'était...

R. C'était La Capitale.

Q. **[664]** La Capitale.

R. L'Unique... l'Unique assurance.

Q. **[665]** Unique. Pardon.

R. Oui.

Q. **[666]** Qui est devenue Orléans. Excusez-moi. Alors, l'Unique, c'était quoi votre couverture de... de cautionnement avec l'Unique?

R. On a eu une vingtaine de millions de dollars de capacité de cautionnement pour un projet à Ottawa et pour le projet de Montréal.

Q. **[667]** O.K. Est-ce que La Baie vous demandait des cautionnements aussi?

R. Je ne le pense pas.

Q. **[668]** Et les autres projets à Vancouver, c'était La Baie ça?

R. À Victoria...

Q. **[669]** Oui.

R. ... et à Vancouver, ça, c'étaient des projets privés. Un des... un bâtiment à Victoria qui était possession de La Baie qui a été vendu à un promoteur privé pour lequel nous avons travaillé.

Q. **[670]** Et avec ces projets-là, est-ce que vous aviez atteint votre limite de cautionnement?

R. On n'a jamais eu de discussions à cet effet-là. C'est sûr que ça en faisait beaucoup avec l'Hôtel de Ville et le Parlement, mais les La Baie étaient en voie de finition, donc c'est un... C'est une cible mouvante, le cautionnement, c'est... c'est

jamais pareil.

Q. **[671]** Alors, donc vous n'aviez pas une limite annuelle de cautionnement qui vous permettait de soumissionner, c'était à demande, c'est bien ce que je comprends, je dois comprendre la relation que vous aviez avec la compagnie?

R. On pourrait dire que c'était à demande, oui.

Q. **[672]** Pas d'autre question, Monsieur Sauvé. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, il est trois heures et cinq (15 h 05), nous allons prendre la pause. Qui poursuivra, Maître Hamel... Maître?

(Inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Qui d'autre après?

Me BENOIT BOUCHER :

Probablement oui.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Boucher. O.K. Maître Décary?

Me MICHEL DÉCARY :

Après, après maître Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. C'est beau.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE

LA GREFFIÈRE :

Je vous rappelle que nous sommes en mode de non-publication. Monsieur Sauvé...

R. Oui.

Q. **[673]** ... vous êtes sous le même serment que vous avez prêté.

(15:32:17)

Me ANDRÉ RYAN :

Avec votre permission, Madame la Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me ANDRÉ RYAN :

J'ai peut-être une suggestion puisque le temps a des vertus.

LA PRÉSIDENTE :

File.

Me ANDRÉ RYAN :

J'en ai discuté avec mon confrère brièvement, avec maître Costom, qui a cependant évidemment pas statué à ce sujet-là à ce stade-ci, mais on avait transmis à maître Crépeau quatre documents que nous entendions, en quelque sorte, faire déposer par le témoin lors d'un cours contre-interrogatoire. Et comme le temps nous file entre les doigts, bien, j'ai proposé à maître Crépeau, qui n'a pas

d'objection, à ce qu'on puisse déposer les documents tout simplement, auquel cas on n'aurait pas de question pour le témoin et ça vous ferait gagner du temps.

Me PAUL CRÉPEAU :

C'est exact, Madame la Présidente. On a ces documents-là, on a eu l'occasion de les regarder et on n'a pas d'objection à cette façon de faire.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est merveilleux.

Me ANDRÉ RYAN :

Bon. Alors, il faudrait tout simplement les coter.

Me SUZANNE COSTOM :

(Inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous voulez regarder les...

Me SUZANNE COSTOM :

Je ne les ai pas vus encore. Est-ce que je peux juste...

LA PRÉSIDENTE :

Mais, je pense que ce serait normal que maître Costom prenne connaissance peut-être des documents aussi.

Me PAUL CRÉPEAU :

Je vais lui remettre ma copie et je sais qu'il y a

au moins un... un de ces documents-là que monsieur Sauvé a vu (inaudible) Je l'ai regardé avec lui.

Me DENIS HOULE :

On y va?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y. Allez-y, Maître Houle.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

Q. **[674]** Bon. On va être en mesure de se parler, Monsieur Sauvé. Denis Houle, je représente l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec. Le premier sujet que je veux aborder avec vous, vous en avez parlé lundi matin, c'est-à-dire l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec. Vous vous rappelez d'avoir parlé de rencontres qui se tenaient à l'occasion de réunion à cette association-là, c'est exact? Pouvez-vous nous situer ça dans le temps? C'est lorsque vous êtes devenu président en deux mille deux (2002)?

R. À ce moment-là, mais aussi avant mon départ chez SNC-Lavalin dans les années quatre-vingt-dix (90).

Q. **[675]** O.K. Parce que vous avez parlé de la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie. Est-ce qu'il est à votre connaissance qu'avant deux mille

(2000) il y avait deux associations en maçonnerie?
R. Effectivement, puis je pense que j'ai soufflé vent de ça, il y a l'AEMCQ et il y a...
Q. **[676]** La Corporation.
R. Oui, en fait, c'est la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie du Québec...
Q. **[677]** Oui.
R. ... et il y a l'AEMCQ, je pense. Je ne sais pas si c'est les mêmes, là, mais je pense qu'il y en a eu deux, là.
Q. **[678]** Il y en avait deux avant deux mille (2000). Est-ce qu'il est à votre connaissance qu'il y a eu fusion en deux mille (2000) des deux associations distinctes pour ne former que l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec?
R. C'est possible.
Q. **[679]** Lorsque vous en avez parlé au niveau de la collusion, c'est à quelle période? C'est à l'époque où il y avait deux associations ou une seule?
R. Lors des premières rencontres où il n'y avait qu'une seule association, où il y avait monsieur Salvatore, monsieur Hardy, monsieur Palardy, ça, c'est les premières rencontres auxquelles j'ai assisté, ce serait à ce moment-là.
Q. **[680]** Donc, lorsque vous avez pris la direction de

votre compagnie, de L.M. Sauvé incorporée.

R. Non, pendant... pendant la période des années... du milieu des années quatre-vingt-dix (90).

Q. **[681]** Lorsque vous étiez chez SNC-Lavalin.

R. Avant d'aller chez SNC-Lavalin.

Q. **[682]** Parce que là on parlait de deux... deux associations à cette époque-là. C'est pour ça que j'essayais de fixer ça dans le temps, Monsieur Sauvé.

R. Mais, c'était l'association principale qui avait pignon sur rue aux abords du boulevard Métropolitain du côté... du côté nord, là, j'oublie l'adresse, là, mais...

Q. **[683]** Est-ce qu'on doit retenir de votre témoignage - et dites-moi si je me trompe dans l'interprétation que j'en retiens de lundi matin - que les rencontres qui se faisaient se faisaient au local de l'Association ou de la Corporation, c'est ça?

R. C'est bien ça.

Q. **[684]** Et uniquement dans le but de discussions entre les entrepreneurs qui faisaient la collusion?

R. Non, il y avait un procès-verbal, il y avait des états de... de discussions, mais en parallèle, avant ou après les assemblées, c'était... c'était

facile de voir... En tout cas, moi, je me souviens, monsieur Hardy me dit : « J'ai un problème sur tel, tel projet, je vais devoir parler... » je ne sais pas si c'était à monsieur Salvatore ou monsieur Palardy là, mais c'était clair que c'était un lieu de rencontre et un lieu de discussion sur d'autres sujets que sur le procès-verbal de... de l'Association elle-même.

Q. **[685]** Et à ce moment-là, est-ce que c'était en groupe restreint? Simplement les collusionnaires et les autres personnes qui participaient au conseil d'administration ou à la rencontre préliminaire s'en allaient ou quoi?

R. Je dirais que c'est un groupe restreint.

Q. **[686]** O.K. Et à un moment, c'est... vous aviez été invité à demeurer avec le groupe restreint, c'est ça.

R. Bien, j'ai été invité à assister aux réunions où il y avait les... les procès-verbaux étaient lus et puis on parlait de l'industrie d'une façon générale. Et j'ai vu monsieur Hardy, je pense, parler à monsieur Salvatore à un moment donné, et aussi à monsieur Palardy, là. Je pense que c'était au sujet de la Banque du Canada ça à l'Île-des-Soeurs, ou en tout cas. C'était un projet

quelconque, là, où il y avait... On ne soumissionnait pas, mais je me souviens que monsieur Hardy voulait soumissionner, puis il avait toutes les difficultés à... Il avait des difficultés importantes.

Q. **[687]** Est-ce que tout votre témoignage, finalement, vous le fixez dans la période des années quatre-vingt-dix (90), et non pas après deux mille (2000), lorsqu'il n'y a qu'une seule association? Au niveau de la collusion?

R. Mon témoignage est fixé sur cette période-là des années quatre-vingt-dix (90), effectivement, lors de cette rencontre-là, où, effectivement, ces entrepreneurs-là se sont... se sont parlé, oui.

Q. **[688]** De sorte que lorsqu'il y a une seule association, après la fusion, l'unification, vous n'avez pas participé à d'autres rencontres où il a été question de collusion dans le domaine de la maçonnerie.

R. J'ai été... Je suis allé à quelques rencontres, en fait. Une sur la rue Sherbrooke, dans l'est de Montréal, au-dessus du St-Hubert, où le président de l'époque, Denis Brisebois, de la seule et unique association, ou avant, ou tout de suite après, peut-être, la fusion des deux, avait remis à la

salle, aux membres de l'association, une espèce de bordereau de prix suggestifs, de ce que devait coûter, au pied carré, de la brique, de la pierre, de la pierre artificielle, et on est dix (10) ans plus tard, à peu près, ou sept ou huit ans plus tard, pardon, et puis je m'aperçois que... on me suggère quel prix coter. Donc, je trouvais ça un petit peu particulier que d'avoir... que de voir de la mathématique suggestive au sujet de la... au sujet des prix.

Q. **[689]** Et je comprends que c'est à votre retour au Québec, alors que vous êtes président de la compagnie L.M. Sauvé.

R. C'est ça.

[redacted]

[redacted]

Q. **[696]** Alors, tiens, je vais y aller avec une question préliminaire Monsieur Sauvé. Qui s'occupe de gérer le personnel, chez L.M. Sauvé?

R. Après?

Q. **[697]** Après.

R. Monsieur Serge Guindon.

Q. **[698]** Est-ce que, lorsqu'il est question de fixer les horaires de travail, de fixer le nombre de travailleurs sur un chantier et les conditions de travail qui s'appliquent, c'est ce monsieur-là qui gère tout ça?

R. Pour un certain moment, oui, avant qu'il quitte pour aller sur d'autres chantiers à l'extérieur de Montréal, mais c'est lui qui a reconstitué les équipes du Québec, essentiellement.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

des ventes était, je pense, un rôle important pour garder tout ça en vie puis garder un certain pied dans... dans l'espoir de revenir, de prendre possession de mes moyens puis de revenir à la charge.

Q. **[708]** Et que la compagnie fonctionne au point d'avoir un peu de revenus financièrement et tout ça?

R. Le grand espoir puis heureusement que c'est à l'extérieur du Québec et puis avec tout le recul j'aurais probablement dû y rester à l'extérieur du Québec. C'est malheureux, mais c'est ça, c'était le grand espoir puis je pense une des meilleures parties de ma vie ça a été le projet La Baie, ça a été un succès. Et puis c'est à l'extérieur d'ici, malheureusement, mais c'était à l'abri de leurs représailles.

Q. **[709]** On aborde un autre sujet que vous avez plutôt identifié comme étant du muscle. O.K. Et vous avez parlé d'un modèle, le modèle Saputo. Ça vous vient d'où cette expression-là le modèle Saputo?

R. Ah, ça... écoutez, c'est une... une légende urbaine. C'est le modèle d'affaire, je pense qu'on a tous, en tout cas moi comme Canadien français, comme Québécois que j'ai toujours entendu parler du

modèle musclé des Saputo à une époque où on achetait que leur fromage et c'était pratiquement imposé.

(15:46:08)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[710]** Donc, si je comprends bien pour continuer dans ce que vous dites, vous n'avez aucune, mais aucune information que ce soit de ouï-dire ou de... la...

Me DENIS HOULE :

Pour identifier.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[711]** ... pour identifier ce que vous émettez comme hypothèse, là?

R. Je me fie à...

Q. **[712]** La légende urbaine, là?

R. C'est ça, non, non, mais c'est exactement ça, c'est la légende des petits marchands qui se faisaient imposer d'acheter des produits de cette entreprise-là.

Me MICHEL DÉCARY :

Madame la Présidente, là, je vais m'objecter. Et pour parler des expériences.

LA PRÉSIDENTE :

Et au nom de qui? Au nom de qui?

Me MICHEL DÉCARY :

Ah, au nom, d'abord, nous représentons Saputo, mais ce n'est pas ça le point. Il y a plusieurs grandes institutions du Québec qui ont entendu cette affirmation et c'est complètement sans fondement, ça a été vérifié et revérifié, ça, Madame, je n'aimerais pas que ce soit...

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[713]** Non, non, mais je n'entre pas dans ce débat-là, Maître Décary, je n'entre pas dans ce débat-là, mais je ne peux qu'être désolée que vous ayez pris une expression comme celle-là sans être... sans avoir aucun iota de preuve relativement à ça. Alors, je ne peux que dire cela.

Me DENIS HOULE :

Vous avez devancé mes questions, Madame. Mais en parlant, en faisant référence à ce modèle-là, à votre expression, « ça prend du muscle », vous avez ajouté, dans votre témoignage du dix-sept (17), en avant-midi : « Ça prend des alliés pour rayonner et pour intimider. » Vous vous rappelez d'avoir dit ça, hein?

R. Oui.

[redacted]

[redacted]

Q. **[718]** Vous avez parlé, toujours le dix-sept (17) en avant-midi, d'un problème de cautionnement que vous rencontriez avec les assureurs à cause des problèmes financiers de la compagnie et que monsieur Accurso vous a épaulé pour aller chercher du cautionnement auprès de, je pense, la compagnie ontarienne, je ne me souviens pas, L'Unique, je pense?

R. Aviva.

Q. **[719]** Aviva, O.K., O.K. c'est exact?

R. C'est ça.

Q. **[720]** Et là, c'était sur le projet pour lequel vous vouliez soumissionner, c'est-à-dire l'église Saint-

James?

R. Le projet de l'église Saint-James nécessitait un cautionnement de construction...

Q. **[721]** Oui.

R. ... et on a fait ce qu'on appelle un « spot bonding » ou une entente pour une seule transaction de cautionnement sur un seul contrat qui était celui de l'église Saint-James.

Q. **[722]** J'ai bien compris et vous évaluiez, à ce moment-là, le contrat de construction comme entrepreneur général à cinq point six millions (5,6 M$), à six millions (6 M$), la commission négociée sur le partage de profits, cinq cent mille dollars (500 000 $) et vous dites ça ne s'est pas réalisé, finalement, on a perdu de l'argent à Saint-James, de sorte qu'on n'a pas payé, on n'a pas partagé le cinquante-cinquante (50-50) du profit avec les compagnies de monsieur Accurso, c'est exact?

R. On n'a pas demandé de dédommagement de la perte non plus. Nous avons payé la valeur du cautionnement, la valeur de la prime et puis nous n'avons pas demandé de rétribution sur la perte.

Q. **[723]** C'est ça que j'allais vous demander, c'est que finalement, vous avez dit : « Monsieur Accurso

n'a pas gagné parce qu'il n'y a pas eu de partage de profit, mais il n'a pas perdu d'argent ».

R. Voilà.

Q. **[724]** Il a fallu qu'une prime soit payée, par contre?

R. On a payé la prime d'assurance.

Q. **[725]** C'est vous qui l'avez payée?

R. Oui, c'est...

Q. **[726]** Donc, vous l'avez remboursé, monsieur Accurso, là-dessus?

R. On a payé, la question est bonne, est-ce qu'on a payé Petrela Murray LeBlanc directement ou Aviva? Je ne pourrais pas vous dire, mais je me souviens qu'on ait payé la prime de cautionnement.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q. **[761]** Vous avez parlé à deux reprises de rencontres particulières, une fois au tournoi de golf après une rencontre de financement que vous aviez faite pour monsieur Boisclair, c'est ça?

R. Pas du tout.

Q. **[762]** Non, ce n'est pas ça?

R. Pas du tout.

Q. **[763]** Situez-moi ça dans le temps?

R. J'étais, c'est la journée où j'étais à l'assermentation d'André Boisclair où je suis

retourné au golf, au souper.

(15:58:37)

LA PRÉSIDENTE :

Maître Houle, je vous laisse aller.

Me DENIS HOULE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais très honnêtement, je ne comprends pas la pertinence de vos questions en fonction de votre octroi de qualité.

Me DENIS HOULE :

Je... la pertinence de mes questions, Madame, c'est de savoir jusqu'à quel point la FTQ peut s'immiscer dans les décisions et dans l'administration de la CCQ. Je trouve que c'est très pertinent pour la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

Me DENIS HOULE :

Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me DENIS HOULE :

Q. **[764]** Alors, vous avez vu vers où je veux aller, j'ai répondu à madame la Présidente. Alors...

R. C'est une bonne place.

Q. **[765]** Oui. La CCQ ou la FTQ?

R. Je vais sauver mes commentaires.

Q. **[766]** Je sais qu'il y a cette première rencontre-là à laquelle vous participez, vous dites : « Je suis mal à l'aise de voir monsieur Ménard à genoux entre monsieur Jocelyn Dupuis et moi ». C'est ça?

R. Oui.

Q. **[767]** Et l'autre intervention que je retiens dans votre témoignage d'hier, c'est que lorsque vous avez de nombreuses visites des enquêteurs de la CCQ, vous décidez d'aller rencontrer monsieur Jocelyn Dupuis, c'est exact?

R. Oui.

Q. **[768]** Et qu'il téléphone immédiatement devant vous en votre présence, à monsieur Tomassin le chef enquêteur de la CCQ.

R. C'est ça.

Q. **[769]** Comment vous expliquez que ça s'arrête immédiatement la visite des enquêteurs par rapport à cette démarche-là?

R. À quel moment?

Q. **[770]** La deuxième, celle dont je viens de parler? Le téléphone qui se fait dans le bureau de monsieur Jocelyn Dupuis à l'enquêteur en chef Tomassin.

Comment se fait-il qu'il y a un résultat immédiat comme ça, ça vous est expliqué par monsieur Dupuis?

R. Écoutez, je pense que... je l'ai souvent dit publiquement, les mille (1000) employés de la Commission de la construction sont syndiqués et ils sont syndiqués je pense à la FTQ et...

Q. **[771]** Ils l'étaient, ils ne le sont plus.

R. Ils l'étaient, ils ne le sont plus effectivement, mais ça a été... mon impression de l'extérieur c'est un vase... c'est des organismes qui avaient des vases communicants puis il y avait beaucoup de personnel, il y avait... en bon Québécois, il y avait des mononcles et des matantes qui travaillaient à un endroit, qui travaillaient à l'autre endroit. Il y avait... à l'époque de monsieur Ménard, peut-être moins maintenant, je ne saurais vous dire, mais à l'époque de monsieur Ménard il y avait une interrelation très... les deux organisations étaient tissées de façon très serrée.

Donc, à titre de preuve, Jean Lavallée et Jocelyn Dupuis étaient au conseil d'administration. Donc, c'était des gens qui étaient extrêmement puissants puis qui avaient accès j'imagine, en tout cas, Dupuis avait accès à Tomassin, il l'a fait

devant moi, de visu, alors je peux pas en dire plus.

Q. **[772]** Le début de votre réponse, est-ce que c'est basé seulement sur cet événement-là ou si c'est basé sur d'autres expériences que vous avez vécues avec Jocelyn Dupuis et non de la FTQ Construction?

R. C'est basé sur le fait que... c'est un environnement très particulier parce que normalement lorsque vous allez avoir une inspection de la CCQ, puis je peux pas toujours dire que c'est pareil, mais dans les heures qui vont suivre vous allez aussi avoir une inspection de la CSST. En tout cas, les gens se parlent et puis c'est probablement normal, mais souvent les inspections de la CCQ viennent ou venaient en tout cas à l'époque où j'étais encore en affaire, à des moments où il peut y avoir certaines revendications avec certains employés. Ça adonne comme ça, tout à coup un inspecteur débarque et puis... Alors, la relation syndicat - CCQ était très, à mon avis, extrêmement étroite, à cette époque-là. Aujourd'hui, je ne peux pas en attester, mais à cette époque-là, je peux vous dire que c'était le cas.

Q. **[773]** Dernier sujet que je veux aborder avec vous,

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q. **[781]** Parfait. Alors Maître St-Jean, si vous voulez revenir relativement à ça ou si vous êtes satisfait de ça? Je pense que ça n'a pas réglé le problème, de toute façon, pour vous?

Me MARTIN ST-JEAN :

Je suis ni satisfait ni intéressé à revenir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Maître Boucher.

(16:06:51)

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

Q. **[782]** Bon après-midi, Monsieur Sauvé. Benoit

Boucher, je représente le Procureur général du Québec.

R. Bonjour, Maître Boucher.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q. **[912]** O.K. Alors, moi il y a encore des choses qui m'étonnent. Vous nous avez dit tout à l'heure que monsieur Boyer était une personne d'une probité irréprochable et j'en conviens avec vous. Cependant, si je me trompe pas vous étiez avec lui quand vous êtes allé chez monsieur Renda, n'est-ce pas?

R. Oui.

Q. **[913]** Il vous a accompagné je suppose aussi dans certaines discussions que vous avez eues avec les Renda, vous avez dit qu'il était là au moment où vous avez eu des discussions avec monsieur Renda?

R. Non, en fait il m'a dit de ne pas y aller.

Q. **[914]** Et vous êtes allé quand même?

R. C'est ça.

Q. **[915]** Est-ce qu'il vous a jamais accompagné à certaines rencontres avec monsieur Renda?

R. Pas à ma connaissance.

Q. **[916]** Pas à votre connaissance?
R. Non.
Q. **[917]** Il vous a déconseillé d'y aller?
R. Tout à fait.
Q. **[918]** Est-ce qu'il vous a dit qu'il appartenait à un groupe criminalisé, il devait le savoir c'est un policier de la Ville de Montréal, vous nous avez dit?
R. Il faut faire la nuance entre le Renda et je ferais bien attention dont on parle qui est Tony Renda qui est un entrepreneur et le reste des autres Renda, toutes choses confondues. Alors...
Q. **[919]** Alors, vous avez jamais été avisé que cette personne-là pouvait avoir des liens avec le crime organisé avant de le rencontrer?
R. Monsieur Boyer m'a dit de ne pas aller là. Je suis allé quand même.
Q. **[920]** Ce n'est pas tout à fait ma question. Ma question c'est : est-ce que lui ou quelqu'un d'autre vous a avisé avant que vous alliez le rencontrer qu'il était possible qu'il soit relié à certains groupes criminalisés?
R. Monsieur Renda est un entrepreneur en construction. Le nom Renda veut dire beaucoup de choses. Alors...
Q. **[921]** La réponse est non?

R. Monsieur Boyer m'a dit de pas y aller, je suis allé, j'ai fait à ma tête.

Q. **[922]** Ma question est la suivante. Monsieur, est-ce que quelqu'un vous a informé, monsieur Boyer ou quelqu'un d'autre, avant que vous alliez rencontrer monsieur Renda qu'il était possible que cette personne-là soit associée au crime organisé?

R. Monsieur Boyer m'a dit de ne pas y aller.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[923]** Non, vous ne répondez pas à la question, là, Monsieur Sauvé. La question est très claire. Est-ce que quelqu'un, que ce soit monsieur Boyer ou qui que ce soit d'autre, vous avait avisé que monsieur Renda aurait fait partie du crime organisé?

Me BENOÎT BOUCHER :

Q. **[924]** Était lié disons à quelqu'un du crime organisé?

R. La réponse est non.

Q. **[925]** Ah, vous ne le saviez pas?

R. Non.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

LA PRÉSIDENTE :

Merci, alors donc, qui pourra... qui voudra contre-interroger demain? Maître Décary?

Me MICHEL DÉCARY :

Oui, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous en aurez pendant combien de temps, Maître Décary?

Me MICHEL DÉCARY :

Trente (30) minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Trente (30) minutes?

Me MICHEL DÉCARY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Maître St-Jean?

(16:38:38)

Me MARTIN ST-JEAN :

Madame la Présidente, le temps porte conseil, vous m'avez posé la question, tout à l'heure, si jamais... si j'aimerais, plutôt, ouvrir, suite à votre intervention, certaines questions. Je n'ai pas l'intention d'ouvrir le contre-interrogatoire, mais je pense que comme vous l'avez présenté tout à l'heure, vous avez tenté d'établir l'état d'esprit de monsieur Sauvé au moment de la rédaction de son bouquin. Il serait peut-être approprié également de lui demander dans quel état d'esprit il se trouve depuis le début de son témoignage.

LA PRÉSIDENTE :

Maître St-Jean, c'est un commentaire déplacé, je pense.

Me MARTIN ST-JEAN :

Avec respect, je ne vois pas en quoi c'est déplacé si l'état d'esprit de monsieur est pertinent à un moment donné, il l'est tout autant lorsqu'il se retrouve devant vous à témoigner sous serment.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Me PIERRE POULIN :

Oui, bonjour Madame la Présidente, on m'informe que monsieur Sauvé a un subpoena qui le contraint à paraître en Cour Supérieure demain devant le juge Champagne dans le projet Diligence.

Me PAUL CRÉPEAU :

Madame la Présidente, j'ai été avisé de ça par Maître Arthur, il y a un certain temps et ça revient, demain, monsieur Sauvé, d'ailleurs Maître Arthur a déplacé la procédure, on s'est parlé, je lui ai dit que le jeudi, monsieur Sauvé serait disponible.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Est-ce qu'on sait si c'est toute la journée?

R. Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., bon bien alors, écoutez, dans les circonstances, ce que nous allons faire, c'est que nous allons procéder demain aux requêtes, nous avons deux requêtes, l'une dans Hégémonie et l'autre dans Écrevisse et ensuite, nous avons la requête en ce qui concerne les enregistrements des

communications privées, alors l'écoute électronique. Je pense que nous en aurons certainement probablement pour l'avant-midi.

Alors ce que nous pourrions faire, c'est voir, sur l'heure du midi, où ça en est rendu avec vous et votre subpoena à la Cour Supérieure demain et vous pourrez rester en contact avec Maître Crépeau, pour nous dire, Monsieur Sauvé, où ça en est rendu pour qu'on sache si vous pouvez revenir demain après-midi.

R. D'accord.

Q. **[934]** Ça va?

R. Ça va.

Q. **[935]** Merci beaucoup.

R. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors est-ce que... ça va?

Me MICHEL DÉCARY :

Donc, je vais être disponible demain après-midi, Madame la Présidente.

Me ANDRÉ RYAN :

Et puisque le témoin doit revenir, notre offre, pour sauver du temps perd de son sens alors peut-être qu'on reconsidérera, dans les circonstances.

LA PRÉSIDENTE :

Vous reconsidérez quoi? Plaider?

Me ANDRÉ RYAN :

Non, poser des questions, oui, donc, plaider la requête.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, plaider?

Me ANDRÉ RYAN :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me ANDRÉ RYAN :

On va en discuter ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, mais ce que j'aimerais que vous discutiez, aussi, alors et avec Maître Thomson?

Me ANDRÉ RYAN :

Themens.

Me SUZANNE COSTOM :

Moi?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me SUZANNE COSTOM :

Costom.

Me ANDRÉ RYAN :

Ah, Costom.

LA PRÉSIDENTE :

Costom.

Me SUZANNE COSTOM :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors donc, vérifier avec ce que vous avez dit, Maître Ryan, concernant le fait que les échanges que vous avez eus avec monsieur Sauvé ne concernent absolument pas le mandat de la Commission ou tout ce qui a été dit à la Commission et ne concerneraient pas non plus et ne seraient pas non plus l'objet d'aucun contre-interrogatoire. Je voudrais que vous vérifiez ça avec votre avocate et votre avocate avec maître Ryan, s'il vous plaît.

Me SUZANNE COSTOM :

Si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me SUZANNE COSTOM :

C'est très difficile de faire la preuve de ce qui a été...

LA PRÉSIDENTE :

Je ne veux pas faire la preuve.

Me SUZANNE COSTOM :

Non, mais je veux dire... Alors, donc la position de monsieur Sauvé, c'est que c'est effectivement très relié.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Très bien. Et qu'il ne relève pas son avocat du secret professionnel, je suppose.

Me SUZANNE COSTOM :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Oui, Maître Tremblay.

Me ESTELLE TREMBLAY :

Dans un autre ordre d'idée, maître Crépeau semblait consentir ou devait vérifier si les lettres d'intention de la subvention pour l'Église Unie St-James pouvaient être déposées, celles qui précédaient le quatorze (14) avril deux mille trois (2003).

Me PAUL CRÉPEAU :

Moi, je n'ai pas d'objection, mais vous ne les avez pas fournies, je pense, dans la documentation...

Me ESTELLE TREMBLAY :

Elles ont été fournies. Bien, c'est ce que je vous ai dit. Maître Décary les avait fournies.

Me PAUL CRÉPEAU :

O.K. Si je les ai, on les a dans les... évidemment, maître Décary va les utiliser, mais je n'ai pas d'objection à ce qu'on dépose les lettres d'intention, mais je vais regarder ces documents-là qu'on a reçus cet avant-midi et je n'ai pas d'objection à ce que les lettres qui annoncent des intentions...

Me ESTELLE TREMBLAY :

Ce sont des documents publics.

Me PAUL CRÉPEAU :

Ça va.

Me ESTELLE TREMBLAY :

Et ça m'apparaît important, ça apporte un éclairage au témoignage de monsieur Sauvé. Je voulais m'en assurer parce que je ne serai probablement pas présente demain.

Me PAUL CRÉPEAU :

Alors, vous demandez de les déposer, je n'ai pas...

Me ESTELLE TREMBLAY :

Oui.

Me PAUL CRÉPEAU :

Je vais vous donner une réponse tout à l'heure.

Me ESTELLE TREMBLAY :

D'accord.

Me PAUL CRÉPEAU :

On va les regarder dans...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Autres choses? Non. Alors, à demain peut-être, Monsieur Sauvé. Sinon ce sera... si ce n'est pas demain, ce sera vraisemblablement non pas lundi qui vient, mais lundi en huit (8), comme on dit. Parfait.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ROSA FANIZZI, sténographes officiels, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Jean Larose
Sténographe officiel

Rosa Fanizzi
Sténographe officielle